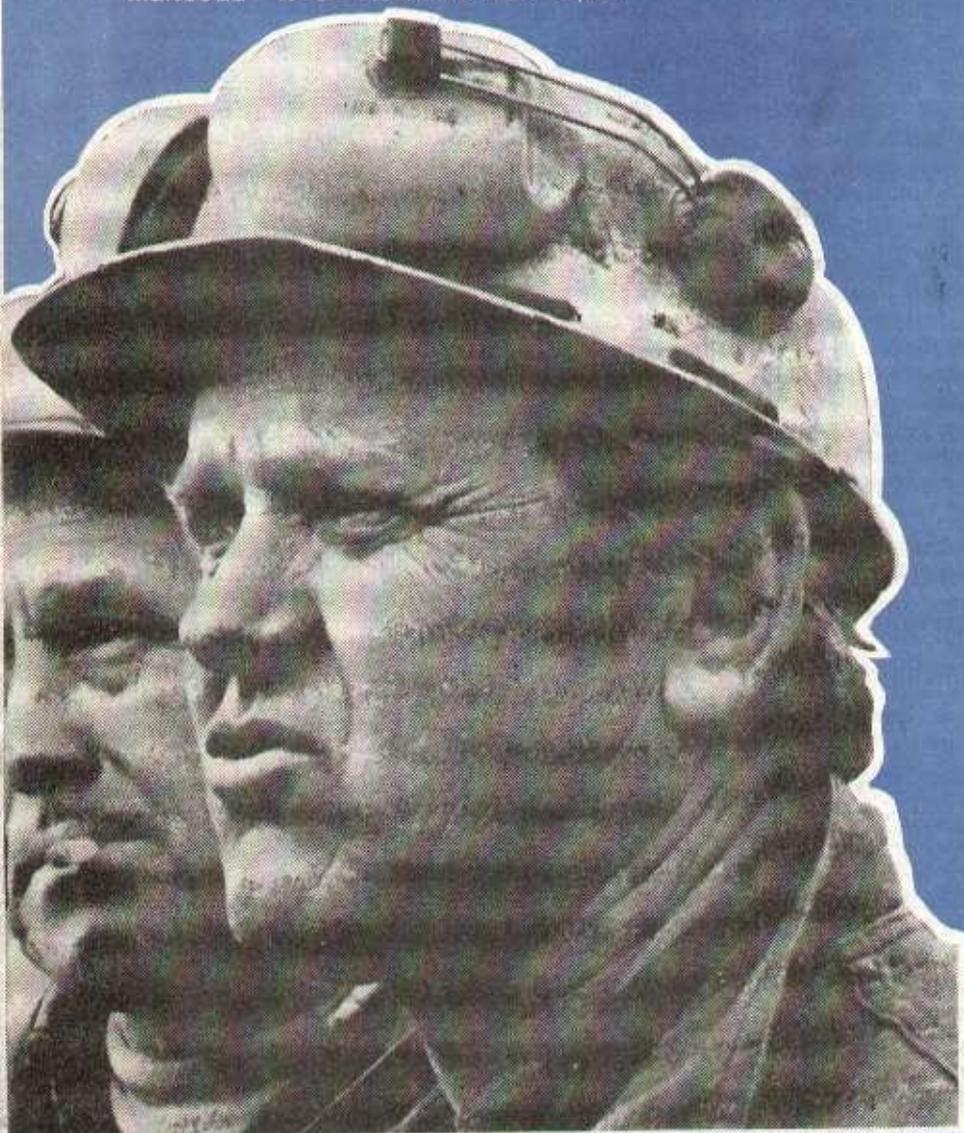


# TRAVAILLEURS

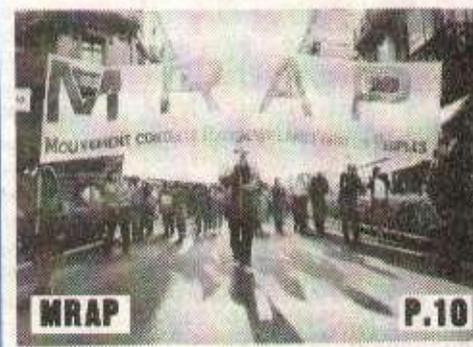
Parti Communiste Marxiste Léniniste



MENSUEL - N°3 - Novembre 1982 - 9,00F



## LES DROITS DES TRAVAILLEURS



LA RIPOSTE VIEN, MAIS L'ACTION EST DIFFICILE

C'est en ces mots qu'une militante syndicaliste de Montpellier décrit la situation à l'hôpital où elle travaille; après avoir évoqué la déception que rien n'ait changé malgré les projets et les promesses d'après le 10 mai, elle écrit :

Malgré de nombreuses interventions à tous les niveaux et ce depuis plusieurs mois, la situation reste bloquée. Les travailleurs n'ont pas ménagé leur peine. Dans leur lutte les travailleurs ont vécu la difficulté de s'affronter à «l'Etat patron» avec toutes les hésitations que cela entraîne : « Ne pas faire tomber le gouvernement... », et pourtant « il faut défendre nos revendications ».

Ils se sont affrontés aussi à une division syndicale farouche à la fois sur les cibles (gouvernement-direction) et sur les formes d'action (lutte dure, grève avec ou sans assurer la sécurité...) Pourtant, des petites périodes où l'unité syndicale a pu être préservée avaient fait augurer des jours meilleurs (la plus forte délégation à la direction : 300 personnes, a eu lieu lorsque l'unité syndicale a été réalisée). Mais ça n'a pas duré.

Maintenant, il faut tirer les leçons pour avancer. Si devant toutes ces difficultés (direction intransigeante, syndicats divisés) la mobilisation est quelque peu tombée, la volonté de lutte, de changer les choses, de vivre mieux, de mieux travailler reste profonde. N'entend-on pas dans

Les lecteurs nous écrivent...

les services : « Il faut faire quelque chose... peut-être quelque chose de plus efficace. Il faut que tous les syndicats s'y mettent... » ? Un mouvement qui se cherche. Il faut aujourd'hui lui donner des bases claires : attaquer la direction sans ménager les insuffisances du gouvernement, prendre des formes d'actions efficaces sans qu'elles remettent en cause la sécurité des malades, populariser auprès des malades, de la population, de la presse la situation. Mais surtout, l'urgence c'est l'unification du personnel et des syndicats autour de ces revendications. Avec cette unité, force principale des travailleurs, la direction sera bien contrainte de plier et le gouvernement de donner les moyens d'appliquer les réformes favorables aux travailleurs qu'il avait promises et qui sont restées « lettre morte ».

Une militante de Montpellier

LES INNOVATIONS DANGEREUSES DE PIERRE BEREGOVY

Evoquant une interview de Pierre Beregovoy au Nouvel Economiste, où le ministre propose « la mise en place de fiches informatisées autorisant un meilleur contrôle » et d'un « livret de santé » pour chaque Français, Jean-Marie Poncet, médecin à Vitrolles (13) nous écrit ses réflexions à ce propos :

L'utilisation de l'ordinateur n'est en soi, ni un bien ni un mal. Des opérations pilotes ont été menées notamment par la Mutualité pour informatiser le carnet de santé, intégrer grâce à l'informatique des données sur l'habitat; les conditions de travail, les transports, etc... et ainsi délimiter les zones de risques.

Mais Pierre Beregovoy ne l'entend pas de cette oreille, ce qui l'intéresse dans cette affaire, c'est le contrôle du travail des médecins et en fait la limitation des ordonnances selon un quota qui se justifie non par la maladie, mais par des motifs budgétaires.

(...) La logique même des propos de Pierre Beregovoy va

à contresens : pas une fois, il ne parle de prévention, pas une fois il ne parle des surprofits réalisés par les trusts pharmaceutiques.

(...) On attendrait d'un ministre socialiste qu'il regarde les dépenses de santé en pensant à ce qui les génère. Quel est le coût des accidents de la route en hospitalisation? Quel est le coût des cadences infernales en dépressions nerveuses? Quel est le coût de l'habitat insalubre en maladies? Quel est le coût des accidents du travail en journées d'indemnisation? »

J.M.P.

SUR LE PREMIER NUMÉRO DE «TRAVAILLEURS»

Voici rapidement quelques réflexions des camarades parisiens sur le numéro un.

L'éditorial a été trouvé « cafouilleux » et sous forme de mots d'ordre. Il est difficile de soutenir certaines affirmations et critiques qui y figurent. La fin est une profession de foi. Il rappelle trop les « éditos incendiaires de l'ancienne époque ». Une cellule s'en est servi pour faire un tract mais il a été effectivement modifié et étayé. Des camarades ont dit que le fond de l'édito était exact mais tel quel il n'est pas présentable aux cadres du mouvement ouvrier et au mouvement ouvrier tout court.

Plus encourageant, les dossiers ont été trouvés bons et particulièrement le dossier Liban dont des camarades qui connaissent pourtant bien l'affaire palestinienne ont dit qu'ils avaient appris des choses. Enfin, une de-

mande de poursuivre les articles économiques : pas forcément en mettre plus mais régulièrement. Il est important de dominer l'économique.

Voici les premières réflexions. Nous espérons qu'elles pourront servir car il est plus facile de dire que de faire.

Bon courage

pour les camarades de Paris J.

A PROPOS DE «YOL»

Je ne partage pas l'enthousiasme de Claude Dhalluin pour le film « Yol » (dans *Travailleurs* n°2). Ce film prend pour cible les traditions arriérées de la Turquie actuelle. A contrario, nos propres coutumes nous apparaissent beaucoup plus évoluées. Bien sûr, si en France on devait traiter l'adultère comme cela nous est montré dans le film, on n'en sortirait pas : j'en conclus que l'adultère doit être rare en Turquie.

Je ne pense pas qu'on puisse établir une échelle de valeurs entre les traditions des divers pays. Ces traditions sont les conditions du combat, ce n'est pas le combat lui-même.

Si certaines sont mauvaises, il faudra les changer : le peuple pourra le faire. La Chine à cet égard est un bon exemple. Chez nous aussi certaines modifications seront sans doute bien nécessaires.

R.R.

**PROLETARIAT SPECIAL PALESTINE**

Et jusqu'à la dernière pulsation de mes veines je résisterai

Proletariat spécial Palestine  
A commander à Proletariat BP 320  
Marseille Cedex 1

**PCML Flash** Presse d'Appui Tr. 57, 90 - 13862 Paris Cedex 20

**TRAVAILLEURS**

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

6 mois : 60,00€   
soutien : 100,00€

12 mois : 100,00€   
soutien : 200,00€

Reglement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Presse d'Appui Tr. - 57, 90 - 13862 Paris Cedex 20

Remplir avec les codes de RAUCOULEE - ne pas inscrire les lettres.

Nom ou prénom complet : \_\_\_\_\_  
 Rue ou lieu-dit : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_

Si vous êtes abonné, indiquez votre numéro complet (12 chiffres)

Trop, c'est trop, et les dernières décisions gouvernementales ont passé la mesure. Le ministre du Travail déterre une loi de 1958 qui interdit l'indexation des salaires sur les prix et écrit aux patrons et aux syndicats du sucre qu'il n'est pas question de « rattrapage » à la sortie du blocage. Le ministre de la Fonction publique décide unilatéralement la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Le ministre de la Solidarité multiplie les mesures qui pénalisent les travailleurs et réduisent leurs possibilités de se soigner. Le ministre de l'Economie choisit une assemblée de patrons où règne Gattaz, président du CNPF, pour annoncer que le SMIC augmenterait moins que prévu par lui-même. Où sont les promesses de relèvement des bas salaires au nom de la solidarité nationale?

Depuis juin dernier, nous-mêmes et bien d'autres avec nous, disent que la voie de l'austérité choisie est la mauvaise voie. Au nom de la « sortie de la crise », on soumet l'immense masse des travailleurs aux exigences du redéploiement capitaliste français dans le marché mondial. Une telle logique paraît imparable : pour être compétitif, il faut « restructurer » et licencier, il faut limiter les charges sociales et les salaires. On comprend du coup l'appréciation du CNPF qui vient de qualifier l'actuelle politique gouvernementale des salaires de « rigoureuse » et de « courageuse ». Depuis 18 mois, le gouvernement a fourni en cadeaux au patronat français bien plus que Giscard en sept années... mais rien n'a suivi, ni investissements productifs ni embauches ni relance de l'économie. Et pourtant, les chiffres de l'INSEE révèlent que l'épargne brute des entreprises - bon indicateur des profits - a augmenté de 26,3% d'avril à juin dernier et la presse patronale signale régulièrement les marchés français arrachés à l'étranger, les investissements réalisés ici et là dans le monde. M. Bouygues est couronné meilleur chef d'entreprise de l'année - le « Japonais » dit-on - un modèle « d'entrepreneur » et de conquérant, mais les travailleurs des chantiers Bouygues n'ont pas vu la couleur de cette réussite, bien au contraire.

Une autre voie, d'autres mesures sont possibles, qui, s'en prenant au carcan économique, commercial et financier du marché mondial, engagent une autre sortie de la crise : il faut s'en prendre à la domination du dollar, contrôler les changes, limiter la convertibilité du franc en dollar; il faut taxer les placements spéculatifs et l'exportation des capitaux; il faut pratiquer de nouvelles relations commerciales avec le Tiers Monde. Suivre cette nouvelle logique économique impose aussi le contrôle, à tous les niveaux, de la production à la distribution, des marges et plus-values, l'augmentation des impôts sur les grandes fortunes et les plus-values importantes. Une telle logique implique une autre stratégie industrielle et productive qui rompt avec les critères de profits maximum, d'exploitation des travailleurs et du Tiers Monde. Elle seule peut garantir que les travailleurs ne paient pas la crise de l'impérialisme français.

C'est une question de choix stratégique, c'est une question d'attitude de classe. Le gouvernement de gauche persévère et s'enferme dans une politique qui cherche à concilier l'inconciliable, la logique du capital et celle du travail; celle du capital l'emporte et risque de l'emporter davantage encore dans tous les domaines où quelques changements avaient été acquis. « Si Giscard-Barre avaient pris de telles mesures, on serait descendu dans la rue avec nos banderoles », disent de plus en plus de militants et de travailleurs. Déjà, certains l'ont fait ces derniers jours; d'autres le feront, et nous serons avec eux, à leurs côtés car seule une action ferme et résolue à l'encontre du grand capital et de ses exigences, à l'encontre de la droite et de ses agissements, est en mesure d'infléchir les décisions en cours. Peut-être le gouvernement cessera-t-il alors de faire la sourde oreille aux besoins et aux aspirations des travailleurs?

Camille GRANOT



Agir résolument

**FAUX TÉMOIN  
ET VRAIE INTOX**

Après quelques semaines d'une campagne de presse déchaînée, orchestrée par l'ineffable et puant torchon d'extrême-droite *Minute*, comme une baudruche qu'on aurait trop gonflée, l'affaire du « Coral » vient de crever lamentablement. Pourtant tous les ingrédients y étaient : photos « porno », pédophilie, témoignages et... même un ministre en exercice... Tout cela corroboré par un procès-verbal d'audition de la Brigade des stup et du proxénétisme réunis. Ballets bleus sur fond de pouvoir rose, c'était une histoire en or pour certains. Et l'intox marcha, un temps. L'objectif était double : démolir une expérience dans le domaine psychiatrique et agiter quelques casseroles sur fond de pré-élections (mars, c'est dans 5 mois). Les centres « Coral » n'ont rien à voir avec ces « asiles » où l'on parque les jeunes handicapés mentaux ; rien à voir avec cette éducation répressive et moralisatrice bien propre mais qui enferme définitivement le handicapé dans son handicap. C'est tout autre chose et, les parents en ont témoigné lors d'une réunion publique le 25 octobre, il y a des résultats... limités, mais résultats quand même. Ces méthodes nouvelles génaient sans doute ? Pfttt!!! Voilà que le principal et unique témoin, Jean-Claude Krief avoue avoir constitué le dossier de toute pièce... Les partisans des tranquillisants à haute dose comme méthode curative en seront pour leurs frais. Mais les centres de vie parviendront-ils à se laver, dans l'opinion publique, des éclaboussures de ces fausses accusations ? Comment Krief, individu louche s'il en fut, a-t-il pu dérober dans un « service de police » le P-V qui a lancé l'affaire ? Comment a-t-on pu inculper et incarcérer plusieurs éducateurs, alors que le dossier était si peu consistant et le témoin si peu reluisant ? Qui était réellement derrière

cette intox ? Autant de questions que les lobotomiseurs de tout poil s'emploieront à éluder, n'en doutons pas.

**OFFENSIVE CONTRE  
LES SQUATTS**

Plusieurs évacuations d'immeubles squattés sont intervenues ces derniers jours à Paris, avec charges musclées des forces de police à l'appui... Les immeubles sont de nouveaux vides et gardés par des vigiles « armés » de chiens pour certains. Les proprio. peuvent les récupérer. Quelle que soit l'appréciation que l'on puisse porter sur ces occupations d'immeubles et leurs protagonistes (il est certain qu'il ne s'agit pas d'un mouvement de masse), il pose quand même un problème crucial : celui du logement à Paris. Combien existent de ces logements vides que les propriétaires se refusent à louer ? Des milliers. Quand on voit la politique d'urbanisme de la ville de Paris et des promoteurs à sa solde (voir article p. 7), on comprend le pourquoi de cette situation. Une action déterminée serait nécessaire pour lutter contre et attribuer des logements décents aux familles populaires. Les squatters ne font, après tout, qu'occuper un terrain de lutte laissé vacant par d'autres, dont le gouvernement. Et ce n'est pas à coup de lacrymo. et de matraques que l'on résoudra le problème ; ou alors, si, on le résoudra mais



La mort de Pierre Mendès-France, le 18 octobre dernier, impose un retour sur l'histoire de notre pays. Député du Front populaire, combattant actif dans la seconde guerre mondiale, arti-

san de la négociation de Genève en 1954 après la défaite du colonialisme français en Indochine, partisan de la décolonisation, opposant résolu au retour de de Gaulle en 1958, de nouveau sollicité en 1968, Pierre Mendès-France, par son action d'homme d'Etat se retrouve aux grands moments des dernières décennies. Depuis mai 81, son rôle a pris d'autant plus de relief que sa pensée forgée à l'époque des « Jeunes Turcs » radicaux et nourrie des théories de Keynes, a marqué le renouveau idéologique du socialisme français durant les années 60 et fortement inspiré les dirigeants actuels du gouvernement et du PS.

dans l'intérêt de ceux qui font main basse sur la ville...

**LA FATALITÉ  
A ENCORE FRAPPÉ**

12 morts, tel est le bilan après l'explosion survenue le 18 octobre dans un silo à grains de Metz. La fatalité avait encore une fois frappé... Il s'avère que l'explosion est due à une « accumulation des poussières en suspension » dans le silo. La flamme du chalumeau d'un ouvrier qui opérait des travaux d'entretien a agi comme un détonateur. Dans ces cas-là, le patronat hausse les épaules, dans un geste d'impuissance. « C'est bien dommage, mais c'est les risques du métier ! ». Point à la ligne. Une récente étude d'experts américains a démontré, après mainte analyse d'explosions

ou simulations d'explosions de ce genre, que cette accumulation de poussières en suspension pouvait « être facilement évitée » et que, outre une application très stricte des règlements de sécurité, une information de la main-d'œuvre employée, trop souvent « tenue dans une ignorance étonnante », était nécessaire... Le silo de Metz était-il équipé en conséquence ? La main-d'œuvre y était-elle informée ? On peut en douter... Un ouvrier n'a-t-il pas été envoyé travailler avec un chalumeau dans une poudrière ? Rien de fatal là-dedans et des sanctions pénales sévères devraient être prises à l'encontre du patron responsable. Point à la ligne.

Claude DHALLUIN

**Devinette**

Vous faites partie d'une assemblée dite démocratique. Lors de la prochaine session, un responsable — dont dépend pour beaucoup votre organisme — a annoncé sa venue. Ce personnage fera une importante communication, mais vous ne pourrez en débattre. Votre seule possibilité sera de poser, à l'avance et par écrit, votre question par l'intermédiaire du président de l'assemblée. N'oubliez pas d'intervenir, ce n'est pas prévu au règlement. Les réponses données constitueront les conclusions sans appel de cette séance de concertation.

Questions : où cela se passait-il ?  
qui était ce responsable attendu ?  
que feriez-vous dans cette situation ?

Hervé DASTAR

Réponses : cela se passait à l'Assemblée régionale corse, pionnière de la décentralisation. et le personnage attendu n'était autre que Gaston Dufferre, ministre de l'éducation. Dans cette situation vous auriez sans doute refusé de siéger... et c'est ce qu'ont fait les autonomis-

**Victoire de la gauche en Espagne**

Après la France, la Grèce, la Suède, nouvelle victoire des socialistes, en Espagne cette fois. Le 28 octobre, les élections législatives anticipées ont consacré la victoire écrasante du Parti socialiste ouvrier d'Espagne, devant la droite, tandis que le centre et le Parti communiste s'effondraient.

Les rumeurs de coup d'Etat militaire ont été omniprésentes durant toute la campagne. En une semaine, neuf officiers supérieurs, impliqués dans une tentative de coup d'Etat qui devait avoir lieu le 27 octobre, la veille des élections, ont été transférés d'urgence dans des garnisons de province. Selon le ministre de l'Intérieur, cette tentative était une « opération d'une bien plus grande envergure que celle de février 81 ». Elle montre que si la démocratie a gagné de nombreux secteurs de la vie, elle reste absente encore dans l'armée où les portraits de Franco sont toujours affichés.

Ces nostalgiques du franquisme savent où trouver des soutiens. Selon un

récent éditorial du journal *El País* : « La droite réactionnaire est tellement paniquée par la possibilité d'une victoire socialiste qu'elle est prête à employer tous les moyens pour l'empêcher. » Et beaucoup craignent des tentatives de coup d'Etat pour 1983.

D'où une extrême bipolarisation de la vie politique à la veille des élections entre la droite et la gauche socialiste, bipolarisation qui n'est pas sans expliquer le recul du centre et du PCE.

Quant au programme du PSOE, il est très modéré. Le PSOE a déjà supprimé toute référence au marxisme ; les drapeaux rouges, le poing levé et *L'Internationale* y sont mal vus, tandis que même la revendication républicaine passe à l'arrière-plan. L'explication des dirigeants du PSOE est simple : l'heure n'est pas à des réformes de structure, mais à la liquidation définitive du franquisme, à la démocratisation en profondeur de l'Espagne.

Reste que la crise socio-économique n'est pas une chimère. Quelles seront les propositions du nouveau gouvernement pour la résoudre ?

**CIT-ALCATEL**

**Un mauvais accord**

Largelement répercuté par les médias, présenté par beaucoup comme un exemple, l'accord conclu entre la direction de la CIT-Alcatel et les organisations syndicales (sauf FO) nous interroge et nous inquiète.

Celui-ci prévoit le passage à 35h. pour sept établissements avec 4,5% de perte sur les salaires, ainsi que l'institution d'horaires à temps partiel ; à 38h. pour tous les autres établissements (perte salariale : 1%).

Il stipule que ces dispositions devront s'accompagner « d'une amélioration des coûts de production » (travail en équipe, horaires décalés, équipements tournant 6 ou 7 jours sur 7, semaine sur 4 jours, développement de la mobilité et de la polyvalence, travail de nuit, permanence dans l'établissement!!)

Sachez également que les pressions n'ont pas manqué, de la part de certains dirigeants syndicaux, ainsi que du côté des ministères des PTT et du Tra-

vail pour « pousser » les syndicats de la CIT à la signature.

Cet accord est dangereux, car, par-delà les mesures d'application pratiquées, il place les travailleurs à la remorque d'une logique totalement capitaliste ; il subordonne leurs intérêts au développement de la rentabilité du capital.

Pourquoi est-ce que, à l'inverse un accord n'a-t-il pas été prévu pour définir l'utilisation des profits résultant de l'augmentation de 416 millions de francs des commandes export de la CIT en un an (chiffre que Mexandeau lui-même considère comme très positif), ou de ceux qui proviendront du fabuleux contrat signé dernièrement avec l'Inde ?

Poser la question, c'est y répondre. Rentabilité, productivité, les patrons connaissent ; mais la plus-value, c'est quoi ça ? A nous de le leur rappeler ; certains ont oublié cette vérité...

T.Z.

**ELECTIONS  
PRUD'HOMALES**

Plus de 13 millions et demi de salariés sont appelés à renouveler, le 8 décembre prochain, leurs conseils de prud'hommes et donc à désigner ceux auxquels ils auront recours pour se défendre face à l'arbitraire patronal, aux licenciements, aux sanctions.

Le patronat a tenté de saboter les inscriptions. Il cherche maintenant à dissuader les travailleurs de voter, afin de prétendre que les syndicats ouvriers ne sont pas représentatifs des travailleurs. Il pousse les candidatures de syndicats à sa botte, comme la CSL, ou de ceux qui pratiquent habituellement la collaboration de classes. Il veut utiliser ces élections pour combattre tout changement favorable aux travailleurs et contraindre le gouvernement à de nouvelles concessions en sa faveur.

Le PCML appelle les travailleurs à participer massivement à ces élections afin de faire échec aux manœuvres du patronat.

Mais les élections prud'homales représentent un événement syndical qui dépasse la seule question de l'élection des conseillers. Elles traduisent la représentativité respective des confédérations ouvrières, dans un contexte marqué par la politique du gouvernement de gauche depuis 18 mois et la politique d'austérité qu'il met en œuvre depuis 6 mois.

Le PCML appelle à combattre tous ceux qui s'opposent à de réels changements en faveur des travailleurs et à voter pour les syndicats et les militants qui défendent réellement les intérêts des travailleurs face au patronat, contestent et combattent les mesures d'austérité, agissent pour leurs revendications, pour le maintien du pouvoir d'achat et la progression de celui des bas et moyens salaires, contre les licenciements, pour les droits des chômeurs, pour la régularisation de la situation de tous les travailleurs immigrés, l'embauche des travailleurs contractuels et à statut précaire, la défense de la Sécurité sociale.

Le Bureau politique du PCML  
le 30 octobre 1982

## Le parti de Giscard se cherche une jeunesse

Les sondages faits dans l'opposition continuent de le confirmer «tristement» : ce n'est ni Giscard, ni encore moins Barre qui semble aujourd'hui le meilleur leader de la droite. Les derniers chiffres sont durs pour les militants du PR : Barre 14%, Giscard 27%, contre 33% pour Chirac et 12% pour une personnalité «nouvelle».

Cette perte de vitesse du Parti républicain depuis plusieurs mois, n'est pourtant pas un signe de vieillesse, le parti de Giscard ne datant que de 1977. Aurait-il en 5 ans épuisé ses capacités ? Il épuise sans doute au moins ses dirigeants, puisque François Léotard, nouvellement élu à la tête du Conseil national, en est le troisième secrétaire général, après J-P Soisson et Jacques Blanc.

### UN ADMINISTRATEUR MUSCLÉ...

La venue de François Léotard est présentée comme le point final à une réorganisation nécessaire dans les rangs des républicains. Elle est en même temps un point de départ vers une action ambitieuse : «*Reste à faire (du PR) une véritable machine de guerre, une machine à gagner les élections. Notre premier objectif est d'avoir 100 000 élus aux municipales*», déclarait le nouveau secrétaire au *Figaro*, après sa promotion.

La tâche n'est pas facile, car au sein même des giscardiens, les critiques sont nombreuses sur le flou et le manque de «muscle» du «libéralisme à la Giscard». On a pu entendre les jeunes loups du PR affirmer qu'il y avait une certaine confusion entre libéralisme et amateurisme... Confusion qui, on s'en doute, est tout à fait étrangère aux dirigeants concurrents du RPR. C'est bien simple, ils ont éliminé de leur vocabulaire, l'un et l'autre !

Le nouveau chef du Parti républicain doit permettre de passer ce cap difficile. C'est un homme nouveau sur la scène politique. Il peut donner aux



C'est au son de «*L'hymne à la liberté*» que François Léotard s'installait le 25 septembre dernier à la tête du Parti républicain. 40 ans, énarque, ancien séminariste et ancien militant syndical, le jeune député du Var doit donner un souffle nouveau aux partisans de Giscard qui voudraient bien trouver une nouvelle image de marque.

militants de son âge, est passé par l'école de 68 ! 15 ans après, une note de gauchisme ne nuit pas chez les notables, surtout quand il faut reconstruire une organisation et faire concurrence à un gouvernement de gauche. N'oublions pas non plus que c'est contre un candidat du RPR, et à une époque de montée électorale des socialistes, que le nouveau secrétaire du PR a remporté victorieusement l'épreuve du feu électoral !

Aujourd'hui, il profite aussi de l'usure que le pouvoir a fait subir à tous les proches collaborateurs de Giscard : les Poniatowski, les Chinaud, les d'Ornano, les Soisson, Blanc lui-même, ne peuvent plus apparaître comme les sauveurs du giscardisme. Son ascension montre aussi son talent à être du «bon côté».

Mais ne nous trompons pas sur l'auréole libérale du nouveau dirigeant des républicains. C'est l'avertissement que nous donne le choix de ses proches collaborateurs. On y trouve Gérard Longuet et Alain Madelin, par exemple, dont les noms sont liés à une toute autre image politique : la nouvelle droite et la création de la FANE récemment dissoute...

François Léotard arrivera-t-il à ses fins : muscler l'organisation et incarner une droite libérale ? Un mois de direction, c'est peu pour tirer des conclusions. Mais on peut déjà noter que ses méthodes sont nouvelles et qu'il se donne les moyens. Fin octobre, il a lancé une grande campagne sur la défense des libertés en Pologne. Avec, à l'appui, une carte postale pré-imprimée réclamant la libération des syndicalistes, à envoyer à l'ambassade. Et comme il ne lésine pas, il a ouvert la campagne en projetant par un canon à images, le portrait de Walesa sur les murs de l'ambassade de Pologne à Paris.

Champion de la récupération, Léotard, vous ne trouvez pas ?

Claire MASSON

vieilles idées libérales de droite giscardiennes, une nouvelle virginité. Nouveau, oui, mais pas inexpérimenté. Fils d'un administrateur de la Cour des comptes, s'il est lui-même administrateur (sorti de l'ENA), maire de Fréjus depuis 1977 et député du Var depuis 1978, il a derrière lui un chemin qui peut séduire.

### ... POUR UNE IMAGE LIBÉRALE

Formé par les penseurs de l'ultra droite comme Maurras que fréquente son père, il a d'abord une vocation religieuse et entre au séminaire chez les Bénédictins. Mais assez vite, il préfère l'administration et entre à l'ENA. C'est là qu'il «fait 68» comme on dit, et il y crée la première section CFDT.

Son engagement à gauche ne dure pourtant pas longtemps, car dès 1975, on le trouve dans l'équipe de Poniatowski pour préparer — déjà — la campagne électorale des municipales de 1977. Son expérience alliée à l'image de sa jeunesse en fait un leader parfait pour redorer le blason du PR : pratique militante et dynamisme, connaissance de la gauche et auréole populaire, François Léotard, comme tous les

## Les fausses

## études de la mairie de Paris

Jacques Chirac, leader du RPR et maire de Paris, a dû inscrire la semaine du 11 au 18 octobre 1982 sur sa liste noire : il était coup sur coup mis en cause, par *Libération* sur sa gestion de Paris, par TF1 pour celle d'un foyer de vieux à Cachan, et par *Le Canard Enchaîné* pour le financement par le président du Gabon d'une partie de la dernière campagne électorale du RPR. Un petit coin de voile se lève-t-il sur le financement des partis de droite ?

Pour Paris, bien que beaucoup de situations scandaleuses puissent être vécutées quotidiennement par les habitants soumis à la gestion de Chirac, aucune «affaire» n'avait jamais éclaté. Que le maire RPR de Paris ait réussi à évincer toute opposition dans les décisions municipales, on le savait. Que l'argent de la ville ait été réparti de façon tout à fait injuste, au profit des arrondissements — non-populaires — qui votent à droite, il suffit de se promener dans les quartiers pour le voir. On a aussi beaucoup critiqué que la gestion de la ville de Paris continue de favoriser la spéculation immobilière et la construction de logements de luxe alors que le parc de logements sociaux est presque inexistant : quelque 120 000 pour plus de 2 millions d'habitants !

Ce n'était là, après tout, que le constat d'une gestion de «classe». Le maire de Paris, qui malgré ses tirades lyriques, ne représente pas les intérêts des travailleurs, ne gérait pas la ville pour eux. Ce que révèle l'enquête de Lionel Duroy dans le quotidien *Libération* est de toute autre nature. Il s'agit bien d'un détournement de fonds important (700 millions de centimes) vers une destination inconnue... pour l'instant, via le directeur d'un bureau d'études immobilières qui appartient au RPR.

Résumons rapidement les faits : la mairie de Paris décide en 1979, d'engager une grande campagne de réhabilitation des vieux quartiers. Neuf projets sont finalement retenus, et les offices HLM se voient proposer les travaux : une condition pourtant leur est posée

par Jean Tibéri et Lucien Petit, directeur et sous-directeur du Logement : faire appel à cinq bureaux d'études qui leur sont désignés (alors que chaque office a son propre bureau d'études). Les offices acceptent d'autant plus que la mairie s'engage à leur rembourser les frais de ces études. Le total tournerait autour de 700 millions de centimes, empochés par les bureaux d'études, et déboursés par la municipalité.

L'enquête de *Libération* montre d'autres anomalies : d'abord les rapports remis par ces bureaux ont été inutilisables car ils n'étaient qu'une compilation de documents anciens. Plusieurs ingénieurs qui les ont eus en main l'ont confirmé, et les offices les ont fait refaire par leurs équipes. Pour une moyenne de 290 000 francs par étude, c'est cher payé ! Pas étonnant d'ailleurs que le travail soit bâclé et inutilisable, puisque quatre des cinq bureaux d'études, regroupés dans un GIE (Groupe d'intérêt économique) n'emploient pas plus de 16 personnes. Parmi elles, plusieurs se répartissent diverses responsabilités de direction.

Où est passé l'argent encaissé ? Mystère. Les frais de personnel sont peu importants. Les frais de gestion encore moins : car si les bureaux affichent des adresses séparées (pour certains dans des immeubles en ruine) pour leur siège social, leurs locaux sont regroupés et trois d'entre eux ont le même téléphone... La clé du mystère résiderait-elle dans la personnalité du directeur du bureau «père», le CRESPU, celui qui chapeaute tous les autres : Jean Schwerdlin membre du RPR, homme

d'affaires au passé plus que douteux puisqu'il a derrière lui plusieurs faillites d'entreprises de vente de meubles ? Coïncidence ? Si M. Schwerdlin est connu pour avoir animé les ex-AOP (sections d'entreprise du RPR), on sait moins que les locaux qui abritent aujourd'hui les quatre bureaux d'études en cause, le 8 boulevard Pasteur était le siège, il y a quelques années, de ces mêmes AOP... Mais le directeur du Logement de Paris pouvait-il l'ignorer ?

Une enquête a été ouverte par la brigade financière de la préfecture de police, sur des accusations aussi graves. Peut-être retrouvera-t-elle où est passé l'argent. C'est à souhaiter. Les Parisiens doivent savoir à quoi servent les impôts qu'ils versent. Ce genre de pratique tient de l'escroquerie, et est intolérable. Pour l'instant, la personnalité de Jacques Chirac lui-même n'est pas mise en cause. Mais c'est l'image de son parti qui risque fort bien d'être ternie.

La lumière doit être faite pourtant. La contre-attaque de Chirac qui se transforme en accusateur ne peut pas servir de justificatif, ni ses cris à la «déstabilisation politique». Pas plus que les arguments selon lesquels il faudrait «moraliser le débat politique», c'est-à-dire ne pas avoir recours à ce genre de divulgations pendant une campagne électorale : les électeurs au contraire ont droit à l'entière clarté sur les activités de ceux qui les représentent. Les idées politiques n'existent pas en dehors d'une pratique quotidienne. Qu'on se le dise !

C.M.



Les élections municipales de mars 83 représentent un enjeu politique important. Toutes les forces politiques du pays y voient un test national deux ans après l'élection présidentielle de mai 81, test qui sanctionnerait positivement ou non la politique suivie depuis.

Alors que les forces du capital et de la droite poursuivent leur offensive économique et politique tout azimut, les mesures d'austérité engagées par le gouvernement depuis juin 1982 vont à l'encontre des intérêts immédiats et à long terme des travailleurs et contribuent à les décourager et à les désorienter.

Porter des coups aux forces du capital et aux forces de la droite, combattre les mesures d'austérité, faire confiance aux travailleurs et lutter à leurs côtés, démontrer qu'une autre politique que la politique d'austérité est possible, telles sont les orientations générales du PCML dans les mois à venir.

## BATTRE LA DROITE

La droite veut gagner les municipales pour prendre une première revanche, pour saboter tout changement favorable aux travailleurs et hâter son retour au gouvernement.

Elle se servirait de son succès pour exiger des concessions supplémentaires du gouvernement en faveur du patronat et des forces du grand capital comme elle l'a fait au lendemain des dernières cantonales; et, remettant en cause le président de la République et le gouvernement, elle exigerait de nouvelles élections.

Pour mener à bien cette opération, la droite multiplie ses manœuvres. Elle se saisit des maladroites, des hésitations

et des erreurs économiques, politiques et sociales graves commises par le gouvernement surtout depuis juin 82 et tente d'utiliser partout le mécontentement; elle cherche à faire oublier sa lourde responsabilité dans la situation économique et sociale actuelle et à masquer que son maintien au gouvernement aurait sensiblement aggravé la situation des travailleurs du pays.

Malgré les contradictions importantes qui la traversent, la droite se présentera unie aux municipales. Aussi, le PCML appelle-t-il à tout mettre en œuvre pour faire échec aux tentatives et manœuvres de la droite et à agir pour de véritables changements en faveur des travailleurs.

Etre efficace dans cette bataille des municipales implique de remplir trois conditions simultanées :

— constituer partout, dès le premier tour, des listes d'union de toutes les composantes de la gauche, du mouvement ouvrier et populaire, de ses différentes organisations, réellement représentatives de tous les travailleurs et de leurs intérêts,

— élaborer des programmes municipaux qui répondent profondément aux aspirations ouvrières et populaires, tant pour améliorer les conditions de vie que pour favoriser l'intervention des travailleurs dans la vie municipale et pour développer la démocratie,

— rejeter la politique d'austérité, cesser de faire des cadeaux au patronat, car cette politique s'en prend aux intérêts des travailleurs et conduit à leur découragement et à leur démobilisation.

C'est sur cette base que le PCML participera aux élections municipales. Il présentera des candidats dans les communes où son activité et sa présence aux côtés des travailleurs, dans le mouvement ouvrier et populaire contribuent et contribueront à mettre la droite en échec et à aller dans le sens de véritables changements.

## DEFENDRE LES INTERETS OUVRIERS ET POPULAIRES

La mise en œuvre de politiques municipales améliorant réellement les conditions de vie des travailleurs se heurte dans le système actuel à de fortes contraintes :

— la politique du patronat, dont toutes les décisions sont guidées par la recherche du profit maximum : ainsi, l'intervention économique des communes, élargie par la loi de décentralisation, risque fort, dans ces conditions, d'aboutir à une concurrence effrénée entre elles, à qui accordera le maximum de subventions et d'exonérations d'impôts au patronat, au nom du maintien des emplois ou de l'obtention de nouvelles implantations;

— la politique du gouvernement dont dépend la réalisation de la plupart des grands projets (subventions, emprunts, carte scolaire, implantations hospitalières...);

— le système de propriété et en particulier le système foncier auquel ne peut que se heurter une politique d'urbanisme et d'aménagement rural et urbain en faveur des travailleurs;

— les politiques antérieures qui limitent dans une large mesure la politique municipale, du fait des engagements pris (urbanisme, emprunts à long terme à rembourser...).

Loin de rêver à un socialisme municipal dans une société capitaliste, le PCML et ses élus municipaux ne pourront faire face à ces contraintes et utiliser à plein les marges d'autonomie des communes en faveur des intérêts ouvriers et populaires qu'en relation permanente avec les travailleurs et leurs organisations (syndicats, associations de locataires,

familiales, de parents d'élèves, de consommateurs, antiracistes...). Ceci implique de :

— siéger, mais aussi informer et agir; réunir les personnes et organisations concernées avant chaque décision; rendre compte des interventions et prises de position; informer de toutes les décisions du conseil municipal,

— contribuer à l'action des travailleurs et de leurs organisations, sans laquelle un élu ne peut rien,

— soutenir les luttes et développer la solidarité,

— défendre et porter en priorité les intérêts ouvriers et populaires,

— refuser de se laisser enfermer dans le rôle de notable ou de technocrate.

## DEVELOPPER LA DEMOCRATIE AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE

Dans les communes, le PCML contribuera à élaborer un programme municipal adapté à chaque situation locale prenant comme axe la défense des intérêts ouvriers et populaires, le développement de la démocratie.

Dans cette élaboration, les militants du PCML seront guidés par les objectifs principaux suivants :

1. Développer la prise en charge des travailleurs et de leurs organisations et associations de tout ce qui les concerne

— associer les habitants et les travailleurs des entreprises de la localité à la préparation des décisions puis à leur contrôle

— dans les grandes villes, institution d'un double collège afin d'élire les conseils, non seulement par ceux qui y habitent, mais aussi par ceux qui y travaillent et qui sont directement concernés par la vie municipale; cette réforme permettrait d'associer la démocratie sur les lieux de travail

— droit de vote aux travailleurs immigrés

— organisation de l'intervention systématique des organisations syndicales des travailleurs, du mouvement associatif local et des organisations des travailleurs immigrés

— moyens réels accordés aux organisations du mouvement ouvrier et populaire : bourses du travail, maisons des associations, subventions rendues publiques, sur la base de l'action réelle des associations au service des travailleurs et de la population

— développement de l'information municipale, comptes-rendus de mandats dans les quartiers et les principales entreprises

— mode de scrutin réellement démocratique : proportionnelle intégrale, le seuil de représentativité étant le quotient électoral.

2. Pour le droit au travail, l'amélioration des conditions de vie, de logement, pour la justice sociale et la satisfaction des besoins sociaux

La logique du profit, la rentabilité capitaliste ont déstructuré les villes et les campagnes. Il faut mettre fin au désordre urbain et à la désertification des campagnes, conséquences de la domination croissante du capital dans tous les domaines de la vie sociale.

a) Pour le droit au travail

— développement des comités locaux pour l'emploi avec représentation de toutes les organisations ouvrières concernées,

— pour toute entreprise bénéficiant d'une aide de la commune égale ou supérieure à 10% de son capital, engagement à maintenir l'emploi pendant 10 années au moins,

— pour toute entreprise décidant la fermeture d'un établissement, remboursement des aides dont elle a bénéficié de la part des collectivités locales,

— pour que toute aide des communes aux entreprises soit conditionnée au respect par celles-ci de l'ensemble de la législation sociale et soit contrôlée par les comités d'entreprise,

— publication de toutes les interventions économiques des communes et de leurs évolutions,

— aides à l'installation des jeunes à la campagne,

— aides aux chômeurs et à leurs familles.

b) Urbanisme et développement rural

— contrôle de la spéculation foncière jusqu'à la municipalisation des sols,

— contrôle populaire des opérations de rénovation et location aux conditions antérieures à la rénovation avec prise en charge par l'APL (aide personnalisée au logement)

— priorité à l'habitat populaire avec contrôle des évolutions des loyers et charges,

— développement des transports en commun,

— interventions pour réserver les terres à la campagne à la culture afin de freiner l'exode rural,

— construction des équipements sociaux, culturels, sportifs, permettant la satisfaction des besoins populaires.

c) Satisfaction des besoins sociaux

— Pour tout ce qui concerne l'école, la petite enfance, la santé, la culture, priorité à la satisfaction des besoins ouvriers et populaires,

— actions en faveur des jeunes : équipements nécessaires, en fonction de leurs aspirations,

— en ce qui concerne les immigrés : politique de logement adaptée, favoriser les échanges entre communautés

développer leur insertion, répondre à leur propres besoins d'équipements culturels, religieux,...

Une telle politique municipale doit permettre de remettre en cause la détérioration des rapports sociaux à l'intérieur de la ville et la croissance urbaine désordonnée, qui, avec le développement du chômage, sont les vraies causes de l'insécurité. La répression et l'augmentation des forces répressives ne sauraient en rien résoudre les problèmes de la petite délinquance.

3. Réformer les impôts locaux

Pour assurer de plus grandes ressources aux communes, tout en réduisant les impôts des familles populaires :

— suppression de la taxe d'habitation, particulièrement injuste, et, dès maintenant, modulation en fonction des revenus et exonération pour les bas revenus.

— l'impôt foncier doit être assis sur la valeur réelle des terrains et logements, les revenus qu'ils procurent.

Il faut combattre la spéculation

— l'impôt sur les entreprises doit correspondre réellement aux valeurs des immobilisations, des productions et des profits bruts, avec exonération pour les petits commerçants et artisans.

— solidarité envers les communes défavorisées par la pauvreté de leur tissu économique, par le biais des dotations de l'Etat.

4. Pour que le personnel communal bénéficie de tous les acquis de la fonction publique

— alignement des statuts,

— titularisation des auxiliaires et contractuels,

— intégration des immigrés au statut,

— développement de la formation,

— création de Comités techniques paritaires.

5. Soutien actif des luttes des travailleurs des usines, des bureaux comme de la campagne

— soutien concret aux organisations syndicales des travailleurs,

— développement de la solidarité, de la popularisation des luttes : subventions, pressions auprès du patronat et des pouvoirs publics, cantines gratuites,...

# mr ap Contre le racisme

C'est notre troisième « voyage » dans une organisation populaire. Quelques lecteurs nous ont demandé pourquoi nous ne donnions pas notre avis sur les sujets abordés ou un jugement sur les organisations visitées. Nos « voyages » n'ont pas cet objectif. Bien sûr, nous avons des points de vue sur les libertés, le racisme, l'immigration, que nous avons largement exprimés dans notre presse ; sur l'école, nous avons été très peu bavards, il est vrai. Mais nos « voyages » ne sont pas prétextes pour exprimer nos propres avis : ils visent à contribuer à faire connaître les organisations populaires qui se battent sur tel ou tel aspect de la vie sociale, à faire connaître leurs positions, leurs actions. C'est une contribution de notre presse communiste à la connaissance et aux échanges mutuels au sein du mouvement populaire et associatif. Pour échanger des avis, pour émettre des jugements, pour agir, il faut déjà connaître. Et comment mieux le faire que de donner la parole aux organisations elles-mêmes ?

Nous avons « voyagé » à la FCPE à l'occasion de la rentrée des classes, à la Ligue des droits de l'homme, « vieille » organisation en plein rajeunissement — le saviez-vous ? Pour décembre, nous irons faire un tour chez les associations de consommateurs. Ce mois, c'est à l'intérieur du MRAP que nous « voyageons ». Le MRAP dont l'activité est au devant de la scène ces dernières semaines par deux initiatives d'action contre le racisme : une « mission » en Corse et une exposition, « L'apartheid, le dos au mur ». L'une et l'autre méritent d'être connues et popularisées, comme l'action au jour le jour du MRAP pour combattre le racisme qui frappe durement les travailleurs immigrés dans notre pays.

Camille GRANOT

## Signes distinctifs

<b>Naissance</b>	« Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix », le MRAP est créé le 22 mai 1949, surtout sensibilisé à la forme de racisme qui venait de causer les exterminations nazies : l'antisémitisme. Il vient en continuité du MNCR (Mouvement national contre le racisme) fondé en 1943 qui avait pour objectif d'organiser le sauvetage d'enfants juifs et de contrecarrer la propagande raciste des nazis (journaux clandestins : <i>J'accuse</i> et <i>Fraternité</i> ).	qui ripostent aux cas de discriminations et développent l'ensemble de l'activité du MRAP, — les commissions spécialisées sont : action juridique, Amériques, antisémitisme et néonazisme, apartheid, culture, DOM-TOM, éducation, immigration, relations internationales, Tziganes et gens du voyage, universités.
<b>Objectifs</b>	Aujourd'hui, sous la dénomination « Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples », il est mobilisé autour de la lutte contre toutes les formes de racisme (économique, social, culturel) que subissent en France les travailleurs immigrés et du Tiers Monde, sans oublier les séquelles de l'idéologie nazie encore présentes.	<b>Presse</b> <i>Droit et Liberté</i> , bulletin mensuel d'information des adhérents, les <i>Cahiers Droit et Liberté</i> trimestriel, développant la réflexion sur l'un des aspects du racisme et de l'amitié entre les peuples; <i>Différences</i> , magazine mensuel d'information et de réflexion sur le racisme ouvert aux échanges, aux débats, à l'amitié.
<b>Caractères</b>	Le MRAP, c'est « des femmes, des hommes venus de tous les horizons politiques, religieux, sociaux, géographiques que réunit la volonté de faire échec à la haine et au mépris raciaux, de promouvoir l'amitié entre les peuples dans l'intelligence des différences et le respect mutuel. »	<b>Service</b> Une permanence juridique gratuite existe qui reçoit plus de 2 000 personnes par an, victimes du racisme.
<b>Organisation</b>	Le MRAP est organisé en comités locaux et en commissions nationales. — dans 150 villes existent des comités locaux	<b>Législation</b> La loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1972 qui introduit dans le Code pénal les délits de discrimination à l'embauche, dans le logement, les services permet au MRAP de se constituer partie civile pour défendre les victimes du racisme.
		<b>Statut</b> Depuis 1975, le MRAP est doté du statut consultatif des organisations non gouvernementales auprès de l'ONU. Il est représenté à la commission française de l'UNESCO.

## Henri Mazenod répond à nos questions

■ De quels moyens nouveaux le MRAP dispose-t-il depuis mai 1981 pour combattre le racisme dans le pays ?

C'est une vaste question ; beaucoup de choses ont changé depuis le 10 mai 1981. Il y a une chose positive et fondamentale : alors qu'on se heurtait depuis des années à un racisme d'Etat, voilà ce racisme d'Etat supprimé depuis le 10 mai 1981. Le gouvernement et les pouvoirs publics prêtent une oreille attentive et sympathique, même sympathisante au combat que nous menons. La lutte contre le racisme est un peu une lutte d'Etat, de même que le racisme était autrefois un racisme d'Etat.

Il y a eu un grand nombre de déclarations faites par un certain nombre de ministres ; je parlerai entre autres de Gaston Defferre : son premier geste lors du premier gouvernement Mauroy a été de suspendre les expulsions pour les immigrés en général et de les arrêter pour les jeunes qui étaient nés en France ou y étaient entrés avant l'âge de 10 ans ; Gaston Defferre a fait des déclarations quant au racisme dans la police, disant que serait sévèrement châtié tout racisme policier. Madame Nicole Questiaux, lorsqu'elle a présenté au Sénat les projets de loi sur l'immigration le 23 septembre 1981, a dit que ce qui était autrefois un système de contrôle, de répression et d'expulsion allait se changer en un système de solidarité avec les travailleurs immigrés et que le gouvernement lutterait contre tout racisme et toute discrimination. Pierre Mauroy, dans son discours d'investiture à l'Assemblée nationale pour son second gouvernement, a dit lui aussi que le gouvernement était décidé à lutter contre le racisme. Depuis d'ailleurs, nous avons écrit à de nombreux ministres, nous les avons rencontrés et tous nous ont dit leur sympathie pour notre mouvement et l'appui sur lequel il pouvait compter dans sa lutte contre le racisme.

Il y a une volonté fondamentale, formelle, du gouvernement pour la lutte contre le racisme. Il ne faut pas confondre d'ailleurs cette volonté gouvernementale avec l'attitude de certaines administrations envers les immigrés ; il leur est difficile de se débarrasser des mauvaises habitudes prises sous l'ancien pouvoir. Nous avons dénoncé cette attitude-là au cours d'une conférence

de presse en disant que certains agents administratifs bloquaient, freinaient, voire même sabotaient la nouvelle politique de l'immigration.

Cette volonté gouvernementale a été matérialisée par ces nouvelles lois proposées à l'Assemblée nationale et au Sénat, qui modifient la situation des immigrés résidant en France. Je les redonne pour mémoire ; il est important d'insister sur la première qui, à mon sens, n'a pas été assez mise en valeur par la presse ; votée le 9 octobre 1981, elle abroge le décret-loi du 12 avril 1939 qui restreignait le droit d'association des étrangers en France ; grâce à cette loi, les étrangers peuvent créer les associations qu'ils veulent, il n'y a plus de droit de regard du ministère de l'Inté-

rieur. La deuxième, importante aussi, lutte contre le travail clandestin en punissant, non pas les travailleurs comme c'était le cas sous l'ancien pouvoir qui les expulsait, mais l'employeur ; la loi est à juste titre sévère : les peines vont de deux mois à un an, les amendes de 2 000 à 20 000 francs par travailleur clandestin employé, et même de deux ans et 40 000 francs en cas de récidive. La troisième loi, du 29 octobre 1981, a abrogé la loi Bonnet de sinistre mémoire ; elle permet une certaine sécurité aux immigrés qui vivent en France par l'impossibilité de l'expulsion pour certaines catégories d'entre eux. Il y a eu aussi les régularisations pour les travailleurs immigrés ; j'y reviendrai plus loin.

suite page 12



« L'apartheid, le dos au mur », c'est le titre de l'exposition d'affiches organisée par le MRAP du 26 octobre à fin décembre au Musée de l'Affiche et de la Publicité, 18 rue de Paradis, Paris X<sup>e</sup>.



René Mazenod,  
secrétaire national du MRAP

Dernière chose. Le MRAP a été l'instigateur d'une loi contre le racisme qu'il a mis treize ans à faire voter, par sa lutte de 1959 à 1972; elle a été votée le 1<sup>er</sup> juillet 1972. C'est un peu la loi française du MRAP contre le racisme; le MRAP tient beaucoup à cette loi et l'emploie souvent. Il ne se passe pas une semaine sans que, aux quatre coins de la France, le MRAP ne se constitue partie civile pour des faits racistes. Dans cette loi, le MRAP entend faire introduire une notion qui n'y est pas, ce qui est un obstacle à la défense des étrangers en France victimes de racisme ou des personnes victimes de racisme à cause de leur «ethnie, nation, race, religion». Cette notion, c'est le terme de «violences». La loi actuelle ne permet pas, par exemple, de se constituer partie civile pour quelqu'un frappé, agressé physiquement ou pour les familles des victimes d'assassinat. C'est un comble que la loi ne permette pas de protéger ces victimes et qu'elle n'autorise pas notre mouvement à être à leurs côtés sur le plan judiciaire. Nous sommes intervenus auprès de M. Badinter, et dans la dernière entrevue avec lui, nous avons insisté de nouveau; nous comptons bien que ce terme de «violences» sera introduit dans la loi. Ceci nécessite un passage devant le Parlement; cela nous permettrait d'étendre notre champ d'action.

■ Quelles sont les manifestations de racisme les plus répandues dans la France de 1982?

Il y a les injures, les agressions physiques, les assassinats; en l'espace de

trois mois, quatre travailleurs maghrébins ont été assassinés, trois en Corse et un à Strasbourg.

Il y a aussi le type d'agressions verbales ou écrites, notamment depuis un an la diffusion d'un tract sur l'ensemble de la France, tract excessivement pernicieux: le fameux tract intitulé «Lettre à Mustapha». Sa diffusion prend une telle ampleur dans le dénigrement, le persiflage, la calomnie et le mensonge que le MRAP a déposé une trentaine de plaintes sur l'ensemble de la France. Ce tract est excessivement dangereux car il contribue à une véritable entreprise de démoralisation des nationaux; par une démarche antisémite, c'est une mobilisation des Français que l'on veut dresser contre les travailleurs immigrés maghrébins. Nous avons saisi, le 18 mars dernier, Monsieur le garde des Sceaux sur le danger de ce tract et lui avons demandé d'intervenir au plus haut niveau.

Ce tract n'est que la concrétisation populaire d'un discours tenu par l'opposition qui voit dans les immigrés des «favorisés» de ce nouveau gouvernement et qui n'accepte pas la nouvelle politique de l'immigration. Il est difficile de faire accepter cette politique par ceux qui, durant des années, ont réglé le problème de l'immigration par la force, la répression, l'exclusion, l'expulsion. C'est un nouveau racisme que développe cette droite, c'est un racisme d'opposition.



D'autres catégories de personnes sont frappées par le racisme: les ressortissants des DOM-TOM souvent assim-

lés aux immigrés alors qu'ils sont Français et dont la culture n'est pas suffisamment prise en compte. Il y a aussi le racisme antitzigane, resté très virulent en France, qui se manifeste bien souvent par la non-application du droit à s'installer dans les communes, par les préjugés colportés contre eux, par une campagne orchestrée par une certaine presse sur le groupe des enfants tziganes qui pratiquent la mendicité dans le métro.

Il y a le racisme antisémite aujourd'hui virulent et alimenté aussi par la guerre au Proche-Orient. Tous les actes terroristes commis ces derniers temps contre des lieux juifs ont une symbolique, antisémite.

Le néo-nazisme va de pair avec l'antisémitisme; il est moins voyant que sous l'ancien pouvoir mais reste toujours agissant.

Il y a aussi le problème de l'apartheid, des Indiens et Noirs d'Amérique.

Le MRAP lutte avec une égale vigueur contre tous ces racismes.

■ Quelles sont les priorités d'action définies par votre organisation pour aujourd'hui et pour demain?

Le thème de notre Congrès des 8 et 9 mai derniers a été: «Libérer la France du racisme par le respect des droits et de la dignité de tous, par l'expression et la rencontre des différences».

Il y a deux types d'action: les actions ponctuelles face à un acte raciste et l'action éducative qui nous paraît fondamentale.

Notre postulat — qui est une constatation — est que la société en France est une société pluraliste, pluri-ethnique, pluriculturelle. Des différences vivent en France, y existent. Il est important de les respecter, de les valoriser, de leur permettre de s'exprimer et de se rencontrer.

Je reviens de Corse; au cours de notre mission, nous avons pu nous rendre compte à quel point les différences étaient ignorées, gommées, supprimées. Nos comités locaux en Corse ont un gros travail à faire pour que ces différences se rencontrent et soient acceptées. Une des priorités, c'est dans la décennie à venir, que l'école par une pédagogie interculturelle, aide à la valorisation des différences et à ce respect. Un nouveau système scolaire qui prendrait en considération les cultures des enfants de migrants étrangers scolarisés — près de 900 000 — permettrait de faire un grand pas dans la lutte

contre le racisme; cela permettrait à des jeunes de se sentir davantage eux-mêmes en s'affirmant dans leur identité culturelle.

Nous comptons aussi beaucoup sur les médias. Nous avons fait une intervention et des propositions au Parlement au moment où se discutait la loi sur l'audiovisuel. Il est anormal et injuste que des émissions de radio et de télévision soient des «émissions-ghettos»; France-Inter par exemple diffuse une émission en direction des immigrés le matin de 5h30 à 7h uniquement. «Mosaïque» sur FR3 — qui a déjà changé d'aspect — risque de rester une «émission-ghetto» et non une émission de rencontre entre les diverses cultures existant en France. Nous souhaitons, nous, que les travailleurs immigrés puissent s'exprimer sur les ondes télé, radio, dans toutes les grilles des programmes et sur toutes les chaînes.

La troisième action, c'est de faire état de la dimension du Tiers Monde. Nous avons été heureux des dispositions nouvelles prises par le gouvernement pour développer des rapports plus justes entre la France et les pays du Tiers Monde, notamment les pays dont sont originaires les immigrés. C'est le problème du partenariat à instaurer, à développer; c'est tout le problème du nouvel ordre économique international à mettre en place activement et rapidement, puisque la source de l'immigration dans les pays européens vient du déséquilibre entre pays du Sud et pays du Nord. Tant qu'on ne s'attaquera pas résolument à ce problème, des travailleurs seront obligés de quitter leur environnement familial, social, culturel, géographique, historique... et les pays d'origine seront privés de leurs forces vives.

■ Votre organisation a été amenée à intervenir de plus en plus sur les questions de l'immigration. Pouvez-vous évoquer les différentes actions et initiatives du MRAP en ce domaine?

Notre intervention récente a porté sur le problème des régularisations et nous nous sommes réjouis des dispositions nouvelles à ce sujet. Nous avons incité les travailleurs immigrés à la régularisation et avons demandé à nos comités locaux d'être très vigilants sur ce problème, d'aider les travailleurs immigrés dans leurs démarches, bien que nous n'ayons pas voulu nous substituer à leurs associations et aux syndicats, les premiers concernés. Nous n'avons

pas voulu faire de paternalisme.

Nous avons demandé au secrétaire d'Etat à l'Immigration de proroger de trois mois la date de dépôt des dossiers de régularisation, certains travailleurs risquant de n'avoir pas fait leur demande à temps, en raison notamment de la timidité, de la peur face à la régularisation après tant d'années de clandestinité, dans l'ombre.

D'autre part, nous avons dit notre désaccord avec la deuxième condition mise, celle du contrat de travail, de l'emploi stable alors que l'une des caractéristiques de l'immigration clandestine, c'est d'avoir un travail instable. Au cours de notre Congrès, nous avons demandé que tous les travailleurs immigrés ayant déposé un dossier, qui ont eu le courage de se montrer au grand jour, soient régularisés. Notre service juridique est souvent intervenu depuis, pour des cas d'espèces.

Nous demandons en outre que les accords bilatéraux passés entre la France et les pays d'où sont originaires les travailleurs immigrés soient revus et corrigés de façon avantageuse pour les deux parties, et non plus comme cela était le cas auparavant uniquement pour la France. C'est un des grands points de notre combat.

De plus, notre mouvement prépare pour dans quelques mois un grand col-

loque sur le thème: «Immigration et nouvel ordre économique international».

Par ailleurs, nous sommes en étroite relation avec l'intergroupe parlementaire antiraciste de l'Assemblée nationale à qui nous envoyons des faits racistes qui peuvent motiver des questions orales et écrites à l'Assemblée nationale. Récemment, nous avons soumis le cas d'un jeune Algérien de Clichy-sous-Bois, agressé violemment par des vigiles qui ont lancé sur lui un chien sans muselière, ce qui lui a provoqué de nombreuses morsures.

Nous maintenons notre demande vieille de plusieurs années que se tienne un débat parlementaire global et approfondi sur le problème de l'immigration. Il n'a jamais eu lieu en France alors qu'on a une expérience de cent ans d'immigration économique ou démographique.

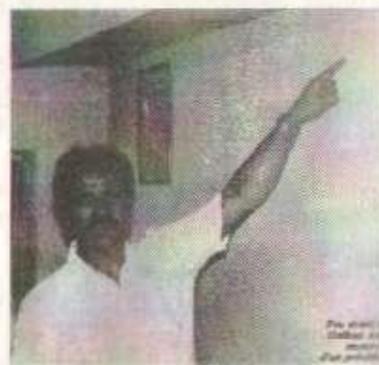
Il faut ajouter toutes les actions de sensibilisation de l'opinion publique, dans le sens de la rencontre des différences; il s'agit de débats, de conférences, de films, d'expositions, d'interviews, de réunions de quartier, de fêtes sur l'ensemble de la France sans parler des actions ponctuelles face à un événement raciste: communiqués, pétitions, interventions auprès des autorités.

LOI  
DU 1<sup>er</sup> JUILLET  
1972  
LA LOI FRANÇAISE CONTRE LE

LE MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET  
POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES  
20 rue de Valenciennes 75019 PARIS (19) 06 54 00

## CORSE : le venin raciste

Suite aux attentats (près de 30 en trois mois) qui ont visé cet été les travailleurs immigrés maghrébins, à commencer par la semaine noire d'Ajaccio (trois morts), une délégation du MRAP composée de René Mazonod, Baya Jurquet (du Bureau national) et M<sup>e</sup> Andrée Francisci (de la commission juridique) a



Peu avant son assassinat, Halloui Amar Ben Salah montre les traces d'un précédent coup de feu.

séjourné en Corse du 30 septembre au 10 octobre.

« Pour y voir clair, a indiqué R. Mazonod lors d'une conférence de presse au retour de cette mission, nous avons rencontré les travailleurs immigrés et de nombreuses personnalités (élus, représentants de l'Etat, de la police et de la justice, des services de la main-d'œuvre, de divers partis et syndicats...). Avec eux, on a cherché des solutions. »

En même temps qu'il a voulu attirer l'attention face au venin raciste infiltré en Corse, le MRAP affirmait ainsi « sa solidarité avec les travailleurs immigrés, sa participation à leur combat au niveau de leurs droits, de l'emploi, du logement... Il s'agissait aussi de soutenir l'action du comité local d'Ajaccio et des sympathisants de Bastia (comité en voie de constitution) et de donner à leur action une dimension nationale. »

### DES TÉMOIGNAGES AHURISSANTS

Début 1982, 48 063 immigrés étaient recensés en Corse (3 000 de moins qu'en 1975) : Italiens (22 280), Espagnols (3 068), Portugais (1 509), et

Maghrébins (17 078 Marocains, 2 878 Tunisiens et 662 Algériens).

Ces travailleurs « portent l'économie de l'île » : 50% dans le bâtiment-travaux-publics, 57% des salariés agricoles, chiffres qui s'élèvent en Haute-Corse (région de Bastia) à respectivement 70% et 90%, essentiellement maghrébins.

« Il y a un hiatus entre cet emploi massif et leur exclusion totale (leur négation), dans la vie sociale de tous les jours. »

M<sup>re</sup> Francisci a fait état des « témoignages ahurissants » recueillis lors des rencontres avec les travailleurs immigrés maghrébins. Injures et diffamations sont très courantes : presque la normalité. De même le refus de logement qui les condamne à s'entasser dans des caves aménagées, pour 900 à 2 000 francs par mois (à Bastia), à se construire des cabanes à la campagne ou en ville (300 personnes dans un bidonville à la sortie d'Ajaccio), ou même à dormir dans les fossés (aux abords des vignes dans la plaine orientale).

Dans les cafés, soit on refuse clairement de servir des Arabes, soit, si on les accepte, c'est seulement à l'intérieur (dehors, ce serait « trop voyant »), ou bien on majore pour eux le prix des consommations. Cela va jusqu'à des couverts réservés aux Arabes!

C'est la normalité. En témoigne cette réflexion faite à l'hôpital de Bastia à une Française venant d'accoucher : « Il y a une Marocaine à côté de vous, mais ne vous inquiétez pas, on va l'enlever. »

La loi de 1972 n'est pas appliquée. Il n'y a d'ailleurs pas de plaintes, soit par crainte de représailles, soit par refus d'enregistrement dans les commissariats.

Bien entendu, l'impunité favorise attitudes et actes racistes. La législation du travail n'est pas appliquée. Les employeurs « au noir » sont monnaie courante (y compris d'ailleurs pour les Corses)

### RAISONS D'UNE RECRUESCENCE DE VIOLENCES RACISTES

Tout cela, ce type de situation, d'exploitation des travailleurs immigrés

n'est pas nouveau en Corse. Alors pourquoi ces attentats, cette violence ouverte?

A Bastia, les attentats ont commencé un mois après la diffusion de la tristement fameuse « Lettre à Mustapha ».

Un parti d'extrême-droite a fait ouvertement campagne sur le thème de « l'invasion », etc.

Les dispositions prises en faveur des immigrés, l'opération de régularisation (il y a eu 6 500 régularisations dans ce cadre, dont 45% d'ouvriers agricoles), ça n'a pas plu à tout le monde...

En Corse comme ailleurs, l'Etat n'est plus au service des employeurs pour l'exploitation des immigrés. Alors, il y a ce « racisme d'opposition » et ces violences qui sont aussi une forme d'intimidation par rapport à cette main-d'œuvre pour en perpétuer l'exploitation éhontée, qui d'ailleurs pèse aussi sur les travailleurs corses.

Au meeting de Bastia, le représentant de l'Union du peuple corse (l'UPC de Siméoni) faisait remarquer cette discrimination générale à l'égard des Corses (avec l'imagerie de « faîneants » qui leur est attachée) et concluait : « Nous n'avons rien contre les travailleurs maghrébins; ils ne nous prennent rien. »

En Corse, le MRAP va maintenir le contact permanent avec les intercolleurs rencontrés et participer à la commission mise en place en août par M. Autain. Pour sensibiliser à ces problèmes, il profitera du Festival du cinéma méditerranéen qui va s'ouvrir.

Au niveau national, il interviendra auprès des ministres et secrétaires d'Etat concernés (Immigration, Logement, Intérieur, Travail...).

L'Assemblée régionale de Corse doit mettre en premier à son ordre du jour le problème de l'immigration. Les choses bougent...

Mais il faudra beaucoup pour que s'estompent en Corse le climat de peur et la violence attisés par ceux-là mêmes qui par ailleurs hurlent à « l'insécurité » et au « laxisme du gouvernement », et pour qu'il n'y ait plus là-bas des milliers d'hommes et de femmes qui « ne se sentent protégés par personne ».

Gilles CARPENTIER

## IX<sup>e</sup> PLAN

### L'austérité jusqu'à quand ?

En présentant, début septembre, les modalités retenues par le gouvernement pour la sortie du blocage des prix et des salaires, Pierre Mauroy annonçait que la seconde phase de l'action gouvernementale, caractérisée par la « rigueur », en fait une politique d'austérité, prendrait fin début 1984, avec la mise en œuvre du IX<sup>e</sup> Plan.

Le document d'orientation pour la préparation du IX<sup>e</sup> Plan vient d'être adopté par le gouvernement\*. Tout comme les récentes déclarations de Pierre Mauroy et de Jacques Delors, ce document renvoie à la prochaine décennie la perspective de sortie de l'austérité.

Le document d'orientation pour la préparation du IX<sup>e</sup> Plan situe, dès l'introduction, la politique économique à mener dans le cadre d'une crise durable. La « grande ambition (réformes de structures permettant de maîtriser les difficultés économiques et sociales, nouveau modèle de développement, base d'une croissance différente) est réalisable mais seulement par la voie de la rigueur ». Le mot est lâché. Il définit la toile de fond de l'ensemble de la politique sociale proposée pour les années 80.

#### PARTAGE DES REVENUS

« La progression des revenus directs, celle des revenus indirects et leur mode de financement, doivent être compatibles avec les priorités qui seront adoptées dans le cadre du IX<sup>e</sup> Plan. » Il s'agit de soumettre la progression des revenus des travailleurs à l'effort d'investissement, tout en développant la justice sociale et la réduction des inégalités. Mais, en ce domaine, l'ambition du gouvernement se limite au maintien et « si possible » à la progression du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages disposant de revenus faibles et moyens.

Dans ces conditions, l'option « essentielle » à débattre se limiterait « au passage de la rémunération salariale entre revenus directs et transferts ».

Le document insiste, en particulier, pour réduire la progression des transferts sociaux, qui ne devraient pas augmenter plus vite que la production, faute de quoi seraient compromis l'effort d'investissement des entreprises et la lutte contre l'inflation.

Ayant ainsi placé le système de Sécurité sociale et d'indemnisation du chômage parmi les responsables de l'inflation, le gouvernement se livre à une attaque en règle contre les mécanismes

d'indexation des retraites de base qui favoriseraient les retraités par rapport aux actifs, la croissance incontrôlée des dépenses de santé, les transferts dont bénéficient les familles. « Sans remettre en cause, dans leur principe, les principaux acquis de l'évolution antérieure, il faut les organiser suivant une logique et des conceptions nouvelles de la vie collective. » Le document propose, en particulier, de mutualiser partiellement les prestations, d'équilibrer droits et cotisations, de s'en prendre aux privilèges catégoriels conservés ou établis pendant la période de croissance. C'est bien de remise en cause d'acquis des travailleurs et non de privilèges du capital ou de la fortune dont il s'agit ici. La solidarité et la justice sociale sont conçues en égalisant vers le bas la situation des travailleurs.

Les objectifs du IX<sup>e</sup> Plan consistent donc à limiter la progression des revenus des travailleurs pour favoriser les investissements et donc les profits et à leur demander de partager entre eux l'austérité.

#### PARTAGE DU TRAVAIL

On retrouve la même conception en ce qui concerne la lutte contre le chômage : « Le partage du temps de travail sera l'un des enjeux centraux du IX<sup>e</sup> Plan. » Le document propose la reprise des négociations entre les partenaires sociaux, mettant au premier plan l'amélioration durable de l'emploi et débouchant sur la réduction de la durée du travail, de façon à « permettre d'éviter aussi bien une aggravation des coûts de production qu'une réduction des capacités de production. » Et le gouvernement précise clairement son objectif : « Tout cela devra être négocié dans une optique de compétitivité. » Il propose d'augmenter les horaires

alternants, de créer un horaire individuel de « solidarité » de 35 heures, le développement du « travail à temps choisi ».

Dans tous les cas, le document d'orientation affirme que « dans l'état actuel des charges des entreprises », il n'est pas possible que la réduction de la durée du travail débouche sur des créations d'emplois s'il y a compensation salariale intégrale. Les travailleurs sont donc invités à se partager le travail entre eux, sans aggraver les charges des entreprises, donc sans s'attaquer aux profits capitalistes, sans remettre en cause le véritable responsable du chômage : le système capitaliste lui-même.

#### RIGUEUR ET PROFITS

Partager les revenus et le travail entre les travailleurs, tels sont les deux mots d'ordre principaux sur le plan social retenus par le gouvernement pour les années 1984 à 1988. Pierre Mauroy précisait dans *Le Matin* du 12 octobre : « Nous avons le devoir de nous préparer à supporter une crise qui durera longtemps et qui aura des conséquences pour tout le monde (...). La rigueur ne pourra prendre fin que lorsque nous serons face à une reprise confirmée, vigoureuse et internationale. »

Les conséquences « pour tout le monde » dont parle Pierre Mauroy ne sont pas les mêmes pour les différentes classes sociales. Dans le même temps où les mesures gouvernementales amputent sérieusement le pouvoir d'achat des travailleurs, le projet de budget 1983 écrit : « Les résultats des entreprises devraient s'améliorer en 1982 et 1983 » en particulier ceux des grandes entreprises.

La rigueur pour les travailleurs, allant de pair avec l'augmentation des profits capitalistes, porte un nom : l'austérité. Le projet de IX<sup>e</sup> Plan est bâti sur la poursuite d'une telle politique. Il va donc à l'encontre des intérêts immédiats comme à long terme des travailleurs.

Pierre BAUBY

\*Nous aborderons la stratégie économique du IX<sup>e</sup> Plan dans notre prochain numéro.

## SORTIE DU BLOCAGE

# Quelles perspectives pour les travailleurs ?

La sortie du blocage des prix et des salaires telle qu'elle est conçue et organisée par le gouvernement a suscité parmi les travailleurs des réactions qui traduisent nettement un ample mécontentement.

Les raisons en sont limpides : si les choses se passent comme le gouvernement le prévoit, le bilan quant au pouvoir d'achat sera très lourd. Les premières augmentations de prix, de produits de première nécessité notamment, comparées à celles qui se négocient dans le secteur public comme le secteur privé pour les salaires en font foi.

Le changement de politique amorcé en juin avec le blocage s'accroît et se concrétise encore plus avec la sortie du blocage. La façon dont se trouvent réglés aussi bien le problème de la Sécurité

curité sociale que celui de l'UNEDIC constitue un saisissant raccourci de cette politique : augmentation de la participation aux frais pour les salariés et réduction des charges pour les entreprises.

Dans les secteurs (limités) où ils étaient appelés fin octobre à débrayer, les travailleurs ont en général largement répondu à ces appels, faits bien souvent, de la part des syndicats, en ordre dispersé. Quant à leur contenu, ces actions exprimaient une protestation à l'égard des mesures prises ou des propositions allant dans le sens de la diminution du pouvoir d'achat faites par les employeurs en matière de salaires. Un sérieux mécontentement donc, non une mise en cause globale d'un gouvernement, d'un pouvoir que les

travailleurs ne souhaitent pas mettre en difficulté face à la droite.

Du côté des syndicats, l'hostilité unanime recouvre des critiques bien différentes. Edmond Maire a dénoncé l'hypocrisie du gouvernement qui « pense qu'il y aura réduction du pouvoir d'achat mais ne le dit pas » et à qui il demande de « dire clairement ce qu'il en est de sa politique salariale » (mais à défaut des paroles, les actes ne sont-ils pas clairs en la matière?).

Henri Krasuski dénonce « l'injustice » qui consiste à s'en prendre au pouvoir d'achat des salaires qui pour la masse des travailleurs sont « petits et moyens, plus que modiques : insuffisants pour vivre normalement. »

« Il n'est pas possible — dit-il — que le gouvernement s'en tienne aux positions qu'il a avancées jusqu'à présent, elles ne sont pas acceptables... » La mise en garde de la CGT est sévère, à l'égard du gouvernement comme du patronat. « Les patrons ne doivent pas se faire d'illusion. Si aucun règlement correct n'est obtenu au niveau des branches, l'action se développera au niveau des entreprises » a dit Louis Vianet.

« Il faut écouter mieux les travailleurs » demande Henri Krasuski au gouvernement. Celui-ci n'y semble pas disposé, prêt à prendre le risque de l'impopularité.

L'enjeu du blocage comme de sa sortie est pour lui, plus que l'inflation, la compétitivité de l'industrie française. Et le moyen n'est guère original : la baisse de fait des salaires plus l'accélération d'une restructuration-modernisation de l'appareil productif, pour laquelle, là encore, le gouvernement ne fait pas preuve d'originalité dans le choix de ses points d'appui, puisque c'est d'abord le patronat qui d'ailleurs ne cesse de souligner qu'on se range enfin à ses raisons. Certes, il ne s'agit peut-être pas là d'un choix délibéré ; le pouvoir n'a de fait pas vraiment changé de mains, en tout cas il n'est pas entre celles des travailleurs.

En matière de pouvoir d'achat, ces derniers se trouvent confrontés aux mesures gouvernementales et à l'ensemble des employeurs (Etat-patron compris) ; il faudra des changements bien plus profonds pour qu'il en soit autrement.

G.C.

## Safari et solidarité

### VOYAGE en AFRIQUE du SUD

20 NOVEMBRE - 2 DÉCEMBRE 1982

VOYAGE PROFESSIONNEL ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES NEGOCIANTS EN MATÉRIEL DE CONSTRUCTION



Si vous lisez ce journal, vous n'êtes certainement pas négociant en matériaux de construction. Ainsi vous ne recevez pas ce dépliant en quadrichromie, édité par la Fédération nationale des négociants en matériaux de construction, dépliant qui propose aux adhérents un voyage professionnel, du 20 novembre au 2 décembre. Rien de plus naturel jusqu'ici, mais continuons.

1) Ce voyage a lieu en Afrique du Sud, pays où ces messieurs pourront

s'inspirer des méthodes d'organisation du travail!

2) Ce voyage coûte la bagatelle de 15 500 francs avec 2 095 francs de supplément pour une excursion aux chutes du Zambèze, somme imputable sur les crédits de la formation dans l'entreprise, puisqu'il s'agit d'un « voyage professionnel ».

3) Le programme fleurit bon l'esprit colonial; au hasard, sachez que le 21 novembre ces messieurs visiteront une mine d'or, assisteront à des « danses tribales » et le soir, dégusteront un « cocktail et un dîner africain ». Seule la journée du 25 est consacrée à des visites dites professionnelles.

A la lecture de ce prospectus, on ne sait si l'on doit plus s'offusquer du lieu du voyage, le pays de l'apartheid, ou de l'organisation d'un si luxueux périple pour une organisation patronale. Et dire que ce sont ces gens-là qui descendent dans la rue, un flambeau à la main, parce qu'ils sont, paraît-il, au bord de l'asphyxie. Et puisque l'on cherche de l'argent pour l'UNEDIC, nous suggérons à Pierre Beregovoy de s'intéresser à ces véritables détournements de fonds, chaque voyage pourrait représenter quatre mois d'indemnisation d'un ouvrier au chômage. Voilà, notre conception de la solidarité, si elle n'était pas mise en œuvre nous n'aurions plus qu'à espérer que les guérilleros du PAC ou de l'ANC fournissent des émotions non programmées à ces adeptes du safari.



## DENAIN

# UNE VILLE OUVRIÈRE DÉFEND SON EXISTENCE

Denain, avec Longwy, deux noms qui ont symbolisé la bataille des sidérurgistes en 1978-1979. Villes victimes de la restructuration en grand opérée par les maîtres de forges.

Denain, ville ouvrière par excellence, où les générations de l'acier, après celles du charbon, autour des hauts fourneaux après les puits de mines, ont connu la violence des mutations brutalement imposées par le capital.

Les hauts fourneaux sont déjà morts...

Le 10 mai 1981 n'aura-t-il été qu'un éphémère espoir ?

Denain devra-t-elle, pourra-t-elle vivre sans l'acier ?

La ville garde aujourd'hui encore son âme, mais il lui faut un avenir...

Gilles CARPENTIER

Le Café du Centre est fermé. En 1979, j'y avais pris quelques habitudes, pour le casse-croûte ou le café, dans sa salle aux aspects vieillots, proche des sorties de Fives-Cail et d'Usinor, bruisante des conversations ouvrières.

« A vendre »... Dans chaque rue, une maison, plusieurs, portent cette affiche, la plus fréquente sans doute à Denain. Signature vedette : Paillard & Cartigny, notaires associés; mais il ne sont pas les seuls...

Entre les deux recensements de 1975 et 1980, la population de la ville a chuté de 26 684 à 21 687!

Pourtant, partout, en même temps, des volets repeints, des façades en briques ravivées de rouge ou d'autres couleurs vives, des aménagements, le faubourg Duchateau en rénovation, des constructions neuves — dont l'Hôtel de ville — paraissent autant de défis que Denain lance à son avenir. Un avenir que l'arrêt des hauts fourneaux a déjà engagé sous de bien sombres auspices et que la menace de fermeture complète d'Usinor assombrit encore.

En somme, cette ville de travail, sans pour autant cacher ses plaies bien visibles, se tient propre, cherche à aller de l'avant, ne baisse pas les bras.

Certes, lié comme il l'est à la sidérurgie, l'avenir de Denain se trouve pris dans des engrenages nationaux voire internationaux qui justifient les inquiétudes.

Mais il y a en même temps cette manière de faire face avec les moyens qu'on a, de l'entretien méticuleux, encore plus méticuleux, du jardin, de la maison, à ce « rajeunissement » de la ville, qui, l'un dans l'autre, lui maintiennent vie et au moins apparence de dynamisme.

### NE PAS BAISSER LES BRAS

« On n'a pas baissé les bras » : c'est ce que me disent le premier adjoint Brabant (ancien ouvrier de Fives-Cail) et l'adjoint aux sports Dulieu (ancien d'Usinor) avec qui je discute longuement dans ce nouvel Hôtel de ville dont le hall se prolonge sur une salle de délibération du Conseil plus que largement ouverte. « Les équipements créés par la ville, cela a permis de maintenir des entreprises, donc des emplois, dans le bâtiment. Ainsi la ville joue un rôle. »

A Denain, les gens en sont même étonnés, me disent-ils. La municipalité précédente en faisait bien moins, alors que les moyens sont plutôt en baisse compte tenu du dépeuplement (et les impôts locaux n'ont pas été augmentés); cela va s'accroître avec la baisse des taxes payées par Usinor, même étalée sur plusieurs années.

La situation à Denain ?

suite page 18

Il y a 4 625 chômeurs dont 1 500 inscrits à l'ANPE.

Avec les 5 000 emplois supprimés à Usinor depuis 79 (qui représentent sur la région une perte totale de 15 000 avec les emplois induits), il y a eu les mutations (1), les familles dispersées, les préretraites. La suppression du train à bande aujourd'hui entraînerait la disparition des 1 300 derniers emplois d'Usinor (soit sans doute une perte totale de l'ordre de 3 500 emplois).

Pour les jeunes, il n'y a plus de possibilité d'emploi dans ce secteur...

François Mitterrand était venu en juillet 1979 avec Pierre Mauroy et Michel Rocard et avait promis le maintien de l'acier. Aussi l'élection de Mitterrand (pour qui Denain avait voté à 70%) avait-elle suscité de grands espoirs. Or, les décisions du Conseil d'administration d'Usinor poursuivent la même politique qu'avant : «Ce qu'on avait dénoncé en 1978-1979.»

Il y a de la déception, une très grande inquiétude.

La création de 12 000 emplois nouveaux annoncée?

Il y a eu le même genre de promesses avant... Les gens n'y croient plus. Il n'y a rien de précis en fait et de toute façon pas avant 1986.

Alors?  
Mes interlocuteurs estiment que l'usine de Denain n'est pas dépassée, que ce n'est qu'en partant de l'acier qu'on peut créer des entreprises, que l'équilibre industriel est ici lié au développement de la filière acier.

Ils s'appuient sur la position gouvernementale «pour une sidérurgie forte et compétitive» et qui envisage d'élever la production de 21 à 24 millions de tonnes.

Mais le projet tel qu'il se dessine, n'est-il pas d'y parvenir avec Dunkerque et Fos quasi exclusivement?

Ils ne croient pas que cela soit possible et de toute façon refusent une telle perspective qui oriente par trop la sidérurgie française vers l'exportation d'acier et l'importation de minerai.

Tout en soulignant les bons rapports entre les composantes de la municipalité, ils me communiquent une toute récente «déclaration des élus communistes de Denain», dont ils sont, qui s'en prend aux décisions «Inacceptables» du Conseil d'administration d'Usinor et qui exprime clairement leur point de vue :

«(...) Notre région a déjà trop souffert. Stopper, endiguer à tout prix toute nouvelle régression est un minimum



Le nouvel Hôtel de ville

indispensable pour pouvoir engager le renouveau industriel et social de notre région et de notre pays. C'est nécessaire et possible. Il faut pour cela, dans un même mouvement, assurer une modernisation, développer une véritable

## ETRE JEUNE A DENAIN

L'avenir, c'est aussi les jeunes. Comment sont-ils à Denain? Malgré les coupures dans les familles, le manque de perspective, le chômage ambiant, ce qu'on appelle la délinquance ne semble pas avoir augmenté.

Il faut dire que ces problèmes-là, ici, on ne les prend peut-être pas comme ailleurs; c'est rare qu'il y ait des plaintes. On en discute. Quelquefois, ça se termine devant le maire «qui passe un savon», me dit l'adjoint aux sports Dufieu, qui m'énumère par ailleurs les clubs sportifs de la ville : trois clubs de foot, deux de basket, deux de natation, deux sociétés de gymnastique, deux de judo, deux clubs cyclistes, un de hand-ball, une école de karaté, bientôt deux courts couverts de tennis... Preuve en effet que les jeunes ici s'adonnent amplement à ce genre d'activité.

Pour Christian Delail qui a fait un film sur Denain en 1979 et anime un club de jeunes à Somain à quelques kilomètres de Denain, il y a même «une poussée souterraine de la jeunesse». A l'appui, il rappelle la marche des jeunes sur Valenciennes, ou leur présence, nombreux, un certain 8 mars 1979 devant le commissariat, face aux CRS.

La proportion de jeunes est importante, plus qu'ailleurs : il est vrai que de ce point de vue là, il y a un certain dynamisme du

Nord qui, tout en connaissant les mêmes tendances qu'ailleurs, garde une natalité supérieure de 15% au niveau enregistré pour la France entière.

Mais lorsqu'il s'agit de chercher du travail, beaucoup s'en vont ailleurs, «jusqu'à Paris». (Beaucoup reviennent, plus tard.)

Même au faubourg Duchateau, quartier fait d'immeubles plus semblables aux cités de banlieue des grandes villes réputées à problèmes, avec une forte concentration immigrée, «cinq familles, pas plus, sont touchées par la délinquance» dit Jean-Michel, animateur au centre social. Il n'y a pas d'effraction... Chicago? Rien à voir!

La drogue? Oui, ça existe mais plutôt moins qu'ailleurs...

Mais la disparition du travail dans une

filère acier dans le secteur par la création d'entreprises de transformation et mettre en œuvre l'ensemble des mesures sociales, retraite, réduction du temps de travail, formation et embauche de jeunes.

«Nous demandons au premier ministre comme aux ministres intéressés d'assumer leurs responsabilités afin d'obtenir une juste solution, conforme d'ailleurs aux objectifs définis par le Conseil des ministres pour une sidérurgie forte et compétitive.

«Le maintien des décisions d'Usinor serait non seulement une erreur économique et sociale, mais également une faute politique qui ne manquerait pas de nourrir l'indécente campagne de la droite et du patronat. Ces casseurs, ces licenciés d'hier, en quête de revanche, jouent depuis des semaines aux incendiaires. (...)»



Usinor-Denain

## COMMENT FAIRE?

C'est une position ferme, mais qui n'a pas la virulence de celle prise antérieurement par la section PCF d'Usinor-Denain pour qui le Parti socialiste «reste le parti politique réformiste par tradition, pour gérer la crise du capitalisme au profit du grand patronat, de tous ceux qui exploitent les travailleurs et leurs familles. (...) Nous avons cru aux propos de Mitterrand-Mauroy-Rocard et autres. Battré la droite, battu Giscard d'Estaing aux élections présidentielles était la seule issue afin de sauver notre emploi. A ce jour, ils sont au pouvoir. Les promesses faites sont-elles passées aux oubliettes? Nous sommes encore et toujours victimes d'une politique antisociale.»

Etre à la fois parti au gouvernement avec le PS et, ici, section laminée par les suppressions d'emploi, les préretraites, les mutations (qui ne tombent pas forcément au hasard), c'est une situation difficile en effet; c'est une responsabilité difficile à partager... Face à cette difficulté, le quotidien régional du PCF, *Liberté* (éditorial du 6 octobre), cherche à ouvrir une issue : «Parce que le poids des communistes est insuffisant dans la majorité du 10 mai, et parce que la pression de la droite et du patronat se renforce, le Parti communiste fait appel à l'initiative et à l'action des travailleurs pour que soit maintenu le cap à gauche, le cap sur le changement.»

Les militants cédétistes, qui ont soutenu nettement l'opération Tour de France cet été (une étape avait dû être annulée), n'ont pas hésité à crier à la trahison, fait que, côté CGT, on ne manque pas d'opposer à l'immobilisme de la CFDT, avant mai 1981, face aux

coups d'Usinor à Denain (2).

Les choses ne sont pas simples... Mes interlocuteurs municipaux, qui regrettent l'absence de concertation au niveau d'Usinor ou plus généralement de la sidérurgie comme au niveau du gouvernement, reconnaissent qu'il est difficile pour les travailleurs de «voir comment en sortir, comment faire»...

Or, l'intervention des travailleurs est nécessaire...

Aussi l'engagement d'une campagne pour faire désapprouver le plan Lévy, pour le maintien et l'extension des activités industrielles en partant de l'acier» est-il l'une de leurs préoccupations premières.

Au centre de cette campagne : la reconquête du marché intérieur (exemple d'argument : 45 sociétés étrangères fournissent des matériaux pour la fabrication de la R5), la filière acier, etc.

(1) Plusieurs travailleurs ont d'ailleurs été licenciés pour refus de mutation. Dix-huit d'entre eux dont l'inspecteur du Travail a ordonné la réintégration n'avaient pas été réintégrés à ce jour.

Autre sanctions contre 34 militants CGT (prétexte cette fois : l'occupation du siège d'Usinor en septembre dernier) dont 3 demandes de licenciement, dont une contre le représentant CGT d'Usinor-Denain au CCE.

Quant aux suppressions d'emplois, signons celles envisagées à Fives-Cail (déjà passé de 4 500 en 1960 à 870 aujourd'hui) sous forme de 50 mutations (l'essentiel du bureau d'étude), ou encore la fermeture prochaine de la centrale thermique de Lourche.

(2) J'étais à Denain dans les jours qui ont suivi les élections au CE d'Usinor. Les résultats marquaient un sensible recul de la CGT (essentiellement au profit de la CFDT) qui perdait deux sièges et en même temps la majorité absolue au CE, tout en restant au-dessus des 50% dans le collège ouvrier. Un fait qui donne bien sûr à réfléchir. On en discutait ferme à l'UL-CGT.

En 1979 paraissait chez un éditeur local (Blonde-Lozé) un « petit livre de combat » (c'est ainsi que sa couverture le présente) intitulé : « *Denain, un crime signé Usinor* ». Auteurs : Raymond Guienne et André Pierrard. Ce dernier, observateur passionné partisan et actif des causes ouvrières, en particulier dans cette région qui est la sienne et où il fut entre autres organisateur de la résistance à l'occupation nazie, avait déjà publié un roman « *La belle vie au pays noir* ». Sous la dérision du titre, une connaissance particulièrement profonde de ce pays. Doit paraître de lui prochainement (décembre), un nouveau roman, « *Le Janissaire* », inspiré notamment par les événements de Denain. (Les « *Janissaires* » de Denain, ce sont les CRS.)

Ce communiste, qui n'est plus membre du PCF, ni d'aucun parti d'ailleurs, fut rédacteur en chef de *Liberté*, le quotidien régional communiste, après la Libération, puis député de Dunkerque et pendant plusieurs années membre du Comité central.

Le rencontrer chez lui à Cousolre, près de Maubeuge, c'était avoir sur Denain les réflexions d'un homme totalement engagé aux côtés des travailleurs et en même temps regardant la réalité avec le recul de l'écrivain.

Son engagement au côté des sidéurgistes? Ce fut justement ce petit livre de combat « *Denain, un crime signé Usinor* ». Les 5 000 premiers exemplaires partis comme des petits pains.

Engagement aussi par sa présence à toutes les manifestations, à tous les points chauds, sur le terrain.

A l'époque, on voulait abattre Giscard-Barre, dit-il. La lutte était peut-être alors alimentée par des données non exactes : par exemple sur la situation de l'acier dans le monde, en Europe.

Ce qui reste tout à fait vrai, c'est qu'Usinor bouffait tout, qu'il y avait aussi une volonté politique de briser une ville rouge (en lui enlevant sa substance).

Aujourd'hui, la situation a changé. On ne veut pas abattre le gouvernement. Quels sont les problèmes?

Peut-on continuer à demander que l'acier soit fait ou travaillé à Denain, alors que l'outil a pris une autre disposition, avant d'ailleurs l'arrivée de la gauche?

Pour répondre à ce genre de question, André Pierrard souhaite qu'« il y

## L'AVIS D'UN TEMOIN ENGAGÉ DE LONGUE DATE



André Pierrard

ait à Denain même un vaste forum, avec le ministre ou les ministres concernés, les représentants des partis, des syndicats, et la base (surtout il faudrait qu'il y ait la base, les familles, la popu-

lation) pour débattre du problème, débattre des solutions, faire la lumière, même si on a des choses méchantes à se dire. Ce serait une preuve de changement».

Il se méfie des technocrates « qui pensent au niveau des chiffres sans voir les situations humaines, sur le terrain ». Le « *Produisons français* », ça lui semble un peu facile...

Et puis, il parle de sa propre expérience lorsqu'à la Libération, dans les colonnes de *Liberté*, pour la bataille du charbon (dont il considère toujours qu'elle était juste, notamment pour l'indépendance par rapport aux USA), il lançait des appels à la production.

Dans cette période, Jules, un mineur qu'il connaissait, mourut de la silicose. « *Sans le vouloir, j'ai contribué aux ravages de la silicose. Je n'avais pas discuté avec ce mineur. On n'attachait pas assez d'importance aux conditions, à la peine des travailleurs.* »

Au fond, son idée de forum reflète son appréciation de la situation d'aujourd'hui : « *Une étape de réformisme (la situation n'est pas révolutionnaire) qu'il faut éclairer, pousser au bout de sa logique; venant après 23 ans d'encerclement de la classe ouvrière, des intellectuels; avec une droite qui n'a pas perdu la partie.* »

En même temps, on y trouve la préoccupation de faire valoir les aspirations, les idées, la peine des travailleurs; d'éviter le danger du pouvoir d'un appareil, non de la classe, qui devient pouvoir sur la classe...

Bien sûr la discussion nous emporte vite au-delà de Denain...

Mais cet optimisme, cette confiance (qui n'ont sans doute jamais quitté André Pierrard), cette volonté de toujours chercher comment avancer, renforcés certes après le 10 mai 1981, ils étaient tout à fait présents également chez les deux adjoints au maire rencontrés à Denain. N'y a-t-il pas là une attitude, un état d'esprit propres à la classe ouvrière qui, à Denain, reste puissamment organisée, riche de solides traditions, en somme toujours porteuse de l'avenir au sens où Marx l'avait décrite?

Denain, ville ouvrière, doit vivre. Autrement? Sans doute... Denain vit, malgré les coups déjà subis, et rudes. Mais il n'est pas possible que les choses, ici, continuent comme avant. Ce serait grave, et pas seulement aux yeux de ceux de Denain.

## SECURITE SOCIALE

### Un numéro d'équilibriste ou 30 milliards à trouver

Le Plan Beregovoy, ce n'est toujours pas le grand plan de réforme de financement de la Sécurité sociale promis par Nicole Questiaux et encore repoussé. C'est au contraire une somme de petites mesures visant soit à dépenser moins soit surtout à faire entrer plus d'argent dans les caisses tout en évitant d'augmenter les cotisations des salariés et des entreprises.

Emile PLANTIER

Sept mesures ont été adoptées au Parlement (cf. encadré). Trois d'entre elles appellent quelques remarques :

#### LE FORFAIT JOURNALIER

Fixé à 20,00 francs par jour, il peut être appliqué désormais par simple décision gouvernementale. A sa sortie de l'hôpital, le malade devrait payer deux factures, l'une médicale, remboursée par la Sécurité sociale, l'autre hôtelière non remboursée. Ce forfait est injuste sur bien des points :

— l'alimentation n'a-t-elle pas un rôle dans la thérapeutique de nombreuses maladies? A quoi sert la diététique à l'hôpital?

— pour certains malades — personnes

âgées — une prise en charge médico-sociale serait suffisante et le séjour à l'hôpital inutile; est-ce leur faute s'il manque une structure d'aide à domicile dans leur quartier?

— les mutualistes ont calculé que la prise en charge du surcoût du forfait par les mutuelles alourdirait les cotisations annuelles des familles de 120 à 140 francs. C'est exclu pour eux... et donc l'ouverture d'un créneau aux assurances privées et établissements financiers de tous poils.

— le forfait contribuera à un transfert de charges sur les collectivités locales, les communes supportant le forfait des malades bénéficiant de l'aide médicale gratuite.

#### LES ACTIONS MEDICO-SOCIALES EXPERIMENTALES

L'article 19 crée un mode de financement par dotation forfaitaire pour des actions expérimentales notamment de prévention. Que la droite et les syndicats médicaux corporatistes se rassurent; ce n'est pas la « voie de la socialisation » de la santé. Une centaine de médecins seront touchés dans les deux ans à venir!

Où sont les centres de soins intégrés promis par le candidat Mitterrand? Ces centres seraient un progrès pourtant. L'accès aux soins pour tous ne serait

plus gêné par le prix de la consultation à avancer et la relation médecin-malade serait libérée de la notion d'argent. Les médecins ayant opté pour le salariat pourraient mettre à profit le temps aujourd'hui perdu à la gestion de leur petit commerce pour un recyclage professionnel permanent et plus systématique; ils pourraient améliorer la coopération, aujourd'hui très insuffisante, avec les médecins scolaires, les médecins du travail et les assistantes sociales.

#### TAXE SUR LE TABAC ET LES ALCOOLS

Elle entrera en vigueur au plus tard le 30 juin 1983. On peut discuter sur les causes de l'alcoolisme et du tabagisme et contester l'appréciation du gouvernement prétendant ainsi « faire œuvre de prévention contre les grands fléaux sociaux tels que l'usage excessif de ces produits ».

Reste que cette taxe procède d'une logique que nous avons tous combattue il y a trois ans, avec d'autres forces politiques dont le PS! A l'époque, le sieur Berger, député de droite, avait résolu que certains risques ne soient plus couverts par la Sécurité sociale. Par exemple : les activités sportives. Au skieur de payer son accident de ski!

La différence entre des affections, conséquences directes d'un comportement — fumer, boire, conduire — et celles indépendantes de la volonté peut être sujette à de multiples interprétations. Très vite on en viendrait au schéma suivant : le fumeur paie son cancer, l'enrhumé son rhume (n'a-t-il pas oublié son écharpe?), l'ulcéreux son ulcère de l'estomac (n'a-t-il pas mangé trop épicé?) etc... Bref, le malade paie sa maladie. Cette conception est mise en œuvre pour les accidents autos; certes la Sécurité sociale rembourse les soins consécutifs à un accident mais elle se retourne contre l'assurance de l'automobiliste responsable pour être remboursée. Ce sont donc les automobilistes qui, à travers leurs polices d'assurances, paient les soins des accidentés de la route!

## LES MESURES

1. — Alignement du taux de la cotisation d'assurance maladie des préretraités sur le taux des salariés actifs relevant du même régime de Sécurité sociale (Art. 1 à 4). La préretraite représentera 75,9% du salaire net au lieu de 78,8%. Le gouvernement a donc été en partie sensible aux protestations des syndicats en n'introduisant pas une cotisation vieillesse et chômage pour les préretraités.
2. — Taxe de 5% sur les dépenses de publicité de l'industrie pharmaceutique (Art. 5).
3. — Forfait journalier (Art. 6).
4. — Dotation globale budgétaire pour les hôpitaux (Art. 9 à 18), première étape de la réforme hospitalière. Cela supprime le financement des hôpitaux selon le prix de journée et renforce le contrôle des organismes de la Sécurité sociale.
5. — Financement d'actions médico-sociales expérimentales (Art. 19).
6. — Modification de la base de calcul des cotisations sociales des commerçants, artisans et professions libérales (Art. 21 à 26).
7. — Taxe sur le tabac (0,25 franc par franc) et sur l'alcool (10,00 francs par litre pour les alcools de plus de 25 degrés).

## Inciser l'abcès du profit

Pour la Sécu. malade, un pansement sur une jambe de bois n'y fera rien. Il faut un bistouri pour inciser l'abcès du profit.

Un bon coup de balai dans le système de santé français permettant une véritable égalité dans l'accès aux soins, une politique préventive digne de ce nom, une médecine de terrain dégagée du « petit commerce », auraient des incidences économiques positives... car cela éviterait des hospitalisations tardives et coûteuses. Mais déjà, on peut avancer des propositions pour une autre politique économique de la santé.

### LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le déficit actuel tient en grande partie à ce que les ressources sont assises sur les salaires. En période de chômage, il y a manque à gagner côté ressources, les dépenses restant inchangées. Les cotisations des assurés sociaux devraient être calculées en fonction des revenus réels, y compris les revenus financiers. Aujourd'hui, plus les entreprises suppriment d'emplois et recherchent des profits spéculatifs, moins elles versent de cotisations. Ces cotisations pourraient être assises soit sur la valeur ajoutée des entreprises soit sur la valeur des immobilisations; il y a là besoin d'études et de discussions. Un prochain « dossier » de *Travailleurs* abordera cette question.

### FRAPPER A TOUS LES NIVEAUX DE LA CHAÎNE PHARMACEUTIQUE

Les industries pharmaceutiques, elles, sont en bonne santé — globalement : de 1970 à 1980 leur chiffre d'affaires est passé de 7 015 millions à 24 922 millions de francs.

Les aberrations de la réglementation permettent bien des opérations pour fixer les prix des médicaments. Exemple : selon que tel médicament est une molécule originale ou un produit générique (c'est-à-dire copie d'un médicament leader), le même produit avec la même présentation coûte 65,20 frs (Persantine 75) ou 44,60 frs (dipyridamole). Sur ce produit on pourrait économiser 74 millions de francs. Les économies immédiatement réalisables pour huit principes actifs seraient de 500 millions de francs (le 1/4 de ce que va rapporter le forfait hôtelier qui, lui, va gêner l'accès aux soins de mil-

## ET LES COTISATIONS PATRONALES NON-PAYÉES ?

On parle d'un total de 17 milliards de francs de cotisations patronales non-payées : plus de la moitié du déficit!

Le mécanisme en est simple : une entreprise qui a des besoins de trésorerie peut emprunter à la banque (entre 22 et 25% de taux d'intérêt)... ou bien ne pas payer ses cotisations. Majoration de retard : 10%; à chaque trimestre de retard, majoration supplémentaire : 3%. Au bout d'un an : majoration de 19%! S'il paie dans les 15 jours — délai important pour une trésorerie — il pourra obtenir une remise de ses majorations; au-delà de 15 jours, la remise devra laisser une majoration irréductible de... 1%.

La Sécurité sociale est donc la banque la moins chère sur le marché!

Le médecin submergé par les publicités médicales

lions de travailleurs!).

Dans le système de distribution, certains ne se débrouillent pas mal non plus. La part des grossistes répartiteurs ne cesse de croître : en 1980, 80% du chiffre d'affaires étaient distribués par eux! Il est difficile de rester calme quand on entend ces épiciers de la santé pleurnicher sur « l'atteinte à la liberté de l'information » causée, selon eux, par la taxe sur la publicité! Quel renseignement objectif le médecin peut-il tirer de sa boîte aux lettres, submergée

par des dizaines de publications financées par les laboratoires directement ou en sous-main. Que dire de la nuée des « visiteurs médicaux » dont l'activité consiste à surestimer les mérites et à cacher les inconvénients de leurs marchandises! Une taxe ne suffit pas; il faut supprimer ce secteur parasitaire et mettre en place une information objective libérée de la notion de marketing.

E.P.

## Un an et demi après le 10 mai comment se porte la santé ?

« La santé est au cœur de la vie quotidienne de tous... », c'est ainsi que commence la « Charte de la Santé » qui, en mai 82, a fixé les orientations de la nouvelle politique gouvernementale en matière de santé.

Préoccupation de tout un chacun, mais souci bien souvent pour les familles de travailleurs, avec tout le cortège d'accidents du travail, de maladies que cause la vie professionnelle, avec toutes les difficultés et inégalités pour se soigner.

C'est par un « tour de France » que notre ministre a attaqué. Le but? Mieux connaître la situation, les besoins et développer thème par thème les nouvelles orientations dans ce domaine.

### APRES LE 10 MAI, LES PROJETS

De ces orientations annoncées, nous ne pouvions que tirer beaucoup de satisfaction : beaucoup de revendications de l'ensemble des travailleurs (conditions de sécurité au travail, égalité devant la maladie...), mais aussi des travailleurs de la santé (budgets hospitaliers, embauche...) allaient être satisfaites!

Ainsi Jack Ralite confiait à *Antenne 2*, il y a un an : « On parle toujours quand on pense à la santé en charges sociales. Moi, je préfère parler de coût social. Si une nation comme la nôtre n'est pas capable d'assurer dans de bonnes conditions la santé de la population, il y a quelque chose qui ne va pas et c'est ce quelque chose qu'on a commencé à résoudre. Les récentes déclarations de M. Delors et les actes qui les accompagnaient indiquent dans quel sens on va. On s'attaque là où se trouve l'argent... »

...C'était il y a un an... depuis l'eau de l'austérité a coulé sous les ponts... On ne retrouve plus les mêmes propos! Déjà en mai 82, certains passages de la « Charte de la santé » n'étaient pas sans nous inquiéter : « La grande tâche d'une politique moderne de la santé est de faire coïncider les contraintes économiques avec le développement d'une action au plus près des besoins. »



Jack Ralite avec les sidérurgistes d'Usinor lors de son « tour de France »

Difficile, vu le retard accumulé sous Giscard-Barre dans tous les domaines de la santé, de répondre aux besoins surtout quand l'accent est mis sur la priorité à la compétitivité des entreprises (avec d'ailleurs toutes les conséquences de celle-ci sur la santé des travailleurs).

Nos inquiétudes étaient-elles justifiées?

### DES PROPOSITIONS DU 10 MAI... A LA RÉALITÉ D'AUJOURD'HUI

Dans son livre « Retour de France », le ministre de la Santé mettait l'accent à juste titre sur certains aspects de la santé des travailleurs et sur la nécessité de la prévention dans les conditions de travail.

Des exemples évocateurs : Renault-Douai : les travailleurs à la chaîne utilisent pour 31% des calmants, pour 24% des fortifiants, pour 32% des somnifères. Il y a eu en 3 ans, 235 licenciements pour maladie. A La Lainière de Roubaix : 1/3 des grossesses n'arrivent pas à terme; la cause : les conditions de travail. A Usinor-Dunkerque : l'espérance de vie est inférieure de 10 ans en moyenne; 3/4 des travailleurs n'atteignent pas l'âge de la retraite. En dépistage anticancéreux à Curie, 43% des malades viennent de la métallurgie. Avec un mort toutes les heures et un mutilé toutes les minutes par accident du travail... les progrès à faire sont

énormes!

Certes des mesures positives ont été prises, comme les *Observatoires de la santé* (un des observatoires pilotes a été créé en Languedoc-Roussillon) qui apporteront des renseignements précieux pour mieux connaître les réalités de la santé dans les différentes régions, faire la liste des besoins après consultation de la population (quand les médecins ne s'en « emparent » pas trop!), étudier les postes de travail générateurs de maladie... Mais une fois établi que tel poste de travail est dangereux, que les cadences sont trop rapides, de quel poids vont peser ces arguments dans la mise en place d'une industrie « compétitive » dans le secteur privé comme dans le secteur public et nationalisé?

Autre aspect intéressant : la « Concertation nationale sur le cancer » qui a pour mission à travers des comités locaux et régionaux de récolter auprès de la population, des personnels de santé, des chercheurs... la façon dont le cancer est ressenti, les structures de soins nécessaires et souhaitées, comment la presse doit en parler. Mais là aussi, petit exemple concret, comment le personnel des centres anticancéreux va-t-il imposer le retour au service public, qui apparaît comme intéressant, contre l'opposition de la fédération patronale qui « s'agite » dans cette commission de concertation?

Carine FAVIER

## DROITS DES TRAVAILLEURS

## Fruits et tremplins des luttes

Il serait prématuré, et aussi bien prétentieux, de formuler un jugement global et définitif sur les lois Auroux. Plus d'un tiers du Code du Travail va être remanié, et seules la vie et la mise en pratique des nouvelles dispositions juridiques permettront mieux de jauger les avancées et leur portée exacte, les insuffisances et les dangers éventuels.

Certains ont déjà tranché et sont délibérément partis en guerre; ce sont les patrons: «*démarche conflictuelle et archaïque*» (CNPF), «*voilà un changement que nous n'acceptons pas*» (CGPME), «*projet insupportable*» (SNPMI). La droite a emboîté le pas; Chirac a promis la suppression des lois; ses amis se sont battus à l'Assemblée pour la modifier et le Sénat s'est efforcé de bloquer l'adoption de certaines d'entre elles. Il y a peu, le 22 octobre, le Conseil constitutionnel vient de déclarer non conforme à la Constitution l'article 8 de la loi sur les institutions représentatives du personnel, à propos des dommages en cas de grève, mesure qui va encourager les patrons à poursuivre les travailleurs et les syndicats pour «*dommages*» à la fin des grèves.

Côté syndicats, l'appréciation globale est plutôt positive à la CGT et à la CFDT, certaines revendications anciennes ayant été prises en compte par les lois Auroux. La CFDT, dont bon nombre des propositions ont été reprises par les lois dans leur esprit et aussi dans leur forme, voit dans «*les droits nouveaux*» «*l'investissement le plus urgent*» dans la perspective «*du progrès du socialisme et de l'autogestion*» (cf. E. Maire dans *Le Monde* du 19 août dernier). La CGT, dans une démarche peut-être plus pragmatique a mis en évidence les «*louables intentions*: reconnaissance de la citoyenneté, rôle accru des syndicats, plus grande information des travailleurs, refus de l'arbitraire patronal», tout en soulignant des insuffisances et des imprécisions. L'une et l'autre des confédérations insistent sur

l'importance de la mise en pratique des dispositions nouvelles.

Quelles réflexions verser au dossier quant à nous? Ces lois se situent dans la lignée des conquêtes de la classe ouvrière, fruits des luttes scandées par des dates clés, 1936, 1945, 1968; ses combats, les rapports de force créés imposent une traduction juridique. Notons cependant que le «*dépoussiérage*» du Code du Travail le met tout juste sur bien des points au niveau des dispositions déjà reconnues dans plusieurs pays capitalistes industriels.

Ces lois sont aussi des tremplins pour de nouvelles luttes et de nouvelles conquêtes, notamment pour leur application tant il y a loin de la loi à sa mise en pratique, dans les petites entreprises surtout.

On aurait tort de sous-estimer le contexte dans lequel elles ont été acquises et l'esprit de leurs promoteurs. 1981 n'est pas 36 ou 45 et certains attendent de «*nouvelles relations sociales*» où la politique contractuelle se substitue à l'affrontement des classes. De fait, il y a bien dans ces lois, les éléments de la mise en place d'un consensus de classes, d'autant que, dans la conjoncture présente, le rapport de forces n'est pas en faveur des travailleurs.

On aurait tort enfin de surestimer la portée «*révolutionnaire*» ou «*autogestionnaire*» des droits nouveaux. Ils ne touchent nullement le fondement même de l'entreprise capitaliste, où le patron, détenteur des moyens de production, reste le seul maître des choix économiques, de l'embauche et du licenciement, de l'organisation du travail, du dépôt de bilan, etc.

Ceci étant, les lois Auroux constituent des instruments utiles pour une classe ouvrière qui lutte et s'organise. A charge pour nous tous militants de s'en saisir et d'y contribuer.

Camille GRANOT

L'événement qui motive notre dossier, c'est l'adoption en cours des lois Auroux concernant les droits des travailleurs; c'est aussi la tenue des élections prud'homales en décembre prochain (voir pages 5 et 30).

Sont votées définitivement déjà la loi sur les libertés dans l'entreprise (règlement intérieur, droit disciplinaire, droit d'expression) le 4 août dernier et la loi relative aux institutions représentatives du personnel (CE, DP, DS) le 6 octobre. N'ont été adoptées qu'en première lecture à l'Assemblée nationale, la loi sur les nouveaux comités d'hygiène et de sécurité et celle sur la négociation collective.

Un colloque de la revue *Droit social* les 1<sup>er</sup> et 2 octobre derniers s'est penché sur la portée du nouveau droit du travail. Toutes les publications syndicales, depuis la parution du rapport Auroux et la publication des avant-projets de lois, ont largement présenté et commenté les nouvelles dispositions juridiques proposées; nous n'y revenons pas ici par le menu. Nous avons voulu plutôt, par ce dossier, contraindre les nouvelles dispositions adoptées ou en cours d'adoption à la réalité concrète, quotidienne vécue par des militants ouvriers dans l'entreprise, grande ou petite. Aussi, une douzaine de camarades ont-ils collaboré par oral

ou par écrit à ce dossier qui n'aborde que certains aspects des lois. Ont été laissés de côté les droits dans le secteur public et nationalisé — nous y reviendrons sur la base du projet adopté en Conseil des ministres fin octobre — la question du travail intermédiaire et précaire, la loi relative à l'extension des institutions représentatives du personnel (CE, DP, DS) qui introduit une meilleure information des CE, crée des «*Comités de groupe*», consolide et renforce certaines prérogatives des délégués du personnel et des délégués syndicaux, n'a pu être examinée faute de place. Nous le regrettons et y reviendrons ultérieurement.



«*Attention, danger*»: c'est une réaction qu'on entend parfois de la part de militants à propos du droit d'expression des travailleurs envisagé par la loi du 4 août. Repli frileux ou craintes justifiées? Ceux qui ont une longue pratique d'action quotidienne aux côtés des travailleurs de l'atelier ou du bureau, d'un syndicalisme de terrain, ne manquent pas d'arguments et d'expériences déjà vécues.

Tel, qui dans son atelier fortement structuré au plan syndical et politique, a vu dans un premier temps, par la mise en place d'une sorte de «*conseil d'atelier*», les travailleurs «*prendre la parole, plus qu'en réunion syndicale*», des «*leaders de l'atelier*» émerger; puis ensuite, les choses en sont restées là, au niveau de l'atelier. Le risque de morcellement des intérêts est manifeste. Tel autre a vu l'initiative de deux militants politiques de recenser les problèmes du chantier complètement récupérée par la direction qui n'a retenu que les propositions immédiatement rentables, laissant les conditions de travail inchangées... Tel groupe issu d'une grève sur les conditions de travail s'est vu dévoyé vers un groupe de suggestions pour «*améliorer le produit*». Dans plusieurs grosses entreprises — à Thomson par exemple — il y a déjà tentative de mettre en place des «*groupes de qualité*» à la japonaise dont le pivot serait cadres, ingénieurs et maîtrise et dont l'objectif serait la mobilisation de l'atelier pour la performance du produit.

Les travailleurs trouveront-ils leur compte dans de telles pratiques? Leur expression sera-t-elle bornée à l'atelier, isolée et morcelée ou dévoyée par le patronat? Pour qu'elle soit levier de leur action et de leurs intérêts, quelques exigences et vigilances ressortent déjà de l'expérience:

— lier étroitement les problèmes posés par les conditions de travail de l'atelier à la politique générale de l'entreprise;

— ne pas tomber dans le piège de «*l'unité*» d'intérêt de l'atelier en soi, tous intérêts des différentes catégories confondus ou certains intérêts uniquement pris en compte;

— prendre garde que le «*collectif d'animation*» — s'il existe — ne repro-

## DROIT A L'EXPRESSION DANGER OU LEVIER?

## Les libertés des travailleurs dans l'entreprise

La loi du 4 août 1982 relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise comporte trois volets: le règlement intérieur, la protection des salariés et le droit disciplinaire, le droit d'expression des salariés.

## Le règlement intérieur

— concerne les entreprises d'au moins 20 salariés et reste un acte unilatéral de l'employeur;

— son contenu est limité aux règles de discipline, d'hygiène et de sécurité, ne doit pas être contraire aux lois et règlements en vigueur, ni léser des salariés «*en raison de leur sexe, origine...*» etc., ni faire figurer l'ordre des licenciements en cas de licenciement collectif;

— les patrons disposent d'un an pour mettre le règlement intérieur en conformité avec la loi; l'inspecteur du Travail a droit de modification ou de retrait d'un règlement non conforme.

## Le droit disciplinaire

— introduction de la notion de «*sanction disciplinaire*», «*toute mesure prise par l'employeur à la suite d'un agissement du salarié considéré par lui comme fautif*»;

— «*procédure protectrice*»: entretien préalable, délai pour application, notification par écrit, interdiction des amendes;

— possibilité de recours au Conseil des prud'hommes qui peut annuler une sanction si injustifiée ou disproportionnée. Sauf en cas de licenciement.

## Droit d'expression des salariés

— c'est un droit à «*l'expression directe et collective*»;

— il porte sur «*le contenu et l'organisation du travail*» et sur «*la définition et la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail dans l'entreprise*»;

— il s'exerce collectivement, sur les lieux et pendant le temps de travail, et est payé comme tel;

— la mise en œuvre doit être négociée dans les entreprises de plus de 200 salariés entre le patron et les organisations syndicales (négociations à entamer avant le 4 février 1983). Obligation de négocier mais non de conclure. Dans les entreprises de moins de 200 salariés: pas d'obligation;

— avant le 4 août 1984, le patron devra procéder à l'analyse des résultats et avant le 30 juin 85, le gouvernement sur la base d'un rapport proposera une loi sur le droit d'expression des salariés.

duise pas la «*hiérarchie*» de l'entreprise; qu'il soit élu à bulletin secret par exemple;

— exiger et mettre en œuvre des liens entre «*l'expression directe et collective*» et l'organisation syndicale des travailleurs. Transmettre des comptes-rendus des travaux au patron et aux syndicats et exiger des réponses par

exemple.

Telles sont les idées glanées ici et là. La vie en dira plus. Reste, que pour tous les militants interrogés, la loi va sérieusement interpellier les organisations syndicales quant à la démocratie syndicale et au renforcement du syndicat à la base. Ce qui est somme toute une bonne chose.

C.G.



## NEGOCIATION COLLECTIVE

Le ministre du Travail attache beaucoup d'intérêt au projet de loi sur « la négociation collective et le règlement collectif des conflits du travail ». Ce texte vise à une « relance d'une politique contractuelle active » qui est « un des ressorts essentiels du progrès social » précise une note d'avril 82 de son ministère.

« RELANCE »  
DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

La convention collective a vocation de traiter des conditions d'emploi et de travail et des garanties sociales; son champ d'application est à la fois professionnel (par branche) et territorial (local, régional ou national); il existe aussi des accords d'entreprise. Ce cadre juridique s'est mis peu à peu en place de la loi de 1919, qui fixe que la convention prime sur le contrat de travail et concerne tous les salariés, à celle de 1936 qui distingue les conventions ordinaires et celles qui sont étendues, à celle de 1946 sur les conventions par branche, à celles de 1950 (accords d'établissements) et de 1971 intégrant les garanties sociales dans la compétence des conventions.

Depuis la loi du 11 février 1950, 30 000 accords de branches, conventions et annexes ont été signés au plan national, régional et local, mais tous les salariés sont loin d'être concernés. Il existe environ 800 conventions — 300 nationales et 500 régionales ou locales — de portée très variable, puisque celle de l'industrie du bouton couvre 1 500 salariés alors que celle de la chimie 35 000. Dans le tertiaire, il y a beaucoup de « vides », notamment dans le commerce et l'hôtellerie. De fait, une enquête du ministère du Travail parue en juin 82 indique que seuls 10% des établissements déclarent appliquer une convention ou un accord d'entreprise. C'est dire l'importance de la loi en projet pour la relance des conventions collectives.

## OBJECTIONS DE LA DROITE

À l'Assemblée nationale, en première lecture du projet, la droite s'est battue sur quelques points significatifs.

Ainsi, Madelin (UDF) a déposé un amendement qui substituait le mot « contrat » au mot « accord » figurant dans le projet de loi, car accord, « ambigu » selon lui, « risque de donner rai-

## Maintiens et innovations essentielles

Maintien pour une organisation syndicale minoritaire du droit de signer une convention collective; faculté d'opposition à une convention est donnée à une organisation ayant recueilli plus de 50% des voix des électeurs inscrits et si la convention comporte des clauses contraires à des dispositions législatives ou réglementaires ou à des dispositions salariales conclues au niveau professionnel ou interprofessionnel.

Possibilité de dénoncer une convention collective avec obligation d'engager une nouvelle négociation dans les trois mois si elle est dénoncée par la majorité des signataires employeurs ou salariés. Les avantages individuels (salaires, congés...) restent acquis en cas de dénonciation.

L'obligation de négocier est la principale innovation du projet de loi. Elle vaut à deux niveaux :

— au niveau branche : une fois par an sur les salaires (minimal avec examen de l'évolution économique et de la situation de l'emploi; une fois tous les cinq ans pour les classifications);

— au niveau entreprise : une fois par an là où existe une section syndicale d'organisation représentative, sur les salaires (effectifs). Il y a obligation de négocier (assortie de sanctions pénales pour le patron) mais non de conclure.

L'extension des conventions collectives est soumise à l'existence de clauses concernant une dizaine de domaines dont l'exercice du droit syndical, les DP, les CE et la finance, l'apprentissage, l'égalité des salaires entre sexes, etc. Les pouvoirs du ministre du Travail sont accrus en matière d'extension.

Les pouvoirs de contrôle de l'inspecteur du Travail sont étendus à tous les conventions et accords collectifs.

Possibilité d'accords regroupant des entreprises de moins de 11 salariés (cf. page suivante).

son à la lecture révolutionnaire » pour laquelle « un accord n'est que le constat d'un rapport de forces à un moment donné »; Madelin lui préfère « contrat signé entre deux partenaires », non susceptible d'être remis en question.

Dans la même veine, Ph. Séguin et Madelin, encore lui, se sont battus d'arrache-pied pour faire passer de multiples amendements visant à subordonner les accords d'entreprises aux accords de branche, pour éviter les « effets pervers » des négociations à double niveau, dans les petites entreprises que les négociations « traumatisent », etc. etc. Autrement dit pour éviter qu'un rapport de forces local positif pour les travailleurs ne permette de conquérir des avantages supplémentaires à l'accord de branche signé. Amendements non retenus.

UNE ARME  
A DOUBLE TRANCHANT

Le projet de loi adopté à l'Assemblée est-il pour autant entièrement favorable à la classe ouvrière, sans dangers pour elle? Nullement.

Des risques existent : celui de la signature de conventions défavorables par des organisations syndicales minoritaires, la clause d'opposition étant rarement applicable; celui d'une trop grande disparité entre accords d'entreprises et accords de branche qui excuse les écarts et les retards et accentue le morcellement et la division au sein d'une même branche.

Le patron et le patronat restent toujours maîtres du jeu; il y a obligation de négocier et non obligation de conclure, ni même incitation (fiscale par exemple) à le faire. La « négociation pour la négociation » devient le pivot de la régulation sociale. L'obligation annuelle de négocier sera-t-elle occasion et moyen d'une mobilisation des travailleurs ou bien la voie de l'enlèvement des contradictions dans les méandres réglementaires et contractuels? Alors que le rapport de forces n'est pas favorable aux travailleurs, l'on peut craindre que le consensus social ne gagne vite du terrain; le ressort essentiel du progrès social n'est pas là.

C.G.

## LE DROIT A LA SANTE ET LA VIE

S'il est un domaine où les droits nouveaux des travailleurs s'imposent c'est bien celui de la sécurité. Sur cette question deux logiques s'affrontent, celle du profit qui considère la sécurité après la productivité, celle des travailleurs qui défendent leur droit à la santé et à la vie.

Travailleur dans la plus grande entreprise de chimie de Marseille, la société Procida récemment nationalisée, Henri Mandrille, militant du PCML, délégué CGT et membre du CHS, donne ci-dessous son point de vue.



Manifestations d'ouvriers du bâtiment... Un million d'accidents du travail en 1980

« La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail qui peuvent avoir une incidence en la matière constituent un domaine privilégié pour l'extension des droits des travailleurs et de leurs représentants... En effet, l'instance mise en place par le présent projet se voit confier des attributions étendues et dotée de moyens garantissant un exercice efficace de ses missions. »

Tels sont les exposés des motifs du projet de loi, qui met en place des « Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail » (CHSCT), résultant de la fusion des anciens CHS et des commissions d'amélioration des conditions de travail des CE.

Qu'en est-il dans les faits? Comme tout militant syndical, élu au CHS, j'ai confronté l'ancienne réglementation, mon expérience et les nouveaux textes.

1. L'expérience militante avait depuis longtemps mis en évidence la relation étroite entre tous les problèmes : lutter contre la pénibilité d'un poste de travail est tout à la fois un problème d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Jusqu'à présent, la séparation en deux instances pouvait être utilisée par la direction dans certaines entreprises où le rapport de forces est faible. Donc la fusion est positive.

2. Dans les anciens textes, les CHS n'étaient obligatoires que dans les établissements industriels et agricoles de plus de 500 salariés et dans les autres établissements d'au moins 300 salariés. L'obligation d'un CHSCT dans tous les établissements de plus de 50 salariés est l'un des points les plus positifs du projet de loi.

3. Plus claire et plus précise, la protection des délégués est mieux garantie.

4. Rien de changé fondamentalement par contre dans la mission générale et les pouvoirs du CHSCT. Consultations sur les modifications d'ateliers, interventions en cas de danger immédiat, analyses des accidents de travail existents déjà. Pour changer réellement la situation, il aurait fallu donner pouvoir au délégué de faire cesser une situation dangereuse pour un ou plusieurs ouvriers. Les militants attendaient beaucoup de la loi sur ce point fondamental... et ils ont été déçus. Demain comme aujourd'hui, un représentant du personnel peut aviser l'employeur de l'existence d'un danger imminent. Si le patron n'interrompt pas le travail, le délégué doit... prévenir l'inspecteur du Travail!

5. L'ancienne loi prévoyait pour l'élu « le temps nécessaire pour accomplir

sa mission ». Désormais un crédit d'heures est attribué. Dans le fond, c'est plus restrictif. Dans notre entreprise où le rapport de forces est bon, jusqu'à présent les CHS prennent les heures dont ils ont besoin. Sur ce point, je pense l'ancien texte meilleur. Dans beaucoup d'entreprises où l'organisation des travailleurs est faible, l'absence de crédit d'heures était un frein il est vrai. Cependant, si le crédit d'heures peut apparaître une facilité à court terme, il est négatif à long terme car limitatif.

Il est trop tôt pour apporter une appréciation globale du point de vue de l'ensemble des travailleurs. Reste qu'une avancée significative nécessite le pouvoir pour les délégués CHSCT de faire cesser immédiatement une situation dangereuse pour les travailleurs.

Henri MANDRILLE

## Les diables rouges

Des arguments juridiques ont été avancés pour s'opposer au droit des CHS d'arrêter un chantier dangereux. Les parlementaires socialistes ont notamment argué de la nécessaire responsabilité du chef d'entreprise en cas d'accident. Mais cela ne signifie pas qu'il faille adopter la procédure tortueuse qui a été retenue.

La réparation navale marseillaise après des années de lutte de la CGT avait innové en la matière en mettant en place « les diables rouges » qui avaient le pouvoir d'arrêter un poste de travail y compris contre l'avis de l'encadrement ou même des salariés.

« Les diables rouges » avaient un statut particulier; élus par l'ensemble des travailleurs, ils dépendaient directement de la direction de la société. L'efficacité de cette mesure s'est avérée probante puisque les accidents mortels ont été totalement supprimés et que le Bureau international du Travail (BIT) avait reconnu ce succès et l'avait cité en exemple... Et lorsque le navale a redémarré, sans « les diables rouges », des travailleurs ont à nouveau payé de leur vie la sacro-sainte rentabilité.

H.D.

## DANS LES PETITES ENTREPRISES

Les travailleurs des petites entreprises ont toujours été les parents pauvres des droits. La pratique des « seuils » retenus dans le Code du Travail (en juin 82, il y avait 230 seuils limitant de fait l'exercice de la loi) a exclu des millions de salariés des droits acquis par eux-mêmes. De fait un travailleur d'une petite entreprise n'a pas les mêmes droits que celui d'une grande. Il faut ajouter à cela, le pouvoir dictatorial du petit patron et le paternalisme. Or, les entreprises de moins de 50 salariés occupent 46% des travailleurs, celles de moins de 11 salariés 20% d'entre eux.

C'est dire l'importance des réformes qui font sauter les « seuils » et étendent

les droits aux petites entreprises. En ce sens, les projets Auroux — sur la négociation collective et sur les institutions représentatives du personnel — offrent des possibilités d'organisation positives:

— la possibilité de regroupement des entreprises de moins de 11 salariés pour conclure des accords collectifs par l'intermédiaire des « commissions paritaires locales »;

— la possibilité d'élire des délégués du personnel dans ces mêmes entreprises (ainsi que de mettre sur pied un comité d'entreprise pour les entreprises de moins de 11 salariés);

— l'extension de la procédure disciplinaire à toutes les entreprises;

— la protection des travailleurs qui demandent l'organisation d'élections de délégués.

Deux verrous restent: il faut que les délégués des petites boîtes bénéficient des mêmes moyens (heures de délégation, locaux, informations) et que les conventions collectives soient étendues à toutes les entreprises.

Les possibilités nouvelles d'organisation dans les petites entreprises vont rudement interpeller le mouvement syndical, qui s'est jusqu'aujourd'hui heurté à d'innombrables difficultés dans les petites boîtes.

C.G.

## A Guingamp actions autour des projets Auroux

« Il y a des petites entreprises, mais il n'y a pas de travailleurs de seconde zone ». Cette idée a guidé l'action de la cellule du parti de Guingamp autour des projets Auroux. En voici le récit...

Dans le « pays » de Guingamp (Côtes-du-Nord), 50% des salariés travaillent dans des entreprises de moins de 50 salariés, 25% dans celles de moins de 25 salariés. Il n'y a pratiquement pas d'organisation syndicale; le seul recours, ce sont les prud'hommes, le plus souvent quand il est trop tard. Dans les syndicats et à gauche, on entend souvent la réflexion: « Ils n'ont qu'à s'organiser ». Ce n'est pas si simple; dans les petites boîtes, les relations avec le patron sont

différentes, directes et empreintes de paternalisme. Surtout il n'existait pas de protection juridique pour les travailleurs voulant s'organiser dans ces entreprises.

Partant de là, nous avons pris plusieurs initiatives. Lors de la venue de Pierre Mauroy en Bretagne, en octobre 81, nous avons publié une lettre ouverte reproduite dans la presse locale. En janvier 82, par un petit tract-affiche, nous disions: « Pour des droits nouveaux aux travailleurs, parlons-en, proposons, agissons avant le débat parlementaire. » En avril, nous avons proposé aux organisations politiques et syndicales locales d'organiser un forum sur les droits à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai.

Sans résultats. Puis, nous avons constitué un groupe de travail avec le PSU, le PS et deux sections CGT — dont celle de la Soguintel (ex-AOIP), seule grosse boîte de la région —; une entrevue a eu lieu avec M. Briand, député PS. Tout cela a débouché sur une réunion publique le jour de l'ouverture du débat au Parlement, avec la présence du député: 40 personnes et des comptes-rendus dans la presse.

La mobilisation trop tardive et trop localisée n'a pas pesé sur le débat, mais l'agitation locale a permis de faire connaître aux travailleurs de la région l'existence des lois Auroux et, malgré leurs limites, les possibilités d'organisation qu'elles offrent.

## Et pour les femmes ?

Rien de spécifique pour les femmes travailleuses dans les projets de loi qui s'adressent à tous... « sans distinction ». Pourtant, s'ils sont appliqués, les femmes ont à y gagner. L'habillement, la blanchisserie, le petit commerce où travaillent en majorité des femmes vont être concernés par les « délégués de site » et les nouvelles dispositions du droit syndical dans les PME. Sans compter le droit à l'expression — encore bien maigre, et qui ne va pas révolutionner la société: mais dans des entreprises où le patron et la maîtrise — le plus souvent des hommes — règnent en seigneurs, cela peut changer des choses de pouvoir se réunir, discuter et dire son mot à quelques occasions. La limitation du règlement intérieur n'est pas négligeable: dans combien de boîtes il est encore interdit de parler! Parler fait partie des libertés individuelles; avoir ce droit fait incontestablement avancer les choses, rompt l'isolement et l'individualisme. Ça aide au rapport de forces. Les lois Auroux donnent de nouveaux moyens pour que les femmes s'organisent; mais beaucoup d'obstacles restent à franchir pour que les femmes osent s'en saisir, osent se battre pour les faire appliquer. Il faut s'atteler à cette bataille-là maintenant.

Une militante de l'habillement



OYONNAX

COMMANDO PMI  
CONTRE LIBERTÉS SYNDICALES

La direction de l'usine David à Oyonnax n'a pas digéré les dernières élections de délégués du personnel, en juin 82, qui ont vu une progression très nette de la CGT devançant la liste patronale. Les brimades, les tracasseries, les insultes auraient amené le délégué syndical à des « écarts de langage ». Le prétexte était trouvé pour mettre à pied 8 jours ce délégué, un des rares Français à la production parmi les Arabes, les Turcs et les Portugais qui travaillent dans cette usine de plastique de plus de 200 ouvriers.

Il n'en a pas fallu plus pour que la totalité des mouleurs et des hommes au quai se mettent en grève, exprimant ainsi leur « ras-le-bol »: ras-le-bol des cadences (certains ont les doigts tout brûlés par les arrosoirs et les poubelles qui sortent fumants des presses); ras-le-bol des conditions de travail dignes du XIX<sup>e</sup> siècle (les ouvriers sont enfermés de 12h. à 14h. et toute la nuit dans l'usine, si bien que les pompiers ne peuvent que difficilement accéder pour sortir un malade ou un accidenté); ras-le-bol des brimades (patron qui bouscule l'ouvrier tout en lui faisant des reproches, mise à pied pour n'importe quel prétexte, licenciements, etc.)

## COMMANDO PATRONAL...

David, cet ancien militaire de 72 ans, qui a braqué son fusil en mai 68 sur les ouvriers, ne supporte pas de n'être plus le maître absolu dans son usine. Après 15 jours d'occupation des ateliers par les grévistes, les patrons du syndicat des PMI, appuyés par les deux conseillers généraux UDF-RPR ont décidé de prêter main-forte à David et d'appliquer eux-mêmes les conclusions des référés: « Faire évacuer l'usine, par la force ». Ils ont voulu ainsi donner une giflette au préfet qui n'envisageait pas d'envoyer les CRS tant que de véritables négociations ne seraient pas entamées du côté de la direction. Ils sont venus des deux Savoies, de l'Isère, du Jura et de l'Ain à plus de 200. Après avoir diffusé par radio dans la ville des insanités sur la CGT et le gouvernement, disant: « Nous irons



Riposte ouvrière... à l'attaque de l'usine par le SNPMI au bulldozer

Jusqu'au sang », ils ont essayé de déloger les grévistes à coup de grenades lacrymogènes, de barres de fer, et de nerfs de bœuf, appuyés par un bulldozer.

Huit ouvriers ont été blessés...

## ...ET RIPOSTE OUVRIÈRE

La riposte ne s'est pas fait attendre: le surlendemain, près de 1 000 personnes ont répondu à l'appel de la CGT, de la CFDT, du PC et du PS, de la FEN, de l'ASTI et de la JOC, pour condamner les méthodes fascistes du patronat de la PMI, pour apporter leur solidarité aux grévistes qui refusent d'être traités comme des esclaves, et marquer leur volonté de défendre la liberté syndicale.

Le lendemain de la manifestation, les négociations ont abouti à un accord: le délégué syndical n'est pas licencié, les grévistes vont percevoir 40,00 frs par jour de grève, 3% est accordé en novembre et la prochaine réunion de délégué du personnel abordera le problème du transport, des cadences, etc.

UN SYNDICAT FORT ET DE CLASSE  
DANS CHAQUE ENTREPRISE

Le coup de force des patrons était un coup bien monté (presse et télé

étaient là) visant à populariser leurs objectifs: la volonté des PMI de s'opposer au gouvernement « socialo-communiste » par préfet interposé, la volonté d'afficher leurs liens avec l'UDF et le RPR, la volonté de donner un « coup de gueule » d'avertissement au gouvernement contre les lois Auroux qui visent à étendre le droit des travailleurs dans l'entreprise, la volonté de s'en prendre à la CGT, victorieuse chez Citroën et Talbot, la volonté d'intimider les ouvriers qui veulent créer un syndicat dans leurs entreprises.

La détermination des grévistes a permis de maintenir la force syndicale chez David. Elle a contribué à développer la conscience ouvrière locale: la majorité des sections syndicales CFDT ont débrayé par solidarité, de 2 à 4 heures par poste. Elle a entraîné l'unité des syndicats CGT-CFDT et obligé les partis de gauche à se manifester aux côtés des travailleurs en lutte. Nombreux sont les manifestants qui ont réalisé que pour défendre les droits syndicaux, il faut s'engager dans une lutte contre le patronat décidé à conserver ses privilèges et son autorité.

Les contradictions s'aiguisent à Oyonnax, le mot d'ordre demeure: « Un syndicat fort et de classe dans chaque entreprise ».

## «TENIR NOTRE POSITION DE CLASSE, SE BATTRE SUR LE TERRAIN DU DROIT»

Tous les avocats vous le diront, le Conseil des prud'hommes est la juridiction la plus politisée de ce pays! Comment pourrait-il en être autrement? Situé par la nature des faits qui lui sont exposés au cœur de la lutte des classes, le conseil a pour tâche de tenter de concilier ou de trancher par jugement les conflits de droit du Travail. Et dans la majorité des cas, il s'agit de litige sur la nature des licenciements. Le licenciement n'est-il pas dans le Code du Travail la sanction suprême, la peine capitale! En voilà une en tout cas qui n'a pas été abolie.

### UN TRAVAIL ARDU

C'est un travail ardu et pas marrant, le boulot de conseiller prud'homme salarié. Il nous faut marcher sur nos deux jambes, il faut tenir notre position de classe; notre conviction de travailleur, d'exploité, et en même temps nous battre sur le terrain du droit et là, la bourgeoisie elle s'y connaît. Elle a en effet un réseau dense de juristes, d'avocats, de conseillers pour la servir, elle a les moyens financiers de se documenter et il est évident que malgré leurs efforts exceptionnels, les syndicats de salariés ont du mal à suivre. Il nous faut donc pallier souvent le droit par le bon sens et la conviction.

Pourtant, il ne faudrait pas croire que le droit est du domaine exclusif de la classe dominante, il évolue en fonction des rapports de force et il est évident si l'on regarde sur une longue période que la classe ouvrière a arraché des conquêtes extrêmement importantes. On peut sans doute comparer avec les pays plus arriérés. On en est arrivé à dire que le droit du Travail est la codification des rapports de forces entre les travailleurs et la bourgeoisie et cela me semble une excellente caractérisation.

### DES PROBLÈMES DE FORMATION...

Les conseillers salariés éprouvent d'énormes difficultés à assurer leur tâche. D'abord, ils ont de gros problèmes de formation, et si les syndicats n'avaient pas pallié le plus souvent cela, nous n'aurions pas suivi plus d'un à deux jours de cours de droit en 3 ans! Pour ma part, j'ai suivi deux périodes

de 8 jours de formation en trois ans, la dernière étant officiellement reconnue et dispensée par l'Institut de formation prud'homale de la CGT : Prudis CGT. Les cours nous sont dispensés par des avocats ou des professeurs de facs proches de la CGT ou tout simplement par des camarades qui sont déjà des vieux de l'action juridique et prud'homale.

### ...DE TEMPS ET D'ARGENT

Si nous avons pu pendant la présente « législature » (depuis fin 78) récupérer des millions de francs de dommages pour les travailleurs, nous, nous y avons laissé des plumes et bien du temps et de la fatigue. Car le fonctionnement de la justice ignore le monde du travail. Ainsi, je fais du travail posté, il me faut donc prendre mon service le matin à 6h00, en partir à 8h00,

me préparer, rentrer chez moi, en repartir et arriver au Conseil à 9h00. Et c'est seulement à partir de cette heure-là que je suis payé. De 8h00 à 9h00, je suis de ma poche, sans compter que je perds mes primes : assiduité, productivité. Si l'audience se termine à 12h00-12h30 ce même jour, il ne me sera pas possible de retourner au boulot, donc je perdrai là encore 2 sinon 3 heures de mon salaire. Si ce n'est pas du bénévolat ça! Et pour rédiger les jugements, là c'est encore mieux, on passe facilement 1, 2 heures à écrire et pour pas un centime! Et le cynisme des patrons en plus, un jour il y a en un qui nous a dit froidement : « Le Conseil des prud'hommes ne doit pas être un lieu de profit, vous ne devez pas y gagner plus qu'au travail ». Et y perdre non plus, ça il ne l'a pas dit!

Thierry,  
Conseiller prud'homme salarié



« Par ailleurs, parler de "défense" prud'homale, c'est renvoyer directement à la nature du contrat de travail : c'est rappeler qu'il est le seul contrat civil défini juridiquement par l'inégalité des co-contractants. Le contrat de travail n'implique-t-il pas la subordination de celui qui prétend aux inconvénients et aux avantages de la situation de salarié? (...) N'est-il pas vrai que cette situation de subordination apparaît à l'évidence dès qu'il s'agit pour le salarié d'obtenir de ses collègues de travail des témoignages sur les conditions de la rupture du contrat? N'est-il pas vrai que cela apparaît dans

la collecte des faits, dans l'audition des sachants, dans les enquêtes à la barre, les expertises, etc.? N'est-il pas vrai que certains confrères ont parfois tendance à assimiler, dans leurs plaidoiries, salarié licencié à prévenu, salarié fautif dans le travail à délinquant, salarié licencié après avertissements à récidiviste, militant syndicaliste à agitateur dangereux pour l'ordre public? »

de Tiennot Grumbach, avocat, auteur de « La Défense prud'homale », écrit pour la défense du point de vue et des intérêts du demandeur salarié.



## S'attaquer à la domination du dollar

Depuis les accords de Bretton Woods (voir page 33), le dollar s'est imposé comme principale monnaie de référence sur le marché international.

### LE SYSTÈME DU DOLLAR ROI

Tout pays désirant acheter à l'étranger est tenu d'avoir une importante réserve de dollars. C'est là un des instruments d'une politique beaucoup plus globale, visant à la domination du monde par l'impérialisme américain. Tout pays est ainsi tributaire de la monnaie américaine pour pratiquer le commerce international, sauf s'il se soustrait pour l'essentiel à ce système et parvient, soit à vivre en autarcie, soit à construire avec d'autres une zone d'échanges échappant pour une large part à cette contrainte dominante du marché international de l'après-guerre.

Par ailleurs, un certain nombre de pays, comme les pays européens, s'ils voient en ce système une certaine contrainte à l'égard des USA, y trouvent également un certain nombre d'avantages, dans la mesure où eux aussi ont des intérêts impérialistes à défendre sur certains marchés, dans certaines régions du monde.

La détention de réserves en dollars leur permet de préserver, voire de tenter d'accroître, leurs intérêts impérialistes (en particulier dans le Tiers Monde).

Durant la période de croissance et d'expansion qui a suivi la deuxième guerre mondiale, il semble bien que dans l'esprit des puissances impérialistes occidentales, autres que les USA, les avantages du système monétaire hérité de Bretton Woods l'aient emporté sur les inconvénients, chacun essayant

Depuis quelques mois, le dollar est sur la sellette dans notre pays. Accusé, à juste titre, d'être l'une des causes de la crise, il fait l'objet de déclarations (comme celle du président de la République lors de son voyage en Afrique), voire de mesures gouvernementales, comme l'emprunt récent de 4 milliards de dollars décidé pour freiner la spéculation dont le franc était l'objet.

Les conséquences du comportement de la monnaie américaine sur la situation économique de notre pays sont-elles liées à une mauvaise politique menée ces temps derniers par le gouvernement américain? Leur origine est-elle conjoncturelle ou bien plus profonde, liée à l'organisation de l'économie occidentale?

dans ce cadre de limiter ces inconvénients et d'améliorer sa position (politique gaulliste de la construction de réserves en or, pour être moins tributaire du dollar).

Ces dernières années, l'impérialisme américain a connu bien des difficultés et des revers, tant sur le plan extérieur que sur le plan intérieur. Ceci a eu pour conséquence d'infléchir sensiblement sa politique monétaire ainsi que le fonctionnement du FMI dont il est l'élément de base. Les conséquences de ces modifications sont étroitement liées à la nature même du système monétaire international.

Ce système repose finalement sur l'idée (ou plutôt sur un rapport de force) que c'est la monnaie de la plus forte puissance sur le plan mondial qui sert de monnaie de base aux autres pays, ce qui représente une garantie pour les pays qui l'utilisent. Mais il repose également sur une deuxième donnée, c'est que les USA soient prêts à transférer leur monnaie dans le monde, c'est-à-dire qu'ils pratiquent une politique de déficit de la balance des paiements.

Cela va sans trop de problèmes dans une période d'expansion. La question est différente dans une période de crise

pour les USA, où des efforts sérieux sont faits pour réduire le déficit. Cela a comme conséquence une diminution des liquidités internationales, un ralentissement des échanges et de la croissance économique, une course au dollar qui entraîne sa hausse.

D'arme offensive au service de l'impérialisme américain, pour conquérir le monde, le système monétaire devient une arme défensive pour préserver ses acquis en faisant supporter une bonne partie de sa crise aux autres pays; d'abord les pays du Tiers Monde, ensuite les pays développés autres que les USA.

Dans ce contexte, ces derniers perçoivent avec plus d'acuité les inconvénients du système monétaire actuel, et haussent le ton vis-à-vis des USA.

### DOIT-ON RÉFORMER LE SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL?

C'est là le vœu le plus cher de bon nombre de chefs d'Etats et financiers européens. Profitant des difficultés actuelles des USA, et arguant des dangers bien réels que fait courir à leurs écono-

suite page 32



mies la situation monétaire internationale actuelle, la plupart de leurs interventions à la récente réunion du Fonds monétaire international convergent sur deux points :

- maintenir l'actuel système;
- le réformer en accordant pignon sur rue à d'autres monnaies que le dollar.

Cela traduit à la fois l'inquiétude de ces pays face aux servitudes qu'implique l'alliance avec les USA, et aussi leur volonté de se faire une place plus grande.

Cependant, cela manifeste aussi le souci de ne pas rompre avec un système qui présente aussi des avantages pour ces pays qui demeurent des pays impérialistes (même de seconde zone). Entre les mains de ces pays, le dollar n'est pas seulement moyen de paiement, il est aussi instrument d'investissement dans le Tiers Monde, et de spéculation.

Le krach de 1929 à Wall Street



Dans son intervention à la conférence du FMI, J. Delors a souligné la nécessité d'orienter les efforts de cet organisme vers l'aide aux pays en voie de développement. Nous approuvons la volonté de solidarité du gouvernement envers le Tiers Monde, mais nous ne pensons pas que cette solidarité puisse se manifester au travers d'un système qui a été mis sur pied pour favoriser le pillage impérialiste.

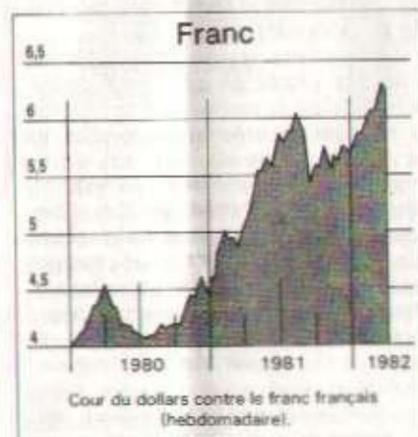
### UNE AUTRE VOIE EST NÉCESSAIRE DES MESURES IMMÉDIATES SONT POSSIBLES

Une seule voie s'offre à notre pays pour sortir de la crise, c'est de sortir du système impérialiste mondial dominé par les USA, tout en refusant de se jeter dans les bras du COMECON, instrument de domination de l'autre superpuissance, l'URSS. Une telle politique de non-alignement n'est possible qu'en développant un nouveau type de liens avec le Tiers Monde, en développant avec lui des liens de solidarité, et, sur le plan des échanges économiques, des liens basés sur l'égalité et les avantages réciproques.

#### 1.- Sortir du marché impérialiste mondial.

Cela signifie dans un premier temps: s'attaquer à la domination du dollar, en limitant la convertibilité du franc en dollar, de façon indépendante et unilatérale, et en contrôlant strictement les changes.

Il est certain que de telles mesures entraîneraient des tentatives de grou-



pes financiers et industriels impérialistes pour remettre en cause de telles décisions; aussi, est-il nécessaire, en même temps, de taxer lourdement toutes les tentatives de placements spéculatifs et d'exportations de capitaux.

#### 2.- Développer de nouveaux liens avec le Tiers Monde.

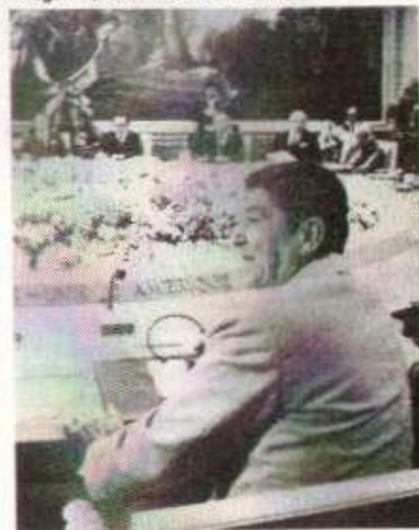
Il s'agit de renégocier de façon bilatérale l'ensemble des accords commerciaux existant entre la France et ses partenaires. Des propositions d'accords comportant les clauses ci-dessous peuvent être faites aux pays du Tiers Monde :

- règlement des échanges commerciaux en francs et monnaies nationales de ces pays sans recours à des monnaies intermédiaires;
- prêts sans intérêts de la France, proportionnels au volume des échanges;
- tarifs préférentiels pratiqués à l'égard des pays signataires;
- suppression des embargos concernant les brevets français à l'égard des pays signataires.

De telles propositions, susceptibles d'être enrichies, nous semblent être un minimum pour que de nouveaux liens se tissent entre le Tiers Monde et notre pays et pour que soit remis en cause dans les faits le carcan économique, commercial, monétaire et financier du marché impérialiste mondial.

### François LARGUIER

Reagan au sommet de Versailles



## Le règlement des échanges internationaux



Il n'existe pas de monnaie internationale de droit. Le règlement des dettes entre les pays pose donc un problème de change.

### PRINCIPE DU CHANGE

Le principe du change consiste dans l'échange d'une monnaie nationale contre une monnaie étrangère appelée en l'occurrence devise.

Le cours, ou prix des devises, se détermine sur le marché des changes.

La fixation des cours se fait selon deux principes possibles :

#### 1.- Les taux de change flottants

La monnaie d'un pays est flottante quand son cours se détermine de façon libre, selon l'offre et la demande de cette monnaie, qui elles-mêmes sont déterminées en particulier par :

- l'importance des échanges de ce pays avec l'extérieur;
- le solde de ses échanges avec l'extérieur (balance commerciale déficitaire ou excédentaire);
- sa puissance politique, économique, technologique;
- les taux d'intérêts versés aux capitaux qui viennent se placer;
- la volonté des grands intérêts ou des grandes puissances d'exercer des pressions sur la politique du pays;
- la spéculation qui recherche des gains rapides en misant sur la hausse ou la baisse du cours d'une monnaie.

#### 2.- Les taux de change dits « fixes »

Conscients de leur position favorable sur le marché international, les pays occidentaux ont cherché à créer un cadre stable, propice aux échanges internationaux en leur faveur.

L'accord définit un rapport entre les monnaies (avec pour référence en général, le dollar).

Une modification de ce rapport constitue soit une réévaluation, si le rapport aug-

mente, en faveur de la monnaie considérée, soit une dévaluation, s'il diminue. On attend en général de la dévaluation une augmentation des exportations (baisse des prix des produits exportés sur les marchés étrangers), et une diminution des importations (hausse des prix des produits importés sur le marché national).

Les Etats interviennent sur le marché des changes pour maintenir sensiblement fixe le cours de leur monnaie. Les banques centrales, ou les offices de stabilisation des changes achètent des devises à l'aide de monnaie nationale pour éviter la hausse de son cours et vendent des devises contre la monnaie nationale pour éviter la baisse de son cours.

Quand leur stock de devises s'épuise, il leur est possible d'obtenir des crédits temporaires auprès de banques étrangères ou du Fonds monétaire international (FMI).

C'est ainsi, que depuis le 14 mars 1979, le Système monétaire européen regroupe les principales monnaies de la CEE, à l'exception de la livre sterling.

Il s'agit d'un système de change fixe, dont le but est de limiter les fluctuations des cours des monnaies participantes, à l'intérieur de limites données : chaque monnaie ne peut varier que dans une fourchette de plus ou moins 2,25% par rapport à un taux pivot défini vis-à-vis de chacune des autres monnaies du système (cette marge de variation est appelée « serpent monétaire »).

### PRATIQUE DU CHANGE

Dans le cadre des relations commerciales, tout contrat commercial précise la monnaie de facturation et de règlement. A l'échéance, l'opération de change est réalisée par un organisme financier agréé (en général une banque). Le procédé le plus utilisé est celui du change scriptural qui correspond à des virements entre les comptes des banques de pays différents.

Pour réaliser de telles opérations, toutes les grandes banques ont des avoirs en comp-

te à l'étranger.

A la suite d'une exportation, elles encaissent les créances de leurs clients : leurs comptes à l'étranger sont ainsi alimentés en devises, tandis que les comptes des exportateurs en France sont crédités en francs.

A la suite d'une importation, elles règlent les dettes de leurs clients en prélevant sur leurs avoirs en devises; les comptes des importateurs sont débités en francs. Si leurs avoirs à l'étranger sont insuffisants les banques françaises achètent sur le marché les devises nécessaires.

### LA PLACE DU DOLLAR DANS LES ÉCHANGES

En juillet 44, les représentants de 44 Etats alliés ou associés contre les puissances de l'Axe se sont entendus à la suite d'une conférence tenue à Bretton Woods (USA) pour proposer (entre autres) la création du Fonds monétaire international (FMI).

Ce Fonds a pour but officiel de faciliter les règlements internationaux et de stabiliser les changes en permettant à chaque Etat membre d'acquiescer avec sa monnaie nationale, mais sous certaines conditions, des devises des autres pays membres. Le Fonds est constitué par les apports que les Etats se sont engagés à faire, la quote-part de chacun d'eux étant déterminée d'après l'importance économique de l'Etat qui l'a souscrite.

Les quantités de devises achetables par un Etat sont limitées.

Les Etats membres perdent le droit de fixer souverainement la valeur de leur monnaie....

Un tel système est donc favorable aux puissances économiquement fortes, c'est-à-dire aux USA au lendemain de la dernière guerre mondiale, et représente un tremplin pour leur monnaie. Compte tenu des critères choisis pour fixer la quote-part, le FMI assure la suprématie du dollar dans les règlements des échanges internationaux.

F.L.

# ERYTHREE

## DES CONGRES MOBILISATEURS

Les trois organisations de masse en Europe du Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) tiennent chaque année leur congrès. Il s'agit de l'Union nationale des travailleurs (UNTE), étudiants (UNEE) et femmes (UNFE). Leur VI<sup>e</sup> Congrès s'est tenu à Bologne, en Italie, du 14 au 18 août. En même temps fut commémoré le 21<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la lutte armée contre le pouvoir éthiopien qui refuse de reconnaître au peuple érythréen le droit à l'autodétermination.

Parmi les délégués étrangers, un représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a, dans son message de soutien, mis l'accent sur l'unité de lutte des peuples palestinien et érythréen.

Ces congrès ont apporté le soutien du peuple érythréen « aux luttes démocratiques et aux mouvements de nationalités opprimées du Tigray, de l'Oromo et de Somalie contre le régime éthiopien. »

Des résolutions politiques ont été adoptées sur plusieurs plans :

— au niveau national érythréen : le rôle dirigeant du FPLE et l'unité nationale.

— sur l'Ethiopie : la junte militaire au pouvoir — le DERG —, les nationalités opprimées et notamment du Tigray dont est salué le rôle concret joué par le FPLT dans la mise en échec de la 6<sup>e</sup> offensive en particulier.

— sur l'URSS, dont le congrès « reconnaît la responsabilité première — avant le DERG (...), empêchant toute démarche pacifique de façon à soutenir la stratégie qu'elle s'est fixée en vue de promouvoir ses intérêts (...). La paix et la justice ne pourront exister aussi longtemps que durera la présence physique de l'URSS et sa politique d'intervention dans cette région (...). »



— ferme condamnation du traité (à la sauce soviétique) signé l'an dernier entre l'Ethiopie, la Libye et le Yémen du Sud, dont — est-il précisé — « le but principal est d'anéantir la révolution érythréenne ».

— sur la situation internationale : condamnation violente des « activités impérialistes et de toutes les forces réactionnaires », « soutien à tous les mouvements de libération en Afrique, Asie et Amérique latine », notamment condamnation du sionisme israélien et de l'apartheid sud-africain...

Dans le communiqué final, il est indiqué que « la mise en échec de la sixième offensive éthiopienne par notre peuple, en dépit des prodigieuses préparations et des campagnes politiques entreprises par l'ennemi, illustre encore une fois le fait qu'aucune force ne peut écraser les droits justes et démocratiques des peuples. »

Claude LEBRUN

### NOUVELLES D'AFRIQUE

En marge du sommet franco-africain, début octobre, quelques informations sur l'Afrique :

□ Aux Comores, ex-colonie française ayant accédé à l'indépendance en 1975, plus de 200 enseignants ont été licenciés. Ils s'étaient mis en grève pour réclamer le versement de leurs salaires, non payés depuis 5 mois.

Les cours ne sont assurés que par 30% des instituteurs.

□ Par deux fois cette année, le Zaïre s'avère incapable d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses 122 créanciers privés. La banque du Zaïre a annoncé qu'elle ne pourra s'acquitter que de 10% du montant dû ce se-

mestre. En fait, au 1<sup>er</sup> octobre, un million sur 31 a été remboursé.

Les banques auxquelles le Zaïre doit de l'argent n'excluent plus de déclarer ce pays en défaut de paiement.

□ En 10 ans, en Afrique, la production alimentaire par habitant a baissé de 10%. Les importations alimentaires ont plus que doublé en volume, mais elles ont quintuplé en valeur.

### RECORD DE CHOMAGE EN EUROPE

Pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, les pays de la Communauté économique européenne ont dépassé les 10%

de chômeurs. Soit 11,2 millions de personnes : Belgique : 14,8%; Irlande et Royaume-Uni : 13%; Pays-Bas : 10,8%; Italie : 10,5%; Danemark : 9%; France : 8,9%.

### GREVE AU JAPON

Le plus grand syndicat japonais a lancé un mot d'ordre de grève de 24 heures, le 21 octobre.

Il réclame de nouvelles élections et refuse le gel de l'augmentation des salaires à 4,58% dans l'administration.

Cette nouvelle combativité n'est pas sans rapport avec la dégradation de la situation économique : restructurations industrielles assorties de 1 800 000 chômeurs.

### NOUVELLE CONSTITUTION EN TURQUIE

Un projet de Constitution vient d'être approuvé par la junte militaire au pouvoir en Turquie depuis le coup d'Etat de septembre 80.

Le projet consacre « la primauté de l'Etat sur les libertés individuelles ». Tout syndicat peut être dissous sur décision judiciaire et fermé sans jugement. Leurs contacts avec les partis sont interdits. Le pouvoir exécutif peut fermer un journal et sanctionner les journalistes. La liberté de réunion est restreinte, les manifestations interdites si elles menacent l'ordre public. Et les partis ne doivent pas avoir dans leur programme « la domination d'une classe sur une autre ». Un référendum sur ce projet aura lieu le 7 novembre, mais d'ici là, toutes les critiques sont interdites concernant la tournée électorale du dictateur Evren.

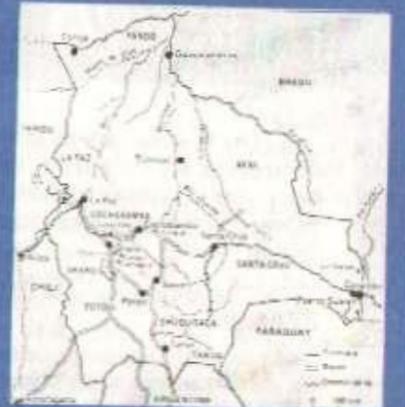
### AFRIQUE DU SUD : REPRESSION ET SPORT

Une jeune femme blanche a été condamnée à 10 ans de prison ferme pour « haute trahison ». Elle appartenait au Congrès national africain, l'ANC, organisation interdite. Il s'agit de la première femme blanche emprisonnée pour délit politique.

En février dernier, un jeune médecin blanc qui avait choisi de militer au sein d'un syndicat pour travailleurs noirs avait été retrouvé « suicidé » dans sa prison.

Par ailleurs, en France, certains cautionnent sans aucune honte le régime d'apartheid d'Afrique du Sud. C'est notamment le cas d'Albert Ferrasse, président de la Fédération française de rugby, qui a de nouveau laissé des joueurs de notre équipe nationale participer à la tournée d'une sélection européenne. D'autre part, le quinze de France doit aller jouer en Afrique du Sud la saison prochaine; si cette tournée est maintenue, il est à espérer qu'une vaste mobilisation aura lieu pour la faire annuler. Le régime fasciste-raciste de Prétoria doit être isolé sur tous les plans y compris culturel et sportif.

# Retour à la démocratie en Bolivie



Après 25 ans de régime militaire quasi ininterrompu, pour la première fois, un président civil élu dirige la Bolivie : il s'agit de M. H. Siles Zuago, dirigeant de l'Union démocratique populaire (UDP), coalition regroupant les principaux partis de gauche. Déjà élu en 1980, il avait dû s'exiler aussitôt au Pérou après le coup d'Etat militaire du 17 juillet 1980.

Les militaires ont été contraints d'organiser des élections régulières en vue d'un retour à la vie démocratique car ils ne pouvaient plus faire face à une situation économique désastreuse et aux pressions du mouvement populaire, en particulier de la COB (Centrale ouvrière bolivienne).

### LE COUP D'ETAT MILITAIRE DE JUILLET 80

Le coup d'Etat militaire du 17 juillet 1980, le 189<sup>e</sup> en un peu plus de 150 ans d'indépendance, mit en place un nouveau gouvernement avec le général García Meza. Sa politique engendra une situation économique catastrophique, en intensifiant la répression et l'exploitation des travailleurs. L'ensemble du pays fut mis sous contrôle militaire et toutes les libertés syndicales et politiques furent supprimées, les conseillers argentins étant largement sollicités pour mener à bien cette répression antipopulaire.

Sur le plan économique, corruption et spéculation se sont développées à grande échelle : spéculations immobilières, contrebande (20% des importations selon certaines estimations), corruption de fonctionnaires, trafic de cocaïne (1 200 millions de dollars de

recette en 1980; c'est le seul produit d'exportation dont la croissance a été spectaculaire sur 10 ans). Le trafic de la drogue a pris une telle ampleur que les Etats-Unis, inquiets de l'afflux de cocaïne bolivienne chez eux, ont décidé par représailles de suspendre leur aide alimentaire en 1980.

### MAINMISE ET MENACES AMERICAINES

Depuis les années 70, la Bolivie n'a cessé de s'appauvrir et d'accroître sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur. L'impérialisme américain, par le biais du contrôle sur le commerce international de l'étain, principale richesse bolivienne, maintient ce pays dans un fort état de dépendance.

Depuis plusieurs années, les Etats-Unis menacent de lancer sur le marché environ 30 000 tonnes d'étain de leurs réserves stratégiques, ce qui risquerait d'en faire tomber le prix au-dessous du coût de production bolivien moyen.

Au sein du Conseil international de l'étain dont le siège est à Londres, les pays consommateurs (en particulier les Etats-Unis et la CEE) font la loi et la position de la Bolivie s'est dégradée (actuellement troisième producteur mondial) par rapport à celle de ses concurrents indonésiens et malais. Les exportations d'étain bolivien diminuent chaque année ce qui accentue l'endettement du pays et son appauvrissement. La Bolivie connaît actuellement une inflation de 200% par an et un sous-emploi qui touche 34% des travailleurs.

Devant cette dégradation économique, le gouvernement a dû établir, en accord avec le FMI, un plan de stabilisation monétaire assorti de mesures draconiennes : réductions budgétaires, blocage des salaires... Mais son applica-

tion a été repoussée jusqu'à l'instauration d'un gouvernement civil. Ceci explique en partie l'organisation des élections récemment.

### RENAISSANCE DU MOUVEMENT POPULAIRE

La renaissance du mouvement populaire durant ces dernières années a été très importante; les forces du mouvement ouvrier et celles du mouvement paysan se sont regroupées au sein de la COB (créée en 1952). La COB occupe une place prépondérante dans la vie politique bolivienne, de par son enracinement populaire, son expérience et son organisation. La fusion des organisations paysannes avec le mouvement ouvrier a marqué une étape essentielle dans la lutte du peuple bolivien car elle a permis de saper l'une des bases d'appui de la dictature militaire (en 1965, le général Barrientos avait créé un pacte militaire-paysan permettant l'encadrement de la paysannerie par l'armée et sa coupure d'avec la classe ouvrière).

Depuis 1980, malgré la suppression des libertés syndicales et la répression contre les dirigeants syndicaux, la COB n'a pas cessé la lutte et a pu lancer plusieurs mouvements de grève.

La gauche bolivienne a devant elle une tâche immense; elle devra à la fois respecter les clauses draconiennes de l'accord signé avec le FMI, lutter contre le pillage des ressources naturelles, anéantir l'organisation du trafic de la drogue, rétablir les libertés et la vie démocratique et débarrasser son pays de tous les nazis tels que Klaus Altmann Barbie pour lequel la demande d'extradition allemande est toujours restée sans effet.

Catherine LAURENT

# «Nous sommes le peuple qui a le plus besoin de paix au Proche-Orient»

Deux mois après le départ des combattants palestiniens du Liban, où en est l'OLP? Quel bilan tirer de trois mois de guerre, quelles perspectives et quels problèmes poser? Ce sont les questions auxquelles a bien voulu répondre Amin Abou Hassira, que nous remercions vivement. Il est chef-adjoint du Bureau de l'Organisation de libération de la Palestine à Paris, remplaçant de Fadel Al Dani, assassiné au mois de juillet.

● Quel bilan tirez-vous de la guerre du Liban?

Aujourd'hui, avec un certain recul, on perçoit mieux et les objectifs et les finalités de cette guerre déclenchée par les Israéliens. Les objectifs étaient de résoudre le problème palestinien à la

de destruction des camps palestiniens, de villes et de villages libanais, la résistance palestinienne reste debout, la direction nationale du peuple palestinien, l'OLP, reste entière et le combat du peuple palestinien continue.

● Selon vous, avec le départ des combattants de l'OLP du Liban, quelles sont les conditions de la lutte actuellement?

Nous avons toujours dit que nous ne nous priverons d'aucun moyen de lutte. Ici, il y a souvent une confusion dans l'esprit des Français mal informés : nous considérons que le terrorisme n'est pas un moyen de lutte.

Mais tous les moyens que nous avons à notre disposition, nous les utiliserons pour aboutir à nos objectifs : des moyens politiques, diplomatiques, militaires, d'information. Et notre rôle ici, le rôle du bureau de l'OLP en France, est un rôle d'information et de liaison avec le gouvernement français, pour que la tragédie du peuple palestinien soit connue, soit comprise, et pour que les droits du peuple palestinien en fin de compte soient pris en considération.

● Quelle appréciation portez-vous sur la politique de la France, et, lié à cela sur le problème de la reconnaissance de l'OLP comme unique représentant légitime du peuple palestinien?

Nous avons jugé positivement les initiatives du gouvernement français lors de la guerre du Liban. Je crois que le gouvernement français a compris que la solution nationale du problème palestinien est la clé de toute solution pacifique, juste et durable dans la région. Mais la solution du problème palestinien ne peut se faire sans le peuple palestinien, lui-même, sans sa participation. Et cette participation à la recherche de la paix s'effectue et s'effectuera par l'intermédiaire de l'OLP, seul représentant légitime du peuple pale-

stinien. Donc pour que le peuple palestinien puisse participer à la recherche de la paix, il faut que l'OLP qui parle en son nom, puisse exercer son droit, son droit de parler, son droit à l'existence tout d'abord. Parce qu'effectivement, le droit à l'existence de l'OLP était menacé. Le gouvernement français a compris qu'il faut que l'OLP soit sauvegardée, il faut que les combattants palestiniens soient sauvegardés. Et je crois que c'est cette compréhension qui a poussé le gouvernement français à prendre un certain nombre d'initiatives pour que la solution de la guerre du Liban soit une solution politique et pacifique.

● En quoi l'Organisation de libération de la Palestine est-elle l'organisation de tout un peuple, et partant son unique représentant?

L'Organisation de libération de la Palestine est en fait un ensemble d'organisations qui se sont, si l'on peut dire, fédérées. Il y a les associations socio-professionnelles palestiniennes : les associations d'avocats, d'étudiants, d'ingénieurs, de médecins, de travailleurs, de femmes, représentatives de

toutes les activités socio-professionnelles d'un peuple. Et il y a les organisations de résistance, les organisations armées.

Chaque organisation ou association socio-professionnelle élit un certain nombre de délégués qui participent au Conseil national palestinien. Le Conseil national palestinien est le Parlement du peuple palestinien. Donc toutes les organisations sont représentées dans le cadre de ce conseil. C'est donc l'ensemble du peuple palestinien qui est représenté dans l'OLP. Le Conseil national palestinien élit le Comité exécutif de l'OLP, et ce Comité exécutif joue le rôle de gouvernement du peuple palestinien.

Et le Comité exécutif élit son chef, son président qui est actuellement Yasser Arafat.

Donc l'OLP est l'organisation qui représente toutes les autres organisations sans exception.

Il n'y a pas d'autres organisations qui représentent le peuple palestinien. C'est pour cela que nous disons à ceux qui mettent en doute la représentativité de l'OLP de nous dire au moins le nom d'une autre organisation. Ils sont incapables de le dire parce qu'ils ne comprennent la réalité de l'OLP.

Cette représentativité n'est mise en doute par aucun Palestinien et ne peut être mise en doute par aucune autre partie étrangère au conflit ou liée de telle ou telle manière au conflit.

Cette représentativité est reconnue par l'ensemble du peuple palestinien, par l'ensemble des pays arabes, par l'ensemble des pays non-alignés, des pays islamiques, des pays africains.

● Le gouvernement français a dit à plusieurs reprises que la France ne reconnaîtrait officiellement l'OLP et n'inviterait Yasser Arafat à Paris que si l'OLP faisait de nouveaux pas en avant pour reconnaître Israël. Qu'en pensez-vous?

Ecoutez, il y a un problème technique qui se pose indépendamment des problèmes politiques. C'est que l'OLP n'est pas habilitée à reconnaître tel ou tel Etat. L'OLP n'est pas un Etat. L'Etat palestinien n'existe pas maintenant. La Palestine est une terre occupée. Nous avons nos droits sur cette terre de Palestine, mais il n'y a pas encore un gouvernement qui représente le peuple palestinien en Palestine.

Donc cette idée de reconnaissance mutuelle peut se concevoir dans le cas où il y a déjà un Etat palestinien. Et c'est cet Etat palestinien qui sera habilité, au nom du peuple, à reconnaître tel ou tel autre Etat.

Nous avons adopté un projet de paix, un plan de paix. Ce sont les résolutions du sommet arabe de Fez. Ces résolutions engagent l'OLP. Elles prévoient la création d'un Etat national palestinien indépendant en Palestine. Et les problèmes de cohabitation peuvent se poser effectivement après la création de l'Etat palestinien indépendant. Nous sommes le peuple qui a le plus besoin de paix dans la région. Nous la recherchons ardemment. Nous ne sommes pas hostiles à la cohabitation entre les peuples. Au contraire.

Mais nous voulons avoir nos droits pour parler aux autres peuples sur un pied d'égalité.

Deuxièmement, sur la reconnaissance, nous disons que ce n'est pas à l'agressé de reconnaître l'agresseur. C'est nous qui sommes chassés de notre terre. C'est nous qui avons subi l'expulsion et l'expropriation. C'est nous qui avons notre terre occupée. C'est à l'agresseur de reconnaître nos droits, c'est à lui de reconnaître notre

existence nationale sur notre propre terre.

En ce qui concerne le président Arafat, nous espérons qu'il puisse effectuer une visite officielle en France en tant que président du peuple palestinien, président de l'Organisation de libération de la Palestine qui représente le peuple palestinien. Et nous espérons que le gouvernement français concrétisera ses ouvertures envers les droits du peuple palestinien par la reconnaissance officielle de l'OLP en tant que représentant unique et légitime du peuple palestinien et lui donnera tous les droits en France relevant de la souveraineté d'un Etat, donc le statut diplomatique pour le bureau de l'OLP en France.

● Auriez-vous un point particulier à soulever?

Je voudrais attirer l'attention de vos lecteurs sur un certain nombre de problèmes dont on ne parle pas beaucoup dans la presse aujourd'hui. Il s'agit de la situation au Sud-Liban, dans les camps de réfugiés palestiniens et de la situation des prisonniers palestiniens. Ces prisonniers qui sont de l'ordre de 10000 ou un peu plus, sont entassés dans des camps de concentration. Personne ne sait les conditions dans lesquelles ils vivent. Ces prisonniers ne savent même pas ce qu'on leur reproche. On leur dit : vous avez plus ou moins collaboré avec l'OLP. Mais c'est une accusation vague, très vague. Ils n'ont pas de charge précise contre eux, ils ne savent pas quand ils vont être jugés, libérés, ou transférés.

Pour les réfugiés, vous savez que les camps palestiniens au Sud-Liban et autour de Beyrouth ont été détruits à plus de 80%, 90% pour certains. Les Palestiniens vivent à l'approche de l'hiver dans des conditions extrêmement pénibles. Et les autorités israéliennes refusent leur réinstallation dans des camps ou la reconstruction de ces camps, espérant les pousser à sortir du Liban et préparer l'annexion du Sud-Liban qui était l'un des objectifs de cette opération « Paix en Galilée ».

Propos recueillis par  
Claude LIRIA

## INTERVIEW DU CHEF-ADJOINT DU BUREAU DE L'OLP EN FRANCE

manière israélienne, d'imposer une solution israélienne au problème palestinien. Cette solution israélienne consistait à liquider purement et simplement l'Organisation de libération de la Palestine, les combattants palestiniens et le peuple palestinien. Et les massacres de Sabra et Chatila en sont témoins.

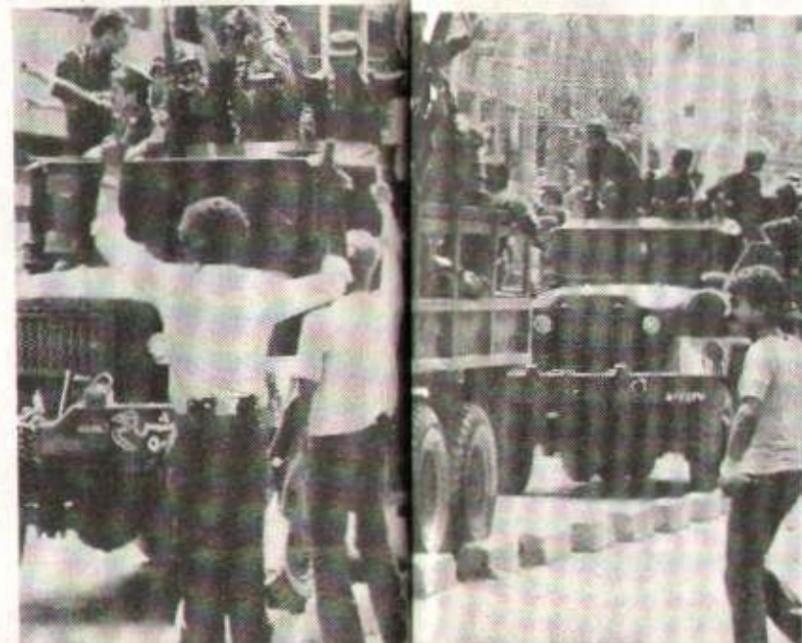
Ils ont essayé de camoufler cette opération en lui donnant le surnom de « Paix en Galilée ». Mais est-ce que la Galilée était menacée? Alors, par qui? Est-ce que l'Etat d'Israël était menacé? Et alors par qui et pourquoi?

Quand le peuple palestinien a commencé à porter les armes, son combat était juste parce qu'il voulait retourner chez lui, parce qu'il voulait édifier son Etat national et indépendant et parce qu'il ne demandait que ses droits, ses droits légitimes reconnus par toute la communauté internationale.

Donc le peuple palestinien a le droit de résister, a le droit de s'opposer aux initiatives israéliennes et à la politique israélienne d'annexion, de répression, d'expulsion et d'expropriation des terres palestiniennes.

Aujourd'hui, après trois mois de guerre, trois mois de siège, trois mois

L'OLP quitte Beyrouth



## LE RENVERSEMENT DES SOCIAUX-DEMOCRATES ALLEMANDS

Rien ne va plus au pays  
du «miracle économique»

Comme souvent en pareil cas, le renversement des sociaux-démocrates, au pouvoir en Allemagne fédérale depuis 1968, survient sur fond de crise économique. Quelles divergences opposaient les deux partis de l'ex-coalition gouvernementale, les sociaux-démocrates du SPD et les libéraux du FDP? Quelles conséquences risquent d'avoir le retour au pouvoir de la droite libérale, au pays du consensus social?

Jusqu'en 1978, la RFA est le pays de la performance économique vers lequel lorgnent tous les envieux. Puis commencent les difficultés : croissance négative, montée vertigineuse du chômage, augmentation de l'inflation. Mais surtout — et c'est cela qui provoquera la chute du SPD — le déficit budgétaire, talon d'Achille de l'économie allemande, devient structurel. Équilibrées jusqu'en 73, les finances publiques n'ont cessé de se détériorer. L'endettement public est passé de 18,4% du PNB en 73 à 31,3% en 1980. «Cela ne peut plus durer. On ne peut vivre éternellement à crédit» explique le ministre de l'Économie, le comte Lambsdorff, membre du FDP, libéral. Pour le FDP, le volume de la dette publique interdit tout programme de création d'emplois financé par des emprunts d'État; il refuse aussi un impôt spécial sur les hauts salaires. Schmidt accepte alors de bloquer un certain nombre de dépenses à caractère social, mais provoque en retour les protestations de la puissante centrale syndicale, DGB.

## LA FIN D'UNE EXPERIENCE

Dès lors, ses jours sont comptés et le FDP tranche dans le vif en se débarrassant de ses alliés d'hier et en préconisant — clairement et explicitement — un programme économique libéral d'où le social serait exclu. Déjà le gouvernement Schmidt avait remis en cause cer-

tains acquis sociaux comme l'indexation des retraites sur les salaires bruts. Dorénavant, les choses seront plus claires, marquant la fin d'une expérience qui ne pouvait fonctionner qu'en période de croissance. Une expérience théorisée sous le terme d'«*Economie sociale de marché*» qui permettait de justifier les interventions de l'État par la nécessité de faire des réformes sociales, puis de justifier le non-social par la nécessité de garantir la «libre entreprise».

Tous les patrons vous le diront : la crise, il faut bien que quelqu'un la paye. Et quelqu'un, au pays de la libre entreprise, c'est toujours les autres, les travailleurs.

Dès lors, ce sont les bases matérielles elles-mêmes du consensus social qui se trouvent compromises.

UN CONSENSUS BASE  
SUR LES PERFORMANCES  
EXTERIEURES

Appuyé sur l'idée — qui peut faire illusion tant que l'économie est en pleine expansion — selon laquelle le travail et le capital ne sont pas antagoniques, le consensus social en RFA associe l'État, les entreprises et les travailleurs, ou plus exactement les syndicats avec la toute puissante DGB, forte de 8 millions d'adhérents. Dans ce cadre, l'État a pour tâche le maintien du plein emploi et l'amélioration des revenus par le biais du déficit public, les entreprises ont pour tâche la conquête de nouveaux marchés à l'étranger tandis que les syndicats gèrent la hiérarchie des salaires et militent pour la réduction du temps de travail.

Bénéficiant d'avantages sociaux et d'une redistribution des revenus moins inégalitaire qu'en France par exemple, rendus possibles par les performances impérialistes de la RFA sur le marché mondial, de larges pans de la classe ouvrière sont momentanément intégrés au système et acceptent, sous la direction de syndicats réformistes et en



Joseph Strauss, leader de la droite musclée du CDU (Union chrétienne sociale) et Helmut Kohl, actuel chancelier à la tête de la coalition gouvernementale centre-droite (FDP-CDU).

l'absence d'un parti communiste fort, de renoncer à la lutte pour la socialisation des moyens de production. On ne doit donc pas interpréter le consensus social en RFA comme le fruit d'une quelconque apathie naturelle de la classe ouvrière, mais plutôt comme le produit des succès extérieurs de l'impérialisme allemand (voir article suivant — «*A l'assaut de marchés extérieurs depuis un siècle*»). «*Le consensus social est au service d'une stratégie de mondialisation*» qui a des retombées positives pour les différentes couches ou fractions de classe que la bourgeoisie a su s'allier. C'est ainsi que l'on peut comprendre cette déclaration d'un dirigeant du DGB : «*Chaque patronat a le syndicat qu'il mérite; c'est un processus de réaction réciproque. Si nous étions en face du patronat français, nous ne serions pas le DGB.*»

Mais dès que l'un des trois partenaires du contrat ne joue plus le rôle qui

suite page 39

lui est fixé, c'est le contrat lui-même qui risque d'être rompu.

## RUPTURE DE CONTRAT

Dans le cas de l'Allemagne, la concurrence impitoyable du Japon a obligé le patronat à restructurer, avec comme conséquence un chômage sans précédent et un quasi-blocage des salaires. De son côté, le gouvernement ne pouvant financer un programme de relance des investissements et de création d'emploi, la coalition au pouvoir a éclaté. Déjà deux des trois acteurs du consensus social ont rompu le contrat. Que feront dorénavant les syndicats face à une remise en cause des avantages acquis?

Dès 1981, les réactions ne se sont pas fait attendre. Selon le DGB : «*Cette exigence formulée à l'adresse des syndicats de ne pas augmenter les salaires pendant quelque temps est économiquement insensée et politiquement irrationnelle.*» «*Politiquement, l'acceptation d'une pause salariale détruirait pratiquement l'autonomie contractuelle des syndicats en les livrant au diktat de l'économie. Et cela, les syndicats libres de la RFA ne peuvent l'accepter.*» En mars 81, un million de métallos de deux mille entreprises ont participé à des arrêts de travail.

Mais un autre son de cloche s'est aussi fait entendre : «*La direction des syndicats et la plus grande partie de nos membres sont prêts à prendre en compte cette diminution des salaires réels dans l'espoir de contribuer à la relance de la conjoncture et de permettre d'améliorer ou tout au moins de ne pas aggraver la situation sur le marché du travail.*»

Tant que l'économie allemande connaissait l'expansion, les directions syndicales n'ont pas eu de peine à gagner la classe ouvrière au consensus fondé sur le plein emploi, les revenus et la consommation intérieure. En sera-t-il de même en période de crise? Verra-t-on l'émergence d'un nouveau contrat social pour gérer la crise? Rien n'est moins sûr.

En 1981, les travailleurs du bâtiment ont obligé leur syndicat à rejeter un accord sur les salaires, jugé satisfaisant par la direction syndicale. L'avertissement a été entendu tant du côté patronal que du côté syndical.

En tout cas, force est de constater que, faute d'une rupture radicale avec le système impérialiste, la social-démocratie allemande a fini par échouer jusque dans ses objectifs sociaux.

A l'assaut  
de marchés extérieurs  
depuis un siècle

«*La devise du commerçant allemand est : mon champ d'action est le monde*», voilà ce que déclarait dès 1913 le directeur de la Deutsche Bank. Effectivement, l'intégration de plus en plus poussée au marché mondial, avec son corollaire l'exportation de marchandises et de capitaux, a très tôt caractérisé l'économie allemande. En 1978, la RFA était devenue le premier exportateur mondial, performance typique d'un pays impérialiste moderne, mais qui devait se retrouver bientôt concurrencé sur son propre terrain par le pays de l'autre «*miracle économique*», le Japon.

L'irruption de l'Allemagne sur le marché mondial est inscrite dans toute son histoire depuis un siècle. Avant 1914, Guillaume II préconise : «*Une politique mondiale pour tâche, une puissance mondiale pour but et pour instrument la flotte.*» Industrialisation accélérée et concentration des grands trusts font de l'Allemagne le 3<sup>e</sup> pays exportateur de capitaux derrière la Grande-Bretagne et la France.

## DEUX GUERRES MONDIALES

En 1914 éclate la première guerre mondiale. Selon l'économiste Bettelheim, auteur de «*L'économie allemande sous le nazisme*» : «*La nécessité où se trouvait l'Allemagne vers 1913 de s'assurer le contrôle d'un certain nombre de marchés pour ses produits et ses capitaux — sauf à voir éclater la contradiction entre le développement de ses forces productives et les possibilités d'écoulement — est sans conteste une des sources du premier conflit mondial.*»

Battue, l'Allemagne perd la Sarre, la Silésie, la Ruhr, tous ses capitaux placés à l'étranger, et ses colonies. C'est aussi

l'échec terrible de l'insurrection dirigée par les communistes, fermant ainsi la voie d'une issue révolutionnaire à la crise.

Après l'arrivée d'Hitler au pouvoir en 1933, l'économie allemande s'oriente vers une politique de grands travaux et de réarmement, financés par les deniers publics. Quant à résorber le déficit public qui en résulte, il est vite clair que le meilleur moyen est une nouvelle guerre avec pillage des pays occupés. Toujours selon Bettelheim, il s'agit d'«*ouvrir à l'industrie allemande des débouchés provisoires grâce au réarmement massif et aux travaux publics, puis au moyen des armes ainsi forgées, ouvrir à l'Allemagne, d'une façon définitive, les débouchés extérieurs.*»

Nouvelle défaite allemande. De 45 à 49, l'Allemagne est administrée par les Alliés; elle perd une nouvelle fois ses capitaux investis à l'étranger. Le quart du pays, à l'est de la ligne Oder-Neisse, revient à la Pologne, un autre quart devient l'Allemagne de l'Est (RDA), le reste formant la république fédérale (RFA).

## LE «MIRACLE»

Commence alors pour la RFA une période de reconstruction rapide, souvent qualifiée de «*miracle économique allemand*». Un miracle dont il importe pourtant de resituer les conditions favorables et le coût social.

Contrairement à une idée reçue, la défaite militaire de l'Allemagne ne signifie pas la destruction de l'industrie. Si les Alliés ont bien détruit à 90% les grandes villes, ils ont néanmoins épargné l'industrie et en particulier le bassin de la Ruhr.

Selon de nombreux experts, le potentiel industriel de la RFA est en 1950 très supérieur à celui de la France : «*Alors que la France au début des années 50 était massivement dépendante*

suite page 40

de l'étranger pour la fourniture de biens d'équipement, l'état du stock de capital productif en Allemagne permettait d'assurer (...) la couverture d'une demande intérieure d'investissement fortement croissante, tout en dégageant un surplus exportable.

Selon une étude de l'ONU, en 1945, le stock de machines-outils de la RFA égale 4 fois celui de la France. Et les équipements ont été nettement rajeunis en raison de l'intense effort de guerre sous Hitler.

De 1945 à la construction du Mur de Berlin en 1961, la RFA bénéficie de l'arrivée de 13 millions de réfugiés et expulsés de l'est. Une main d'œuvre jeune et qualifiée qui compensera à bon compte les pertes humaines de la guerre.

Enfin, en 1948, sur ordre des Alliés, les autorités allemandes adoptent une réforme monétaire draconienne et profondément antisociale qui ampute la masse monétaire de 93%. Cette réforme ruine totalement les petits épargnants mais elle favorise une relance économique du système impérialiste, en privilégiant les détenteurs de biens réels.

#### DE NOUVEAUX MARCHÉS A CONQUÉRIR

Ainsi, l'Allemagne de l'Ouest est rapidement en état de repartir à la conquête de marchés extérieurs. D'autant que, là aussi, elle bénéficie de facteurs favorables :

- la nécessité de vendre à l'extérieur les produits de l'industrie lourde pour acheter les produits agricoles et industriels qui lui manquent d'un seul coup à cause de la division du pays;
- les crédits américains que les USA, en pleine guerre froide, comptent bien utiliser à des fins politiques;
- un budget militaire très faible, imposé par les Alliés;
- des salaires qui, jusqu'à la fin des années 60, sont restés stagnants en valeur réelle;

- enfin et surtout, l'Allemagne - qui n'a plus de colonies depuis 1919 - profite des guerres coloniales que les autres grandes puissances sont en train de livrer et de la guerre de Corée, pour conquérir des positions nouvelles et des marchés nouveaux qu'elles ne sont pas en mesure de lui contester, dans d'autres zones.

Autant d'atouts qui expliquent les « performances » extérieures de la RFA. Depuis 1951, la balance commerciale a toujours été fortement excédentaire.



« La victoire suit nos étendards » : affiche de propagande nazie avant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale

re, sauf en 1965. L'évolution des termes de l'échange est largement favorable à la RFA : « De 1950 à 1975, les valeurs moyennes des exportations allemandes augmentent de 1,1% par an plus vite que celles des exportations mondiales, et celles des importations allemandes augmentent au contraire de 0,7% par an moins vite que celles des importations mondiales. L'amélioration est de 2% par an au total pour la RFA ».

95% des exportations sont des produits industriels. 55% sont des biens d'équipement (mécanique, automobile, électrotechnique), 25% des biens intermédiaires (produits chimiques, fer, acier) et 10% des biens de consommation. Un travailleur sur cinq en RFA voit son emploi dépendre des exportations.

Quant aux mouvements de capitaux, ils montrent que, mis à part quatre années, la RFA est constamment exportatrice nette depuis 1951 : en Espagne, en Belgique, au Luxembourg, en Amérique latine et même aux USA...

#### L'ENTRÉE EN SCÈNE DU JAPON

Mais le hic - car il y a toujours un hic dans ce genre de système - ce fut la concurrence japonaise qui s'affirme de plus en plus nettement à partir de 1979.

Après avoir pratiqué un protectionnisme à tout crin, les firmes japonaises se sont lancées à l'assaut du marché extérieur grâce à une politique de bas prix à l'exportation (Dumping). Ayant réalisé plus tôt que d'autres pays industrialisés la modernisation dans les sec-

teurs de pointe, ils ont pu concurrencer la RFA sur ses marchés et dans les domaines où elle était réputée imbattable. Les Japonais ont ainsi mis à mal l'industrie allemande de la photo, de l'horlogerie, de la moto, de la Hi-Fi, de la construction navale. En 1981, ils sont devenus les premiers constructeurs mondiaux d'automobiles, précédant les USA et l'Allemagne. Selon une étude récente d'un institut économique de Munich : « Dans les secteurs où elles étaient traditionnellement fortes comme la sidérurgie, la construction électrique et électronique, la mécanique de précision ou l'optique, les positions de la RFA se détériorent au profit du Japon. Nul en 1974, le déficit commercial de l'Allemagne vis-à-vis du Japon dépassait 6 milliards de Deutsche mark en 1980 et près de 9 milliards en 1981. De plus, les statistiques de la Bundesbank révèlent que, pour la première fois en 1980, le solde des échanges a été déficitaire dans le secteur primordial de la construction mécanique. Les résultats de la compétition sont clairs, commente la Société générale : la RFA est rattrapée et parfois dépassée dans tous les secteurs. Elle est maintenant concurrencée de plus en plus sur ses marchés les plus sûrs et sur des produits essentiels ».

#### UNE GUERRE ÉCONOMIQUE QUI CÔÛTE CHER

Bien sûr, les firmes multinationales allemandes n'ont pas dit leur dernier mot. Vendre à tout prix à l'extérieur, y compris aux pays de l'Est, reste leur préoccupation majeure. Mais pour cela, il faut moderniser, restructurer les secteurs en perte de vitesse, installer de nouvelles machines plus sophistiquées. Une orientation qui coûte très cher socialement, puisque, en un an, le chômage a plus que doublé, atteignant les 2 millions de personnes. Pays traditionnellement épargné par ce fléau, la RFA connaît depuis le début 82 un taux de chômage de plus de 8% de la population active, ce qui ne s'était pas vu depuis 1955. Autre signe négatif : un ralentissement marqué de la croissance des salaires en 1981.

Autant d'éléments qui ne sont pas sans expliquer la chute des sociaux-démocrates du SPD, au pouvoir depuis 1968, mais de plus en plus en désaccord avec leurs anciens alliés libéraux du FDP sur les solutions économiques et sociales à mettre en œuvre pour surmonter la crise.

Claude LIRIA



L'histoire de la traque d'un sous-marin fantôme « inconnu » par la marine suédoise, sans résultats, pourrait passer pour une franche rigolade ou pour une incapacité notoire de l'armée suédoise à contrôler ses eaux territoriales. Mais ce n'est pas la première fois que cela se produit. L'an dernier, après de multiples violations de territoires dont les raisons invoquées par l'URSS étaient « incidents techniques, erreurs de navigation » (les bateaux soviétiques marchent bien mal avec des pilotes non-qualifiés, c'est curieux), le gouvernement suédois avait décidé de ne pas passer l'éponge sur la présence insolite d'un sous-marin soviétique échoué près d'une base navale suédoise secrète. Le silence puis les explications embarrassées de l'URSS démontraient clairement qu'elle se livrait à l'espionnage envers un voisin traditionnellement neutre et dépourvu d'armes nucléaires. Pourquoi ?

La mer Baltique est une mer fermée par des détroits libres de navigation (le Jutland). L'URSS est un des riverains parmi d'autres. Sa liberté de circulation dans sa zone et dans celle des pays du Pacte de Varsovie (Pologne, RDA) n'est pas entravée, et de très nombreux navires et sous-marins passent le détroit de Jutland pour rejoindre soit la Méditerranée soit l'océan Indien. La Baltique a toujours été une voie de communication et de commerce très importante depuis des siècles. Or, dans un passé récent, l'Allemagne nazie qui avait occupé le Danemark, la Norvège, la Pologne contrôlait totalement l'accès de la Baltique, ce qui fit que l'URSS ne put être ravitaillée en armes par cette voie, par les alliés.

Empêcher une quelconque puissance de lui barrer la route en Baltique est un des arguments invoqués par l'URSS pour maintenir dans cette zone un quart de sa flotte, des sites de missiles SS20 et des sous-marins nucléaires.

#### POUR UN ACCÈS À LA MER

Il faut savoir en outre, que l'URSS n'a pas beaucoup d'accès libres à la mer. Pour une puissance pacifique, cela n'est pas gênant, mais pour une grande puissance militaire et navale cela constitue une entrave à la circulation de sa flotte de guerre. La Baltique pose le même problème à l'URSS que

la mer Noire, et comme elle en contrôle avec ses alliés du Pacte la rive sud, elle a tendance à la considérer comme sa chasse gardée et sa mer personnelle, d'autant qu'y sont installés ses grands chantiers navals (Riga, Talin, Léninegrad) et des grands ports (Rostock et Gdansk) par où passe une grande partie du commerce du COMECON. Pour les stratèges de l'OTAN, si l'URSS était tentée par une aventure à l'ouest, une des premières choses qu'elle ferait serait de s'emparer des détroits du Jutland.

On comprend fort bien que l'URSS tienne à la sécurité de ses eaux territoriales, comme tout le monde. Mais il y a une grosse différence entre défendre ses côtes et ses eaux territoriales (comme le fait la Suède) et aller dans les eaux territoriales des voisins espionner, sous prétexte de préserver sa sécurité menacée. On voit mal d'ailleurs qui dans cette mer peut menacer l'URSS. Ce ne sont pas en tous les cas ni la Suède ni le Danemark ni la Norvège, dont les forces armées sont notoirement dérisoires et qui se sont engagés à ne jamais avoir d'armes nucléaires et qui militent (pour la Suède) pour une zone dénucléarisée en Europe du Nord d'où seraient naturellement exclues et les armes américaines et les armes soviétiques. Au moment même où le premier sous-marin était contraint à se montrer, Brejnev donnait son « assurance » à tous les

pays européens s'ils s'engageaient à ne pas entreposer d'armes nucléaires, à ne pas recourir aux armes nucléaires contre eux. Il citait notamment que dans le cas d'une Europe du Nord dénucléarisée les pays se sentiraient d'autant plus en sécurité que l'URSS aurait pris cet engagement. Ce qui signifie, en clair, que la dénucléarisation des riverains de la Baltique ne concernait pas l'URSS.

Les incursions soviétiques dans les eaux territoriales suédoises permettent de tirer des leçons fort éclairantes.

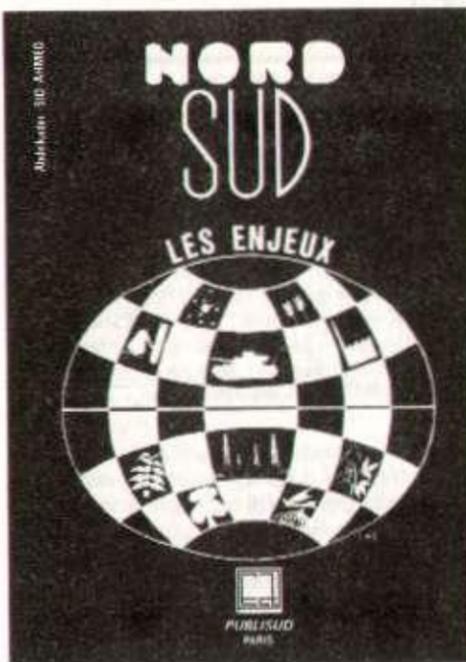
#### DES CONCEPTIONS DANGEREUSES

D'abord que l'URSS ne se sent pas tenue de respecter les engagements concernant le « respect de l'intégrité territoriale des pays signataires de l'Acte final d'Helsinki » signés par elle, ensuite qu'elle a des conceptions très particulières des « rapports de bon voisinage » qu'elle entend établir avec les voisins et qu'elle se comporte à l'égard d'un pays neutre de la même manière qu'à l'égard d'un pays engagé dans l'OTAN.

De ce fait, la neutralité de la Suède ne la protège pas des menaces sur sa sécurité. La Belgique, dans l'histoire, en a fait l'amère expérience! Aussi, est-il de fait que les menaces que fait planer l'URSS en Baltique obligent la Suède à maintenir et à développer une force militaire si le peuple suédois veut que sa neutralité signifie quelque chose, à savoir la défense du pays. Il a manifesté cette volonté en protestant contre « l'incapacité de sa marine côtière » à protéger les frontières contre les « intrus ».

Dans le cas concret de la mer Baltique, un désarmement nucléaire unilatéral de l'OTAN et un désarmement unilatéral de la Suède et d'autres riverains, ne constitueraient qu'un encouragement à l'URSS à continuer ses violations de territoire et ses menaces militaires.

Estelle DELMAS



# NORD SUD LES ENJEUX

**Abdelkader Sid Ahmed**

1973 : les pays producteurs de pétrole, regroupés au sein de l'OPEP, décident d'imposer un réajustement du prix du pétrole, mettant fin à une période de près de 30 ans au cours de laquelle ce prix n'avait fait que baisser en termes réels.

La Conférence d'Alger des pays non-alignés, qui se tient un an plus tard, confirme la volonté des pays du Tiers Monde de devenir maîtres de leurs res-

sources naturelles. La politique de pillage des pays impérialistes commençait ainsi à rencontrer une opposition organisée de la part des pays du Tiers Monde; début de remise en cause de la domination sans partage des organisations internationales telles que le FMI, le GATT et la Banque mondiale sur le marché mondial.

Dès lors va se dérouler un nouvel épisode de la bataille que mènent les pays du Tiers Monde pour accéder à l'indépendance dans tous les domaines. Il s'agit pour ces pays de définir et édifier une économie de développement, ce qui passe de façon obligée par une redéfinition des rapports économiques internationaux, tant au niveau du système monétaire, des termes de l'échange, qu'à celui de l'exploitation des ressources naturelles, du développement agricole, de l'industrialisation, ou de l'acquisition de technologies nouvelles.

La préoccupation des pays impérialistes est aujourd'hui de dominer la crise économique structurelle qu'ils connaissent depuis les années 70, ce qui passe notamment par la restructuration et le redéploiement de leurs industries. Un de leurs soucis majeurs est de maintenir le système du marché mondial basé sur l'échange inégal, ce qui perpétue leur domination sur les économies des pays du Tiers Monde.

Actuellement, la croissance anarchique des taux de change, la montée des mesures protectionnistes prises par les pays impérialistes ont considérablement aggravé la situation des pays du Tiers Monde; et ce n'est pas l'aide apportée qui peut atténuer les effets de la crise sur les pays en voie de développement : que signifie en effet une aide annuelle de 30 milliards de dollars alors que le service annuel de la dette extérieure des pays du Tiers Monde s'élève à 60 milliards de dollars? Une dette qui dépassait, en 1980, les 500 milliards de dollars!

Ainsi se trouvent fixés les enjeux des rapports entre les pays du Tiers Monde et les pays impérialistes : maintien du statu quo, et donc du pillage, ou définition d'un nouvel ordre économique permettant un développement réel et indépendant du Tiers Monde.

C'est à une étude minutieuse de ces rapports Nord-Sud que se livre Abdelkader Sid-Ahmed dans son ouvrage paru en 1981 : « Nord-Sud : les enjeux ».

Au travers du bilan des différentes conférences internationales sur le développement qui se sont tenues depuis une quinzaine d'années, il met bien en

évidence les questions-clés qui opposent les pays en voie de développement et les pays impérialistes. Il nous montre également comment les pays impérialistes, obligés malgré tout de reconnaître un certain nombre d'exigences formulées par les pays du Tiers Monde, réussissent à dénaturer les mesures adoptées pour conserver leurs privilèges. Il en va ainsi, par exemple du Fonds commun pour le développement qui, faute de ressources suffisantes (les USA refusant de financer le budget recherche et développement du Fonds) voit son rôle réduit au simple financement de quelques stocks régulateurs.

Ces quinze années de relations Nord-Sud sont aussi quinze années d'expériences, de recherches de la part des pays en voie de développement. Et ce n'est pas le moins passionnant que de voir l'évolution des politiques économiques des pays du Tiers Monde : ceux-ci ont éprouvé très concrètement l'impasse que constituait l'intégration au marché impérialiste mondial; se pose alors comme nécessaire la mise sur pied d'une politique économique autonome. Quels doivent être les axes d'une telle politique? Comment le développement des relations entre pays du Sud peut-il contribuer au progrès économique de chaque pays? Quels sont les points fondamentaux du nouvel ordre économique international? Autant de questions auxquelles l'auteur apporte des éléments de réponses très argumentés.

## L'INDISPENSABLE RUPTURE AVEC L'IMPÉRIALISME

Par-delà sa richesse d'analyse et l'abondance des données, ce livre constitue certainement un instrument utile pour mieux comprendre la situation internationale, et particulièrement la responsabilité écrasante de l'impérialisme vis-à-vis des difficultés accrues de développement des pays du Tiers Monde. Pour mieux comprendre également ce que peuvent signifier, pour une France socialiste, la rupture avec l'impérialisme et l'établissement de rapports économiques et politiques équitables avec les pays en développement.

Un livre à lire, donc, par tous les anti-impérialistes et plus particulièrement par les communistes dont actuellement, une des tâches est de mettre sur pied un projet socialiste pour notre pays.

**Christian LAPLACE**

\* Editions PUBLISUD, Paris 1981.

## PARLONS - ENSEMBLE

Dans le numéro 2 de *Travailleurs* nous avons présenté une première contribution critique aux thèses exprimées dans « *L'économie à bras-le-corps* » de Philippe Herzog, dans l'esprit de « *l'appel au débat sérieux, loyal, constructif* » auquel il appelle dans sa conclusion.

Ces thèses sous-tendent la campagne lancée par le PCF pour que les travailleurs et les militants politiques et syndicaux interviennent dans la gestion, mènent la bataille de la production et de l'emploi, pour le développement économique national, le progrès social et les droits des travailleurs.

Pour approfondir quelque peu les analyses et propositions de cette campagne, du point de vue de la situation dans les entreprises, de la pratique militante politique et syndicale, nous avons réuni plusieurs militants de notre parti, d'entreprises du secteur nationalisé et privé : Patrick de Kodak, Jean-Marc de Thomson, François travaillant dans la métallurgie parisienne, Rémi du Crédit industriel et commercial et Pierre d'EDF.

# L'intervention des travailleurs dans la gestion

**Patrick :** Avant d'admettre les analyses et propositions du PCF quant à l'intervention des travailleurs dans la gestion, il n'est sans doute pas inutile de présenter rapidement quelle est la situation actuelle dans nos entreprises et, en particulier, ce qui a ou pas changé depuis le printemps 81.

**Pierre :** A EDF, on peut vraiment dire que rien d'essentiel n'a changé : c'est la même politique économique et industrielle, la même logique, les mêmes structures et les mêmes hommes qui dirigent l'entreprise. Prenons l'exemple du financement du programme nucléaire : Giscard-Barre avaient incité EDF à emprunter largement sur le marché international des capitaux, compte tenu de sa bonne réputation, afin de laisser les capitaux disponibles en France à d'autres secteurs. Avec la hausse des taux d'intérêt américains et celle du dollar, cela fait une charge considérable qui explique le déficit de 8 milliards de francs que va enregistrer EDF cette année. Il vient cependant d'y avoir deux nouveaux emprunts sur le marché international.

**Jean-Marc :** Dans le premier numéro de *Travailleurs* nous avons déjà montré que la nationalisation de Thomson n'avait jusqu'ici entraîné que bien peu de changements et que la politique restait entièrement tournée vers la recherche de la rentabilité à outrance. Depuis, il y a eu renforcement de l'unité de commandement du groupe avec la prise en mains de l'ensemble des secteurs par Gomez, le nouveau Pdg. Ce faisant, il veut impulser une politique industrielle globale pour son groupe et

casser les anciennes divisions au profit de nouvelles basées sur des secteurs intégrant certaines parties de Brandt et de CSF, de la téléphonie et de CSF... A la tête des nouvelles divisions, on retrouve les têtes connues avant, dont un membre éminent de la famille de Giscard. Pour l'instant, en tout cas, rien ne permet de dire qu'il y a un changement d'orientation fondamentale aussi bien par rapport au secteur de production, en particulier l'armement, que par rapport aux exportations, aux rapports avec le Tiers Monde. Concernant les droits des travailleurs, Thomson essaie de détourner la mise en place des conseils d'atelier en cherchant à créer des groupes de qualité, afin d'organiser le consensus dans l'entreprise et d'intégrer les travailleurs à l'esprit-maison. Il y a des choix différents dans la tactique sociale : avant on donnait des primes de départ, maintenant une formation, mais les départs se font.

**François :** Le secteur de la machine-outil est un secteur sinistré. En 5 ans, plus du tiers de la production a disparu et cela continue. Il y a un plan machine-outil, mais il a été élaboré dans des commissions entre tôliers et hauts fonctionnaires, sans participation réelle des syndicats. On continue à distribuer des milliards aux patrons, sans contrôle, et les licenciements se poursuivent comme avant. En ce moment, il y a des regroupements, qui se traduisent par des licenciements. Dans toutes ces boîtes, les travailleurs sont désespérés.

**Rémi :** Dans les banques, tout continue à tourner autour du concept ma-

jeur de « *risque* ». Pour la distribution du crédit, soit le risque n'est pas bon et on n'y va pas, soit il est bon et tout le monde est là pour en redemander. Ainsi, pour les entreprises en difficulté, en règle générale, on finit l'entreprise en lui coupant ses lignes de crédit. Aujourd'hui, les critères de distribution du crédit n'ont pas changé et on ne lève pas le plus petit doigt pour les boîtes en difficulté. D'autant que le ministère de tutelle demande aux banques d'avoir un compte d'exploitation équilibré, ce qui implique de ne pas prendre d'ardoises en prêtant à des canards boiteux. De plus, la politique d'encadrement du crédit reste extrêmement stricte, dans l'esprit de la lutte contre l'inflation et de la maîtrise de la masse monétaire, ce qui limite considérablement la masse de crédit.

## MAITRISER LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

**Patrick :** C'est dans ce contexte qu'intervient la campagne du PCF pour l'intervention des travailleurs dans la gestion, le développement de productions compétitives, la reconquête du marché intérieur, de nouveaux critères de gestion, permettant de transformer progressivement l'économie et d'avancer dans la transition au socialisme.

**Pierre :** Je crois qu'il faut aborder ces questions à trois niveaux différents, certes très liés dans la réalité et étroitement imbriqués dans les thèses de Philippe Herzog : le fait que la classe ouvrière ne doit plus se désintéresser de

*suite page 44*



la gestion, la volonté d'engager la classe ouvrière à gérer dès aujourd'hui, ce qui n'est pas la même chose, et la stratégie d'avancée démocratique au socialisme que la campagne veut mettre en œuvre.

Quand Philippe Herzog souligne que jusqu'à présent la classe ouvrière s'est désintéressée des problèmes de gestion du fait du danger de collaboration de classe, il met le doigt sur un problème sérieux, réel, qui concerne le passage de la lutte revendicative au jour le jour à une stratégie révolutionnaire d'affrontement global avec le système. Tout ce qui peut permettre de mieux dénoncer le système capitaliste et impérialiste, d'éduquer la classe ouvrière et de réfléchir à une alternative, va dans le bon sens, dans le sens de l'accumulation des forces de la classe ouvrière.

**Patrick :** La nécessité de s'intéresser aux questions économiques, ce n'est pas simplement une démarche de la direction du PCF, c'est le résultat d'une pratique accumulée par les militants de la classe ouvrière depuis des années. Herzog critique, à juste titre, la démarche ancienne du mouvement ouvrier, caractérisée par une position revendicative d'un côté et de destruction du système de l'autre. Il y a nécessité pour le mouvement ouvrier de se présenter de façon positive, c'est-à-dire de connaître les questions économiques, de faire des propositions positives pour une autre logique. Il faut prouver qu'on est capable de gérer l'économie et de faire mieux que les capitalistes. Ceci a une ampleur nouvelle avec la crise.

Philippe Herzog souligne que les travailleurs n'ont pas assez confiance en eux pour gérer et il met cela sur le compte de la délégation de pouvoir. Je

ne crois pas que ce soit seulement cela. Un camarade de la CGT me disait récemment : « Il y en a encore qui voient la lutte de classe, tu montes sur un tonneau, tu harangles et hop, tout le monde derrière; ce n'est plus cela. » C'est vrai. La bourgeoisie a développé tout un système d'information et cela veut dire, qu'en même temps, le niveau des connaissances, le niveau culturel se développent, les problèmes apparaissent beaucoup plus compliqués et on ne peut plus se contenter de ce que l'on se contentait avant. Si le mouvement ouvrier, si le parti de la classe ouvrière ne fait pas la preuve de sa maîtrise de ces questions et de sa capacité à faire autre chose, on n'y arrivera pas. Ce n'est certes pas une recette-miracle, car il faut aussi une situation objective. Mais c'est nécessaire.

Nous sommes d'accord avec Philippe Herzog au moins sur le fait que l'intervention des travailleurs est nécessaire.

#### ALLER A LA GESTION OU LA CONTROLER

**Pierre :** Cela renvoie au deuxième niveau dont je parlais tout à l'heure : le PCF dit à la classe ouvrière d'aller maintenant à la gestion, qu'elle se lance dans la gestion. Dans *Economie et Politique* de décembre dernier, Herzog écrivait : « La classe ouvrière doit relever un défi historique et prendre des responsabilités de gestionnaire. » Mais alors, dans la réalité d'aujourd'hui, que nous avons appelée rapidement au début, on se heurte au système tel qu'il est, au rapport de force entre les classes tel qu'il existe, au caractère impérialiste de la France. Le risque est grand que cela aille dans le sens de ceux qui veulent installer un consensus

et donc associer la classe ouvrière à la perpétuation du système capitaliste et à la relance de l'impérialisme français.

**Jean-Marc :** L'objectif politique développé à travers les droits nouveaux des travailleurs et le projet de loi sur la démocratisation du secteur public, c'est en fait de développer un certain consensus, car qui exerce le pouvoir effectif sinon toujours le patron, la direction? Je parlais tout à l'heure des cercles de qualité que tente de mettre en place la direction de Thomson.

Sur un chantier, les militants CGT ont tenté de mettre en place un conseil de chantier et d'essayer de le faire s'occuper de la gestion. Ils ont été reçus par le directeur des installations, tout à fait d'accord pour discuter, pour la concertation, pour écouter toutes les suggestions, mais qui leur a dit qu'il ne retiendrait que celles susceptibles d'améliorer la rentabilité des installations. Il a donc accepté le conseil de chantier et a écouté toutes les propositions de ceux qui étaient réunis pour retenir celles qui l'intéressaient pour augmenter ses profits. La différence entre un conseil de ce genre et un groupe de qualité comme veut en faire Thomson ne doit pas être si grande que cela.

**Rémi :** Prenons le nouveau statut de la banque. Il a été élaboré absolument en dehors des militants syndicaux et le conseil d'administration dans lequel ils siègent n'a aucun pouvoir. Il est même quasiment impossible d'obtenir des informations complètes sur la gestion de la banque. Soit on accepte cette situation, et donc l'intégration au bon fonctionnement du système, soit on se bat avec les informations que l'on a, celles qu'on cherche à récupérer et on critique ce que fait la banque et on propose autre chose.

De la même façon, quand Philippe Herzog dit « osons donc importer et exporter autrement en recherchant des contrats incluant des débouchés mutuels, quelques bons accords de coopération ont été noués dans la dernière période », on peut avancer nos propositions sur la rupture avec le marché impérialiste mondial, avec la domination du dollar, etc.

**Pierre :** A EDF, lors de la nationalisation, en 1946, il a été mis en place un grand nombre d'organismes statutaires et par exemple des comités mixtes à la production réunissant les militants syndicaux des services et directions et le patron, dont le but est de réaliser

des économies de tout ordre pour améliorer la gestion. Je n'ai pas connu les CMP au début, mais y ai siégé depuis une dizaine d'années. C'est utile pour avoir des informations pour mobiliser ensuite les travailleurs, mais les patrons en donnent le moins possible. Mais l'existence de ces organismes a aussi permis d'institutionnaliser le rôle du syndicat, de privilégier la concertation. Cela a été un instrument important pour faire passer la politique des directions sans trop d'antagonismes de classes. Ce qui est important c'est ce que l'on fait dans et à partir de ces organismes.

Compte tenu des dangers de consensus, de collaboration de classes dont nous venons de parler, de la situation telle qu'elle est aujourd'hui et du rapport de forces bourgeoisie-prolétariat, je crois que plutôt que de parler d'aller à la gestion, ce qui est à l'ordre du jour c'est le contrôle de la gestion.

**François :** Dans la machine-outil, une revendication qui fait l'unanimité c'est de contrôler les fonds alloués par l'Etat aux entreprises, afin qu'ils servent réellement aux investissements et à l'emploi et qu'ils ne soient pas dévoyés comme les milliards versés avant. Il faudrait un contrôle tripartite, Etat-patrons-syndicats, un contrôle au départ, en cours de réalisation et une fois les investissements réalisés. Il est indispensable que les syndicalistes y participent parce que ce sont les seuls qui peuvent voir réellement où va l'argent. Mais ce qui est difficile à voir, c'est la marge entre ce qui est prendre des profits au patron et les utiliser au profit de la classe ouvrière, et la collaboration de classes. A mon avis, la frontière est ténue.

#### GRADUALISME OU RUPTURE

**Pierre :** Cette alternative gestion-contrôle renvoie au troisième niveau d'analyse des thèses de Philippe Herzog, celui de la stratégie de l'avancée démocratique au socialisme.

**Jean-Marc :** Philippe Herzog étudie la question du point de vue économique. La question du pouvoir n'est pas traitée. Il n'y a pas d'étude de détail sur les possibilités de s'appuyer sur les structures nouvelles ou à mettre en place, en particulier dans le secteur public et nationalisé pour qu'effectivement les possibilités d'intervention des travailleurs puissent se traduire réellement dans les choix économiques d'une entreprise.

**François :** Je ne suis pas tout à fait d'accord. Quand tu dis que Philippe Herzog n'étudie pas la question du pouvoir, c'est vrai qu'il répond de façon générale en disant qu'il faut développer le rapport de forces, grignoter le pouvoir patronal dans l'entreprise, par l'intervention des travailleurs, les droits nouveaux, dans les comités d'entreprise, dans la gestion, en faisant des propositions à tous les niveaux. Effectivement c'est très vague, les militants tournent en rond et il y a une raison, c'est la situation actuelle dans laquelle il n'y a pas en général de mobilisation des travailleurs. Je pense comme toi que la classe ouvrière ne prendra pas le pouvoir comme cela, par le grignotage, mais il est possible de se renforcer sur certains points.



**Patrick :** Ce qui est clair, c'est que les thèses de Philippe Herzog reposent sur la ligne de l'avancée démocratique, sur une conception gradualiste de la prise du pouvoir et la possibilité de coexistence, dans le système capitaliste, de critères différents des critères capitalistes, puisqu'il les oppose et pense qu'on peut développer les uns par rapport aux autres.

**Jean-Marc :** Il n'y a rien de choquant à développer une stratégie amenant des avancées pour la classe ouvrière et permettant de développer ses positions. Pas non plus le fait que cela se concrétise sur le terrain économique, sur les

options des entreprises, les productions et pas seulement sur le plan revendicatif. Mais là où le bât blesse, c'est que Philippe Herzog ne pose plus la question des avancées sur le terrain du rapport de forces entre bourgeoisie et classe ouvrière, mais dans les termes d'une collaboration : il parle ainsi de « gestion pluraliste et conflictuelle », d'« économie mixte », de « mobiliser non contre les patrons, mais pour des solutions positives ». De la même façon, dans la description du système, il parle des différents gaspillages mais pas de l'exploitation capitaliste, ce qui ne va pas au fond du fonctionnement du système et peut donner à penser qu'on peut le replâtrer.

**Patrick :** Sur les nouveaux critères de

gestion, Philippe Herzog insiste qu'ils donnent place aussi bien à l'efficacité sociale qu'au profit capitaliste. Il y a donc à la fois danger de paralyser la classe ouvrière, de consensus et aussi la possibilité de montrer que le système actuel est dépassé, inefficace, anachronique. Il faut faire grandir le besoin d'une société socialiste sur le terrain même de l'efficacité. La stratégie de l'avancée démocratique se retourne, car ne posant pas le problème de la rupture avec le système capitaliste et impérialiste, elle laisse croire qu'on peut sortir de la crise dans le cadre actuel.

## Tous Texans ?

Trois mois après les déclarations de J. Lang, à la tribune de l'UNESCO, sur l'impérialisme culturel américain et le renforcement de la coopération avec le Tiers Monde, la télévision nous sert toujours les feuilletons à la même sauce. Quels en sont les ingrédients et pourquoi l'avale-t-on si facilement ?

Au départ, il y a l'intrigue, avec le coupable, ou l'élément à découvrir, qui amènera la résolution de l'histoire.

C'est la base des innombrables séries flicardes qui sont diffusées (5 sur 7 en ce moment) et dans lesquelles la narration, la description de la réalité, la mise en scène, n'existent que comme supports minimums pour arriver au but. Seule, la cinquante-et-unième minute, celle où tout se révèle, peut être considérée comme ayant une substance propre, les cinquante premières ne jouant qu'un rôle de faire-valoir pour arriver à la conclusion.

Ceci dit, et apparemment de façon contradictoire, il s'avère que dans trois séries sur quatre, vous avez trouvé la solution trente secondes après le début de la diffusion, tellement les stéréotypes sont visibles. Il ne s'agit donc même pas d'un bon polar captivant.

Il y a les héros, qui, lorsqu'ils sont plusieurs sur un même feuilleton, sont soudés par une solide « amitié virile » (notons au passage une évolution des héros purs et durs — « Les incorruptibles » (sic) — aux héros baba-cool — « Starsky et Hutch »). Ils sont tous ul-

tra-typés et répartis en plusieurs catégories : les premiers plans, les faire-valoir des précédents, sympathiques mais manquant d'envergure pour jouer un rôle moteur dans l'évolution de l'intrigue, et les méchants.

Chez les « premiers plans », foin des contradictions sociales et psychologiques qui pourraient les déstabiliser sérieusement. Inutile d'insister, ils ne sont pas là en tant qu'êtres réels, mais comme schémas types d'identification pour le téléspectateur. On ne propose nullement à celui-ci d'assumer ses conflits pour les résoudre, mais de les oublier en se projetant dans un personnage qui les ignore.

### LA NORMALISATION

Les feuilletons sont en fait des bouche-trous entre deux spots publicitaires. Ils font tous 52 minutes, de façon à dégager avant et après une plage de publicité. Et, prévus pour la télévision américaine, leur « suspense » monte à intervalle régulier pour amener le téléspectateur à l'attention voulue pour regarder les spots qui s'intercalent dedans. Armand Mattelard (1) estime que l'introduction de la publicité a été un véritable « cheval de Troie » pour les séries américaines standardisées sur ce critère.

La représentation sociale est, elle aussi, normalisée, disions-nous, jugez-en : toutes les trames des feuilletons reposent sur le « comment nos héros vont-ils arriver à éliminer le mauvais jeune, le mauvais pauvre, le mauvais noir, le mauvais bourgeois » qui vient déstabiliser le feuilleton (tout en en constituant le support narratif) et donc la société qu'il est supposé représenter.

La série américaine ne supporte pas qu'un individu sorte du rôle social qui lui est imparté par l'ordre dominant.

A ce propos, l'étude de la cinquante-deuxième et dernière minute est pour nous des plus intéressantes. Après la

résolution de l'énigme (cf. début de l'article), on nous présente systématiquement la situation redevenue normale, les gens heureux, les héros à nouveau sans problèmes et insouciant; bref, l'objectif du feuilleton est atteint, l'ordre des choses est rétabli, la vie est belle...

### LE CAS J.R.

Nous arrivons au terme de l'article et le lecteur s'impatiente : « Et Dallas, et Dallas ? ». Le cas de ce feuilleton mérite en effet que l'on s'y penche rapidement en particulier.

A quoi tient le succès mondial de « Dallas » ? Incontestablement à J.R. Le coup de génie qui fait la spécificité de la série et son succès énorme, c'est d'avoir osé créer l'anti-héros absolu, le salaud intégral capable de constituer un exutoire universel.

J.R. est capable de cristalliser les rancœurs et les phantasmes de tout un chacun; du travailleur licencié au petit patron en faillite, en passant par le fonctionnaire d'un pays du Tiers Monde et la femme que son mari trompe sans vergogne.

« Dallas », c'est l'archétype du feuilleton américain en ce sens que, n'importe qui, n'importe où sur le globe, peut y trouver rapport avec les racines de son mal (J.R. : super patron pourri, pétrolier sans cœur et sans scrupule) et, parallèlement, une projection imaginaire qui l'éloigne des véritables solutions (une seule solution pour battre J.R., avoir plus de fric que lui et encore moins de scrupule).

« Dallas », c'est le feuilleton de l'impérialisme américain en difficulté, qui jette en pâture un des siens pour mieux préserver sa domination globale.

Thomas ZEK

(1) Armand Mattelard, sociologue spécialiste des médias, auteur de « De l'usage des médias en temps de crise » et « Télévision : enjeux sans frontières ».

## Darwin

Lorsque Charles Robert Darwin publie « L'origine des espèces » en 1859, il n'a aucune volonté subversive. Il assure même qu'« il n'a pas l'intention d'écrire irrégulièrement ». Et pourtant...

Aussitôt, les « fixistes »\* sont outrés qu'on puisse mettre en doute l'immuabilité des espèces puisqu'elles sont toutes des « créations de Dieu ». Dans le camp-même des « transformistes »\*, Lamarck soutient que les caractères acquis au cours de l'existence d'un individu sont transmissibles à sa descendance, alors que Darwin parle d'évolution par la sélection naturelle.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Chaque espèce animale ou végétale est composée d'individus tous différents. Chaque individu a donc un « programme » génétique propre à son espèce et propre à lui-même. Les cellules dont il est composé possèdent toutes l'ensemble du programme. Ce programme est obtenu par « copie » sur la cellule initiale dont il est issu. Il se peut qu'au cours de cette copie une erreur se glisse. Si la cellule porteuse de « l'erreur » est une cellule sexuelle, la descendance aura un caractère qui n'existait pas auparavant, et que l'espèce elle-même ignorait : c'est une mutation.

La plupart n'ont sans doute pas grande importance. Pour les mutations restantes, elles sont en général défavorables, le hasard faisant rarement bien les choses. Mais pourtant il peut arriver qu'une mutation se révèle au contraire avantageuse. Mutation « favorable » ou « défavorable » se comprend relativement au milieu dans lequel l'individu porteur fait sa vie.

Ce milieu est sélectif : les mutations défavorables sont éliminées plus ou moins rapidement. Même dans le cas où l'individu « mutant » est viable et non stérile, sa descendance aura du mal à vraiment s'épanouir. Au contraire, on reconnaît une mutation favorable à une descendance heureuse et prolifique : une nouvelle espèce est née, légèrement différente de celle dont elle est issue.

Il ne faudrait pas prendre la sélection naturelle dans un sens trop élitiste. Elle ne se résume pas à la survie du plus

apte, mais se contente d'éliminer les moins adaptés.

### DES PREUVES !

C'est là qu'est le nœud du problème. C'est là aussi qu'on peut rendre hommage à l'esprit de synthèse de Darwin. En effet, il n'existe pas de preuves directes, expérimentales, de création d'espèces nouvelles par le processus de « mutation-sélection ». La raison en est que les délais sont énormes : l'évolution des premières cellules vivantes jusqu'à nous s'étend sur 3,5 milliards d'années.

L'impossibilité expérimentale laisse donc de l'espoir aux lamarckistes pourtant bien malmenés par le développement des connaissances en génétique. Les premières expériences « d'ingénierie génétique » leur avait redonné quelque courage mais ce fut en vain. Décidément le programme génétique d'une cellule est tout à fait insensible au milieu extérieur et les mutations ne sont dues qu'au hasard : donc pas de transmission de caractères acquis.

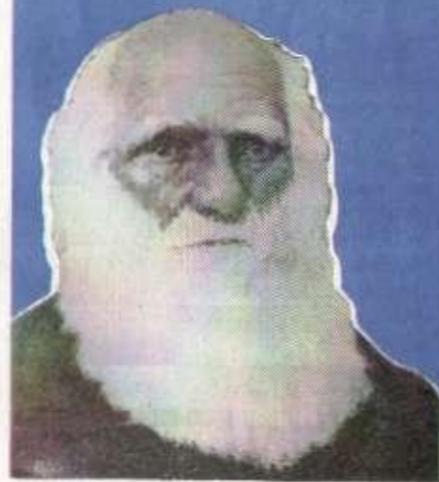
Les délais énormes qui rendent l'expérimentation directe impossible, et le nombre énorme d'individus mis en cause pendant tout ce temps, nous permettent de concevoir le processus « mutation-sélection » selon le principe darwinien.

Le nombre de mutations qui se sont produites en 3,5 milliards d'années est colossal. Même si la proportion de mutations favorables est faible cela en fait encore beaucoup. Et les bonnes sont les seules qui puissent se maintenir. Ainsi les organismes vivants ont-ils pu se complexifier pour aboutir à la situation actuelle : et ce n'est pas fini !

D'autre part, l'unité du monde vivant montre l'origine commune de toutes les espèces existantes (plus de deux millions) ou ayant existé. Par exemple, un bras humain, une patte de cheval ou une aile d'oiseau sont formés selon le même schéma : un humérus, un radius et un cubitus, plus cinq doigts. Ces éléments peuvent être plus ou moins développés, plus ou moins atrophiés, mais le schéma reste le même.

Plus généralement tout ce qui vit sur cette terre montre une unité tout à fait remarquable. Les cellules qui composent les plantes les plus simples

on en discute encore



jusqu'aux animaux les plus complexes (c'est nous!) ont la même structure, obéissent aux mêmes lois. Quelle diversité dans l'unité!

René RONCHIN

\* A l'opposé des doctrines « fixistes » qui prétendent que les espèces sont fixes et immuables, les thèses « transformistes » affirment leur évolution. Parmi ces derniers, Lamarck indique que l'évolution se fait par adaptation des êtres vivants au milieu et par hérédité des caractères acquis tandis que Darwin exprime que « les espèces sont issues les unes des autres selon les lois de la sélection naturelle due à la lutte pour la vie. » (cf. Petit Robert).



## SOMMAIRE

Notre journal	2
Editorial : Agir résolument	3
Ça s'est passé	4
Prud'hommes : déclaration du BP	5
Droite	6
Municipales :	
Plate-forme du PCML	8
Voyage : le MRAP	10
Le IX <sup>e</sup> Plan	15
Brèves	16
Sur le terrain : Denain	17
Sécurité sociale	21
Dossier :	
Les droits des travailleurs	24
Dollar	31
Comprendre : le change	33
Brèves internationales	34
Bolivie	35
Interview : l'OLP	36
RFA	38
L'URSS et la mer Baltique	41
Notes de lecture : Nord-Sud	42
Parlons-ensemble : la gestion	43
Culturel : Télévision	46
Darwin, cent ans après	47

Ont participé à ce numéro : Pierre Bauby, Gilles Carpentier, Hervé Dastar, Estelle Delmas, Claude Dhalluin, Carine Favier, Camille Granot, Christian Laplace, François Languier, Catherine Laurent, Claude Lebrun, Claude Liris, Henri Mandrille, Claire Masson, Emile Plantier, René Ronchin, Thomas Zek.

Travailleurs : BP 90 - 75962 Paris Cedex 20. Téléphone : 16 (1) 366. 71. 53. Directeur de publication : M. Cuisinier. Abnt. un an : 100 Frs. Commission paritaire 64707. Imp. Presse d'Aujourd'hui, BP 90 75962 Paris Cedex 20. Imp ICT.



## Mouvements communiste et nationaliste en Algérie

1<sup>er</sup> novembre 1954 : c'est le début de la guerre de libération nationale du peuple algérien contre le colonialisme français (installé par la force en Algérie depuis 1830). Le 1<sup>er</sup> novembre et les jours suivants, une proclamation ronéotypée « Au peuple algérien, aux militants de la cause nationale » annonce l'événement qui commence :

« ... notre mouvement de rénovation se présente sous l'étiquette de : FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE, se dégageant ainsi de toutes les compromissions possibles et offrant la possibilité à tous les patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et mouvements purement algériens de s'intégrer dans la lutte de libération sans aucune autre considération... (...) Pour parvenir à ces fins, le Front de Libération nationale aura deux tâches essentielles à mener de front et simultanément : une action intérieure tant sur le plan politique que de l'action propre et une action extérieure en vue de faire du problème algérien une réalité pour le monde entier avec l'appui de tous nos alliés naturels. C'est là une tâche qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies et de toutes les ressources nationales. Il est vrai, la lutte sera longue, mais l'issue est certaine... »

« ALGÉRIEN ! »

Nous, l'invitons à méditer notre charte ci-dessus. Ton devoir est de t'y associer pour sauver notre pays et lui rendre sa liberté. Le Front de Libération nationale est ton front, sa victoire est la tienne. Quant à nous, résolus à poursuivre la lutte, sûrs de tes sentiments anti-impérialistes, forts de ton soutien, nous donnons le meilleur de nous-mêmes à la patrie. »

Cet extrait de la « Proclamation » du FLN est tiré de l'ouvrage de Jacques Jurquet intitulé « Mouvements communiste et nationaliste en Algérie » (Chronologie commentée 1920-1962), à paraître courant novembre.

Ci-dessus : détail du tableau du peintre Ali Abbou « Manifestation de femmes algériennes pour l'indépendance »